



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 24
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Friday, September 27, 2024

Tenue à :

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le vendredi 27 septembre 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Leila Ghahhary Benjamin Herrera Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

III

Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Hélène Laurendeau Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Sébastien Lafrance Nancy Miles Sujit Nirman
Human Rights Coalition	David Matas Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland

IV Appearances / Comparutions

Jenny Kwan

Sujit Choudhry

Mani Kakkar

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka

Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando De Luca

Chinese Canadian Concern Group on
The Chinese Communist Party's
Human Rights Violations

Neil Chantler

David Wheaton

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn

Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

Sikh Coalition

Balpreet Singh

Prabjot Singh

Bloc Québécois

Mathieu Desquilbet

Iranian Canadian Congress

Dimitri Lascaris

V
Table of Content / Table des matières

	PAGE
MS. CHERIE LYNN HENDERSON, Affirmed/Sous affirmation solennelle	1
MS. MICHELLE TESSIER, Affirmed/Sous affirmation solennelle	2
MR. DAVID VIGNEAULT, Affirmed/Sous affirmation solennelle	2
MS. VANESSA LLOYD, Affirmed/Sous affirmation solennelle	2
DR. NICOLE GILES, Affirmed/Sous affirmation solennelle	2
MR. BO BASNER, Affirmed/Sous affirmation solennelle	2
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Shantona Chaudhury	2
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Emily McBain-Ashfield	75
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Shantona Chaudhury	89
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	128
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	146
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn	158
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	167
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Prabjot Singh	176
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Neil Chantler	186
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	196
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Barney Brucker	210

VI
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
WIT0000125	Interview Summary: Canadian Security Intelligence Service (Stage 2)	4
WIT0000111	Addendum to Interview Summary: CSIS HQ Interview Summary	4
WIT0000112	Addendum to Interview Summary: CSIS Regions Interview Summary	4
WIT0000121	Addendum to In Camera Examination Summary: Mr. David Vigneault, Ms. Michelle Tessier and Ms. Cherie Henderson	4
WIT0000134	In Camera Examination Summary: Canadian Security Intelligence Service Senior Officials	4
WIT0000135	Supplementary In Camera Examination Summary: Canadian Security Intelligence Service Senior Officials	4
WIT0000136	In Camera Examination Summary re: NSICOP Report: David Vigneault, Michelle Tessier, Cherie Henderson, Vanessa Lloyd, Bo Basler	5
CAN.DOC.000044	Canadian Security Intelligence Service (CSIS) Stage 2 Institutional Report	5
CAN.DOC.000044.001	Appendix B2 to CSIS Stage 2 Institutional Report - 2022 CSIS Public Report	5
CAN.DOC.000044.002	Appendix D to CSIS Stage 2 Institutional Report - Briefings Related to the Threat or Incidence of Foreign Interference in Canadian Democratic Institutions since 2018	5
CAN.DOC.000044.003	Appendix G to CSIS Stage 2 Institutional Report - Overview of Foreign Interference Threat Reduction Measures 2015 – Present	6
CAN.DOC.000044.004	Appendix H to CSIS Stage 2 Institutional Report - Amendments to CSIS Act Disclosure Authorities, Amendments to the CSIS Act, Amendments to the CSIS Act, Warrant Authorities	6
CAN044584_0001	SITE Briefing to P5	9
CAN032961_0001	India - [REDACTED] - CAB 2023-24/51	15

VII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
CAN.SUM.000019	Further Han Dong Intelligence	27
CAN.SUM.000028	CSIS Threat Reduction Measures	34
CAN003712_R01	CSIS Engagement with Elected Officials on Foreign Interference: An Initiative of National Significance - CAB 2021-22/89	37
CAN018796	Defensive briefings to two Members of Parliament regarding PRC foreign interference activity	41
CAN012593_R01	Threat Reduction Measure: PRC [redacted] Members of Parliament	46
CAN028170_0001	Update - Upcoming Threat Reduction Briefings to Parliamentarians	51
CAN023483	Briefing to Member of Parliament	55
CAN047986_0001	Foreign Interference - Briefing to Canadian Parliamentarians	64
CAN047988_0001	FI Briefing to Parliamentarians - Script	66
CAN038232_0001	Canada towards 2028 - IA 2022-23/90	80
COM0000363	NSICOP Special Report on Foreign Interference in Canada's Democratic Processes and Institutions	90
CAN008242	Ministerial Direction on Accountability	128
CAN.SUM.000029	CSIS Warrant Application Process	136
CAN.DOC.000022	Commission request for summary information on briefing to Erin O'Toole	159
EOT0000013	May 30, 2023 - Hansard Extract O'Toole Question of Privilege	162
HRC0000091	Combatting Transnational Repression and Foreign Interference in Canada	167
CAN029962_0001	PRC Transnational Repression: Key Actors and Their Tradecraft - IA 2022-23/27	171

VIII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
CAN023184	2023 Threat Summary Report	179
CAN003249	Canada's Strategy for Countering Hostile Activities by State Actors	182
CAN001080_R01	PRC Foreign Interference in Canada: A Critical National Security Threat - CSIS IA 2021-22/31A	195
CAN033122_0001	Moscow's War in Ukraine: Implications for Russian FI Activities in Canada - IA 2023-24/24	196
RCD0000052	Canadian Vulnerability to Russian Narratives About Ukraine	201

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le vendredi le 27 septembre 2024 à
9 h 33

LE GREFFIER: À l'ordre s'il vous plait.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence
étrangère est en cours. La Commissaire Hogue préside.

Il est 9 h 33.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors, bonjour tout le
monde. Pour ceux qui n'auraient pas remarqué, c'est
vendredi, mais on a une bonne journée devant nous.

Parfait. Maître Chaudhury?

Me SHANTONA CHAUDHURY: Oui. Une bonne
journée et une longue journée peut-être. Mais on va faire de
notre mieux.

Nos témoins d'aujourd'hui proviennent du
Service canadien du renseignement de sécurité. J'aimerais
qu'on assermente les témoins s'il vous plait.

LE GREFFIER: Donc, Madame Henderson,
pourriez-vous nous dire votre nom et épeler votre nom de
famille?

Mme CHERIE HENDERSON: Cherie Lynn Henderson,
H-E-N-D-E-R-S-O-N.

--- Mme CHERIE LYNN HENDERSON, Sous affirmation solennelle:

LE GREFFIER: Merci.

Madame Tessier, pourriez-vous nous donner
votre nom et épeler votre nom de famille?

Mme MICHELLE TESSIER: Michelle Tessier, T-E-
S-S-I-E-R.

1 --- Mme MICHELLE TESSIER, Sous affirmation solennelle:

2 LE GREFFIER: Et maintenant, avec Monsieur
3 Vigneault. Pourriez-vous s'il vous plait indiquer votre nom
4 complet et épeler votre nom de famille pour la transcription
5 sténographique?

6 M. DAVID VIGNEAULT: David Vigneault, V-I-G-
7 N-E-A-U-L-T.

8 --- M. DAVID VIGNEAULT, Sous affirmation solennelle:

9 LE GREFFIER: Merci.
10 Madame Lloyd, votre nom?

11 Mme VANESSA LLOYD: Vanessa Lloyd, L-L-O-Y-D.

12 --- Mme VANESSA LLOYD, Sous affirmation solennelle:

13 LE GREFFIER: Et Madame Giles, pourriez-vous
14 nous donner votre nom et épelez votre nom de famille?

15 Dre NICOLE GILES: Nicole Giles, G-I-L-E-S.

16 --- Dre NICOLE GILES, Sous affirmation solennelle:

17 LE GREFFIER: Et finalement, Monsieur Basler,
18 pourriez-vous nous donner votre nom?

19 M. BO BASLER: Bo Basler, B-A-S-L-E-R.

20 --- M. BO BASLER, Sous affirmation solennelle:

21 LE GREFFIER: Merci. Maitre, vous pouvez
22 commencer.

23 --- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me SHANTONA CHAUDHURY:

24 Me SHANTONA CHAUDHURY: J'aurai à peu près 90
25 minutes pour l'interrogatoire normal, après quoi, ma collègue
26 va poser des questions au sujet des activités publiques du
27 SCRS pour mobiliser et ensuite on va parler de la motion de
28 NSICOP et on va s'attacher à cela. Donc, on parle au moins

1 de... on parle au moins de deux heures.

2 Et pour ce qui est des questions de routine,
3 et ici, disons que ce n'est pas vraiment de la routine parce
4 que vous vous souvenez qu'au moment de l'enquête, il y a eu
5 au moins six ou sept résumés de témoignages. Donc, je suis
6 d'accord avec tous les autres intervenants. Ce que nous
7 ferons, c'est que nous allons identifier les documents, et
8 nous allons demander à chaque témoin d'identifier le résumé
9 et qu'ils n'ont pas de modifications à apporter. Alors, ils
10 ont beaucoup voyagé. Il y a eu énormément de déplacement.
11 Donc, il y a trop de documents pour procéder de la façon
12 habituelle.

13 Donc, premièrement, le 125, c'est-à-dire le
14 résumé d'entrevue de juin 2024. Le deuxième, c'est 111. Il
15 s'agit de l'ajout à l'entrevue de la première étape pour le
16 siège du SCRS. Ensuite, 112, c'est l'ajout aux autres
17 entrevues pendant la première étape pour le SCRS. Ensuite,
18 121, l'ajout pour la première étape. Cinquièmement, 134, il
19 s'agit du résumé de l'interrogatoire de juillet-août dernier
20 à huis clos. 135, ça c'est l'ajout de juillet-août à huis
21 clos. Et 136, alors encore une fois, le résumé de
22 l'interrogatoire qui portait sur la motion du comité des
23 parlementaires précisément.

24 Donc, je vous demanderai de confirmer que
25 vous êtes tous d'accord et que vous acceptez que ce soit
26 versé au dossier pour vos témoignages?

27 **Mme CHERIE HENDERSON:** (Non interprété).

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** (Non interprété).

1 Summary: Canadian Security
2 Intelligence Service Senior Officials

3 --- PIÈCE No. WIT0000136:

4 In Camera Examination Summary re:
5 NSICOP Report: David Vigneault,
6 Michelle Tessier, Cherie Henderson,
7 Vanessa Lloyd, Bo Basler

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Très bien.

9 Alors, il n'y a pas encore de version
10 française, mais ça va venir.

11 Finalement, le rapport institutionnel et ses
12 annexes, 44, 44.001, 44.002, 44.003, et 44.004.

13 Alors, Madame Lloyd, au nom du SCRS,
14 pourriez-vous nous confirmer que vous êtes d'accord pour que
15 ce soit versé au dossier comme partie de votre témoignage?

16 **Mme VANESSA LLOYD:** Oui.

17 --- PIÈCE No. CAN.DOC.000044:

18 Canadian Security Intelligence
19 Service (CSIS) Stage 2 Institutional
20 Report

21 --- PIÈCE No. CAN.DOC.000044.001:

22 Appendix B2 to CSIS Stage 2
23 Institutional Report - 2022 CSIS
24 Public Report

25 --- PIÈCE No. CAN.DOC.000044.002:

26 Appendix D to CSIS Stage 2
27 Institutional Report - Briefings
28 Related to the Threat or Incidence of

1 Foreign Interference in Canadian
2 Democratic Institutions since 2018

3 --- PIÈCE No. CAN.DOC.000044.003:

4 Appendix G to CSIS Stage 2
5 Institutional Report - Overview of
6 Foreign Interference Threat Reduction
7 Measures 2015 - Present

8 --- PIÈCE No. CAN.DOC.000044.004:

9 Appendix H to CSIS Stage 2
10 Institutional Report - Amendments to
11 CSIS Act Disclosure Authorities,
12 Amendments to the CSIS Act,
13 Amendments to the CSIS Act, Warrant
14 Authorities

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, d'entrée de
16 jeu, je vous demanderais de vous présenter, d'expliquer quel
17 poste vous occupez actuellement et, depuis 2018, quels postes
18 vous avez occupés. Commençant par la droite, Madame
19 Henderson.

20 **Mme CHERIE HENDERSON:** Cherie Henderson.
21 Alors, j'ai pris ma retraite en février 2024. Alors, c'est
22 tout récent. Auparavant, j'étais directrice générale de la
23 direction de l'évaluation du renseignement, qui est
24 responsable de la dissémination de l'information. Et j'étais
25 directeur adjointe aussi en ce qui concerne les exigences,
26 juste avant de passer à la retraite.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Tessier?

28 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, bonjour. Donc,

1 j'étais la sous-directrice des opérations de 2018 au mois de...
2 jusqu'au mois de mars 2023. Après une carrière de 35 ans en
3 service, j'ai pris ma retraite au mois de mars 2023.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Parfait. Monsieur
5 Vigneault?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, bonjour. J'ai été
7 directeur du Service canadien du renseignement de sécurité de
8 2017 jusqu'en juillet cet été, lorsque j'ai démissionné de la
9 position. Et je travaille maintenant dans le secteur privé.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, d'entrée de
11 jeu, je vous demanderais de vous présenter, d'expliquer quel
12 poste vous occupez actuellement et, depuis 2018, quels postes
13 vous avez occupés. Commençant par la droite, Madame
14 Henderson.

15 **Mme CHERIE HENDERSON:** Cherie Henderson.
16 Alors, j'ai pris ma retraite en février 2024. Alors, c'est
17 tout récent. Auparavant, j'étais directrice générale de la
18 direction de l'évaluation du renseignement, qui est
19 responsable de la dissémination de l'information. Et j'étais
20 directeur adjointe aussi en ce qui concerne les exigences,
21 juste avant de passer à la retraite.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Tessier?

23 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, bonjour. Donc,
24 j'étais la sous-directrice des opérations de 2018 au mois de...
25 jusqu'au mois de mars 2023. Après une carrière de 35 ans en
26 service, j'ai pris ma retraite au mois de mars 2023.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Parfait. Monsieur
28 Vigneault?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, bonjour. J'ai été
2 directeur du Service canadien du renseignement de sécurité de
3 2017 jusqu'en juillet cet été, lorsque j'ai démissionné de la
4 position. Et je travaille maintenant dans le secteur privé.

5 **Mme VANESSA LLOYD:** En 2018, j'étais
6 directrice générale des ressources humaines et de la sécurité
7 opérationnelle. Par la suite, je suis devenu responsable de
8 la transformation, la première à ce poste. Et ensuite, j'ai
9 été nommé directrice adjointe au moment où madame Tessier a
10 pris sa retraite en mai 2023. Et maintenant, je suis
11 directrice par intérim avec ma collègue.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Giles?

13 **Dre NICOLE GILES:** J'ai eu le privilège
14 d'arriver en octobre 2022 au SCRS comme responsable de la
15 politique et pour les partenariats stratégiques à titre de
16 sous-ministre adjoint.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur Basler?

18 **M. BO BASLER:** Je suis employé de la fonction
19 publique et, depuis 2018, j'ai été responsable régional des
20 opérations et aussi de la fonction publique et aussi
21 directeur régional et je m'occupe de la coordination des
22 activités reliées à l'ingérence étrangère. Et c'est une
23 équipe spéciale qui se préoccupe de ce dossier.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On a beaucoup,
25 beaucoup de choses à aborder. Alors, on va essayer d'être
26 aussi efficace que possible ce matin.

27 Alors, d'entrée de jeu, j'aimerais que vous
28 nous donniez une idée de ce qui se passe au niveau des

1 menaces en matière d'ingérence étrangère par rapport aux
2 institutions démocratiques et au processus électoral ici au
3 Canada. Et alors, dans le numéro 584, document 584.

4 --- PIÈCE No. CAN044584 0001:

5 SITE Briefing to P5

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Il s'agit de notes,
7 donc, qui datent de mars 2024. Je crois que c'est madame
8 Lloyd et monsieur Basler qui ont présenté un briefing au
9 Groupe des cinq hauts fonctionnaires. Alors, pouvez-vous
10 nous expliquer d'entrée de jeu de quoi il s'agit et ensuite
11 nous donner plus de détails?

12 **Mme VANESSA LLOYD:** Oui. Alors, je vais vous
13 signaler tout simplement que c'est un breffage qui faisait
14 suite à une autre séance pour le Groupe des cinq en question.
15 Et il s'agissait de contextualiser en ce qui concerne ce qui
16 découle de la *Loi sur le SCRS*, surtout en ce qui touche, bien
17 sûr, le contexte de l'ingérence étrangère par rapport aux
18 processus démocratiques. Encore une fois, on parle de 40 ans
19 d'enquête sur cette menace en particulier.

20 Toujours en ce qui concerne ce contexte,
21 évidemment, on a vu l'intensité de la menace changer. Nous
22 avons évolué en conséquence et certaines des choses dont nous
23 allons parler aujourd'hui découlent de ce qui s'est passé aux
24 États-Unis après 2016. Donc, diverses troupes d'outils nous
25 ont permis de procéder à des changements pour atteindre le
26 point où nous en sommes par rapport à cette situation.

27 Nous avons partagé avec la Commission et le
28 Groupe le fait que nous examinons l'intensité des activités

1 sur le plan chronologique et aussi sur d'autres plans. C'est
2 particulièrement important parce que, comme vous l'avez dit,
3 Maitre, les questions de notre sensibilisation au fil du
4 temps par rapport à chacun des acteurs étatiques qui s'est
5 manifesté - merci d'avoir posé la question en passant - et il
6 y a aussi le contexte dans lequel nous nous retrouvons
7 maintenant pour tourner le regard vers l'avenir.

8 Qu'est-ce que j'entends par là? Il y a des
9 acteurs, bien sûr, dont il est question et qui mènent des
10 activités au sujet du Canada en fonction de divers dossiers.
11 Qu'est-ce qui se passe sur la scène internationale d'une part
12 et la politique intérieure d'autre part? Quels sont les
13 rapports entre le Canada et ces entités au fil du temps?

14 Donc, pour ce qui est des acteurs dont il est
15 question dans ce résumé, nous avons insisté sur le fait que
16 la République populaire de Chine est la menace la plus
17 évidente en ce qui concerne les activités d'ingérence
18 étrangère. Et il s'agit autant du contexte de l'ingérence
19 étrangère au sens large, c'est-à-dire le préjudice en matière
20 de cohésion sociale ou encore pour la diaspora au Canada. Et
21 on parle de sous-ensembles d'activités qui ont un impact sur
22 le processus démocratique.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pourriez-vous arrêter
24 un instant, s'il vous plait? Pourrait-on passer à la deuxième
25 page, s'il vous plait? Alors, on va voir de quoi parle le
26 témoin.

27 **Mme VANESSA LLOYD:** Oui, merci. Très utile.
28 Alors, toujours dans le contexte de

1 l'attention de la République de Chine à l'égard de notre
2 processus démocratique, dans ce breffage, on parlait du
3 contexte, c'est-à-dire que la RPC anime des activités pour
4 parler, donc, d'augmenter la sécurité du Parti communiste
5 chinois et de l'État chinois en particulier. Et son
6 ingérence se porte surtout, par conséquent, à l'étranger, de
7 façon agnostique, si vous voulez, aux gens que l'on considère
8 comme amicaux et qui peuvent protéger les intérêts de la
9 Chine par rapport au processus électoral, que ce soit dans
10 les provinces ou au fédéral.

11 On en parlait de quelle façon ça se faisait,
12 quels sont les réseaux qui sont exploités pour pouvoir
13 communiquer ce narratif pro-Chine et insister sur la
14 position, les politiques chinoises en matière d'engagement à
15 l'égard de notre processus démocratique.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Bon résumé. Je vais
17 souligner deux ou trois choses.

18 Au quatrième paragraphe, on dit qu'il y a des
19 ingérences à tous les niveaux de gouvernement, pas seulement
20 fédéral, donc... et, bon, je pense que ça, ça résume en ce qui
21 concerne la République populaire de Chine.

22 Maintenant... déroulons. Maintenant, en ce qui
23 concerne l'Inde, pourriez-vous nous décrire la menace? Donc,
24 c'est le deuxième État en ce qui concerne l'ingérence
25 étrangère au Canada. C'est exact?

26 **Mme VANESSA LLOYD:** Oui. En ce qui concerne
27 l'Inde, encore une fois, je reviens à mon point de départ,
28 les évaluations à l'égard de l'Inde à ce moment-ci portent

1 sur ce contexte-ci. Par exemple, dans le contexte intérieur
2 en Inde, on a eu une élection cette année-là-bas. Donc, il
3 est question d'ingérence étrangère par rapport à la situation
4 de l'Inde sur la scène internationale. C'était important à
5 ce moment-ci. Et l'interaction avec le Canada, donc, agit en
6 ce sens. Il y a toutes sortes de défis depuis un an.

7 Et en ce qui concerne toujours l'Inde en
8 particulier, l'Inde se concentre sur la diaspora indo-
9 canadienne et les institutions du gouvernement canadien qu'on
10 essaie d'influencer, ben, c'est quant à la façon dont l'Inde
11 veut influencer le programme pro-indouiste de l'actuel
12 gouvernement indien. Et on veut aussi influencer, nuire dans
13 certains cas, aux voix qui visent à amplifier des positions
14 en ce qui concerne la diaspora sikhe et surtout les enjeux de
15 mobilisation auprès du Pakistan et d'engagement aussi par
16 rapport à la menace extrémiste terroriste ici au Canada.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Peut-on passer à la
18 page 4?

19 Pour la Russie maintenant, toujours en
20 résumé. Donc, on dit qu'il n'y a pas eu beaucoup d'ingérence
21 étrangère provenant de la Russie par rapport au processus
22 électoral. Par contre, vous montrez ici un exemple, c'est un
23 exemple de la capacité de la Russie, si la Russie voulait
24 vraiment faire de l'influence.

25 **Mme VANESSA LLOYD:** Oui, je pense que ce que
26 vous dites est exact. Si on regarde ce qui s'est passé par
27 exemple depuis un an, il y a un exemple ici au globe sec
28 [phon.], mais c'est la même chose pour les médias ouverts en

1 ce qui touche les activités que les Russes auraient pu mener
2 par rapport aux élections en France, disons.

3 Et la Commissaire sait peut-être qu'il y a eu
4 une accusation récemment aux États-Unis en ce qui touche des
5 tentatives russes pour la désinformation dans la sphère des
6 médias. Et ça, c'est un exemple qui porte sur les élections
7 aux États-Unis.

8 Et comme vous l'avez dit, Maître Chaudhury,
9 dans le passé, la Russie a été un joueur relativement peu
10 important en ce qui touche les influences sur le processus
11 démocratique au Canada. Mais le contexte est important,
12 comme je le disais précédemment.

13 Dans le document, il est question entre
14 autres des objectifs de la Russie pour ce qui est de contrer
15 le narratif au sujet de la guerre en Ukraine, entre autres.
16 Et ça, ça touche le Canada, la position du Canada dans ce
17 dossier et aussi le fait que nous sommes en partenariat avec
18 d'autres dans le cadre de l'OTAN.

19 Donc, il faut rester très vigilant dans le
20 contexte d'une 45^e élection générale, parce que là, la
21 situation pourrait changer étant donné les intérêts de ce
22 pays en particulier à ce moment-ci.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, si vous pouvez
24 passer à la page 5, s'il vous plaît, on va passer au
25 Pakistan. Et là, ce qui est indiqué ici, c'est qu'il y a
26 tout un tas d'activités d'ingérence étrangère au Canada, y
27 inclus l'ingérence dans les élections et une répression
28 transnationale.

1 Est-ce que vous avez quelque chose à
2 rajouter?

3 **Mme VANESSA LLOYD:** Madame la Commissaire, ce
4 que je rajouterais, c'est un contexte : l'activité du
5 Pakistan est équilibrée pour réduire l'influence de l'Inde.
6 Ils vont de pair. Donc, je vous ai parlé de la suppression
7 des voix. Ça peut avoir l'effet pour l'amplification
8 d'autres voix. Et dans ce cas-ci, ce serait l'influence du
9 Pakistan. Le Pakistan, c'est relié à l'extrémisme au
10 Pakistan, mais c'est un acteur plus limité également.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce qu'on peut
12 passer plutôt au WIT134? Ça, c'est un résumé de juillet et
13 aout. Alors, le prochain acteur de menace qu'on va parler,
14 c'est l'Iran. Une fois qu'on voit le document, vous allez
15 voir, Madame Lloyd, que on parle de la différence de l'Iran
16 par rapport à ce qu'on vient de voir. Et c'est plutôt la
17 répression transnationale.

18 Et si vous voulez bien passer à la page...
19 paragraphe 20, s'il vous plait.

20 Et là, on fait plus accent sur la diaspora,
21 sur les dissidents, et l'utilisation des groupes criminels.
22 Vous pouvez nous parler de ça également?

23 **Mme VANESSA LLOYD:** Certainement.

24 Madame la Commissaire, c'est un pays qui est
25 dans un groupe séparé d'acteurs menaçants. Et ce qui nous
26 préoccupe, c'est des menaces qui peuvent créer des préjudices
27 au niveau de la répression transnationale. Mais il y a un
28 autre... c'est un autre acteur par rapport à nos activités quand

1 il s'agit de passer au cycle prochain pour les élections, du
2 fait du conflit dans le Moyen-Orient. Les conflits à
3 l'étranger ont un impact ici au Canada.

4 Et aussi par rapport aux relations
5 bilatérales, où il y a des facteurs qui vont influencer le
6 gouvernement à préposition pour la désignation et la liste
7 des différentes parties du gouvernement de l'Iran.

8 Pour les prochaines élections, il va falloir
9 faire attention aux instances qu'on a vues historiquement et
10 le potentiel pour que ce soit un acteur malveillant dans le
11 prochain processus démocratique.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci beaucoup pour
13 ce survol de toutes les menaces. On va parler des
14 technologies, des techniques. On va parler des technologies
15 et des tactiques. On a beaucoup déjà entendu des tactiques
16 utilisées, l'utilisation des organisations communautaires,
17 l'utilisation des intermédiaires, mais ce que je voudrais... ce
18 dont je voudrais vous poser des questions, c'est le domaine
19 cybernétique. CAN32691.

20 **--- PIÈCE No. CAN032961 0001:**

21 India - [REDACTED] - CAB 2023-24/51

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur Vigneault,
23 je vais vous poser la question. Alors, vous avez là un
24 précis analytique du SCRS de septembre 2023.

25 Si vous voulez bien descendre un petit peu.

26 Ce que nous voyons ici est la première
27 partie. C'est basé sur des rapports de source ouverte. Il
28 s'agit de l'achat du logiciel Pegasus de la part... que l'Inde

1 a acheté, ce logiciel Pegasus.

2 Donc, là, vous avez le modèle d'affaires, où
3 il y a des frais pour l'utilisation. Le groupe NSO, donc,
4 ils ont des frais pour utiliser ces logiciels d'espionnage.
5 Pourquoi l'Inde l'achèterait?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
7 l'utilisation d'outils comme Pegasus par les états est une
8 façon de faire de l'espionnage pour... à les fins... aux fins
9 étatiques.

10 Dans le cas de Pegasus, ce qui est une
11 particularité, c'est que c'est dans... ce qu'on appelle dans le
12 jargon un « zero-click spyware ». Donc, la personne a pas
13 besoin de faire absolument rien lorsqu'elle reçoit un message
14 pour mettre en œuvre le *spyware*.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous voulez dire... juste,
16 je veux être sûre de comprendre. Contrairement à lorsqu'on
17 reçoit, par exemple, un courriel où on nous demande d'aller
18 cliquer sur un lien?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Oui.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Dans ce cas-ci, ce serait
21 sans l'intervention...

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Sans l'intervention.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** ... du destinataire?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Exactement. Donc, c'est
25 très pernicieux. Ça fait en sorte que les gens n'ont souvent
26 aucune compréhension du fait que leur téléphone est devenu un
27 outil d'espionnage.

28 Dans le cas précis de l'Inde, ce qui est

1 reporté de source ouverte, c'est bien détaillé, c'est comme
2 pour faire référence à ce que madame Lloyd disait, c'est
3 l'utilisation contre des dissidents, contre des journalistes.
4 Il y a des allégations également que le... l'outil Pegasus
5 était utilisé contre le système judiciaire indien. Mais on
6 sait également que c'est utilisé à des fins d'espionnage
7 pour... contre des cibles à l'étranger.

8 Donc, c'est un outil extrêmement efficace
9 pour être capable de localiser les gens, avoir leur mot de
10 passe, intercepter leurs communications, et donc permettent
11 de faire un ciblage très précis. Pegasus est un des outils
12 qui a été... qui est bien connu dans le monde pour son
13 efficacité en termes d'outils d'espionnage.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Parfait. Merci.

15 Si vous pouvez passer à la page 5 du
16 document.

17 Là vous avez sur per... sous le titre
18 « Perspective », là il parle du gouvernement :

19 « La demande pour des gouvernements
20 internationaux pour des cyberoutils
21 malgré les actions légales contre les
22 entreprises qui ont fourni ces outils
23 aux dissidents et aux critiques. »

24 (Tel qu'interprété)

25 On a parlé du fait que c'est un domaine qui
26 n'est pas réglementé dans l'espace.

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. On assiste,
28 avec l'éclosion de la technologie au cours des dernières

1 années, à la... ce que j'appellerais la démocratisation des
2 outils d'espionnage. Donc, des compagnies privées qui sont
3 capables de développer des outils et les mettre à la
4 disposition de partenaires commerciaux et parfois de
5 partenaires étatiques.

6 Donc, ce qui était dans le passé l'usage
7 exclusif des états puissants qui avaient des systèmes de
8 renseignement, entre autres, *signals intelligence*,
9 maintenant, ces outils-là sont développés par des compagnies
10 privées. Ils sont utilisés et vendus à des états et à des
11 individus. Il y a pas de régulation internationale.

12 Il y a très peu de régulation nationale. Les
13 pays qui les produisent parfois vont mettre en place
14 certaines règles. Ces règles-là ont été démontrées qu'elles
15 ont été violées à plusieurs reprises. Il y a un certain
16 effort au niveau international au sein des Nations unies de
17 développer une approche plus normative, en termes de
18 régulation de ces outils-là. Mais c'est pas encore le cas.

19 Peut-être pour vous, Madame la Commissaire,
20 un des cas les plus patent de l'utilisation de Pegasus et
21 d'autres outils comme ça est l'utilisation par le régime de
22 l'Arabie Saoudite qui avait permis d'utiliser Pegasus pour
23 identifier et pouvoir amener monsieur Khashoggi dans leur
24 consulat en Turquie et qui a mené à son assassinat.

25 Donc, ce sont des outils qui sont très, très,
26 très performants. Peuvent être très utiles quand c'est
27 utilisé à bonnes fins. Encore une fois, la question de
28 n'importe quelle technologie, c'est quelles sont les

1 intentions des gens qui l'utilisent.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et est-ce que je dois
3 comprendre que ces outils-là peuvent être utilisés ou
4 installés, je sais pas quelle expression utiliser, à
5 distance? C'est-à-dire qu'ils ont pas à avoir accès
6 physiquement au...

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Au téléphone.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** ... au téléphone, ou...

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est absolument le cas.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, ça peut se faire
11 d'un pays étranger?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ça peut se faire depuis
13 l'autre bout du monde. Encore une fois, sans avoir... sans que
14 la personne qui reçoit cette... le *malware*, en mauvais
15 français, sur son téléphone n'en ait connaissance ou n'ait à
16 faire absolument aucune action. Donc, c'est pour ça que
17 c'est si performant, si utile comme outil d'espionnage.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si vous pouvez passer
19 à la page 4, s'il vous plait, la dernière chose que je
20 voudrais poser... la question que je voulais poser à la page 4,
21 vous voyez à droite, c'est la « guerre cognitive ». Est-ce
22 que vous pouvez expliquer ce que c'est?

23 **Me DAVID VIGNEAULT:** Oui. Je vais le faire
24 en anglais cette fois-ci.

25 Alors, comme vous voyez dans le document,
26 c'est la guerre cognitive, c'est la guerre non
27 conventionnelle.

28 Par le passé, on parlait de guerre

1 Russie en Ukraine. Ils le font à l'intérieur de l'Ukraine
2 pour essayer d'influencer la réflexion des gens, la façon
3 qu'ils pensent, et ailleurs dans le monde également.

4 Et c'est... l'un des messages clés, c'est pour...
5 que pousse le Kremlin, c'est de dire aux gens que les
6 objectifs de la Russie sont légitimes, ils doivent se
7 protéger, et voilà pourquoi l'invasion de l'Ukraine est tout
8 à fait légitime.

9 C'est une utilisation très pernicieuse de la
10 technologie, des médias. Et avec une meilleure compréhension
11 de la psychologie humaine et comment fonctionne le cerveau.
12 Donc, les gens peuvent rassembler toutes ces nouvelles
13 compréhensions pour changer la façon que pense toute une
14 population.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. C'est
16 terrifiant, mais c'est très utile.

17 Pour revenir à notre prochain sujet, nous
18 voulons parler des instances précises, importantes
19 d'ingérence étrangère que vous avez trouvées au SCRS.

20 Alors, vous pouvez nous donner CAN44.

21 Monsieur Basler, les questions vont être pour
22 vous. Alors, en partie, vous avez... la Commission a demandé
23 au gouvernement au SCRS de fournir une liste de tous les cas
24 d'ingérence étrangère qui ciblent les processus démocratiques
25 au Canada, y inclus les dates, les cibles, les pays, les
26 acteurs, plus d'informations et toutes les réactions.

27 Alors, Monsieur Basler, est-ce que vous
28 pouvez... il y a une liste qu'on va voir plus tôt, mais comment

1 vous avez trouvé cette liste?

2 **M. BO BASLER:** C'était un processus assez
3 long. Je vais commencer en vous l'expliquant.

4 Quand on essaie de bâtir cette... de dresser
5 cette liste suite à la demande de la Commission, en général,
6 on ne classifie pas des incidents d'ingérence étrangère de
7 cette façon. En général, nos enquêtes ne mettent pas
8 l'accent typiquement sur un incident ou un évènement. Nos
9 enquêtes, c'est plutôt axé sur les acteurs malveillants et
10 leurs activités pendant toute une période, et non pas un
11 incident ou un individuel.

12 Alors, quand on voulait bâtir cette liste
13 pour la Commission, il a fallu voir ce qui se passait dans
14 des enquêtes pluriannuelles pour essayer de ressortir un
15 évènement ou un incident pour le mettre sur cette liste.
16 Alors, pour ce faire, dans le service, on a regardé tous les
17 produits qu'on avait diffusés, tout ce qui a été envoyé aux
18 partenaires gouvernementaux par rapport à l'ingérence
19 étrangère. Et on a regardé tous nos produits pour essayer de
20 faire un triage pour avoir une... pour dresser une liste
21 gérable pour... une liste pour la Commission.

22 C'est pas comme on fait d'habitude, mais on a
23 regardé tout ce qu'on a publié pendant le mandat de la
24 Commission. Ensuite, on a essayé de trouver des moments
25 précis. Ensuite, on avait une liste qui avait plus que six
26 avant la fin. Donc, après, on a eu un débat avec les
27 ministères du gouvernement qui sont impliqués. Donc, on a
28 parlé avec le CST, Affaires mondiales Canada, le bureau du

1 Conseil Privé et d'autres pour leur parler de ces évènements
2 et d'évaluer et d'examiner chacun de ces incidents du point
3 de vue des mandats et des connaissances et des capacités de
4 chacun de ces ministères gouvernementaux pour faire le choix
5 pour cette liste.

6 Donc, chaque... d'après chaque mandat
7 organisationnel par rapport à l'ingérence étrangère, on
8 cherchait quelque chose qui pouvait avoir un impact sur ce
9 processus démocratique, un impact tangible, ou quelque chose
10 qui pourrait amener une érosion de confiance auprès de la
11 population canadienne par rapport à leurs institutions.
12 Donc, il y a eu un débat par rapport à chacun de ces
13 incidents, donc, de différents points de vue et ça, on a pu
14 arriver à un consensus de sept sur la liste et c'est ce qui
15 était dans le rapport.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça veut dire que ceux qui
17 sont sur la liste sont des incidents ou des évènements qui,
18 d'après tout le monde, on est d'accord que c'est une
19 ingérence étrangère?

20 **M. BO BASLER:** Oui, c'est tout à fait ça.
21 Et oui, il y avait un consensus que du point de vue de chaque
22 ministère et ça répondait à la définition. Donc, il fallait
23 que ce soit secret, menaçant, clandestin, et ça ne pouvait
24 pas être un comportement diplomatique. Donc, chacun de ces
25 instances a atteint le seuil par rapport aux différents
26 ministères.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que vous
28 pouvez nous ramener au WIT134?

1 Monsieur Vigneault... et ça, c'était un examen
2 à huis clos. Alors, il y a eu des discussions autour de la
3 table - si vous pouvez passer au paragraphe 30 - et comment
4 tout le monde a un différent point de vue. Le SCRS a
5 vraiment une perspective des menaces. Ça, on le voit décrit
6 au paragraphe 30. Parfois, il n'y a pas d'ambiguïté, mais
7 d'autres fois, oui.

8 Mais si vous passez au paragraphe 31, vous
9 allez voir que... allez-y encore un petit peu, descendez encore
10 un peu plus, voilà. Monsieur Vigneault dit qu'il pense que
11 pour une démocratie, c'est pas le Service de renseignement
12 qui doit avoir le dernier mot sur tout. Mais ils doivent...
13 leur point de vue doit être représenté.

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Madame la
15 Commissaire, comme c'est mentionné sur le document, je crois
16 que c'est important, dans une démocratie, qu'un service de
17 renseignement ne soit pas la seule voix ou la voix qui va
18 déterminer... va être déterminante sur tous les enjeux.

19 Dans le cas de l'interférence étrangère, la
20 Commission a entendu de notre part et de la part de d'autres
21 témoins le fait qu'il y a beaucoup de nuance. Le fait qu'on
22 a parlé du renseignement, la nature du renseignement, il y a
23 des nuances. Il y a des fois où le renseignement est très
24 précis, on va avoir un très haut niveau de confiance dans ce
25 renseignement. D'autres fois, le renseignement doit être
26 corroboré ou on va chercher à avoir plus d'information.

27 Donc, c'est cette... ce... le document et la
28 discussion ici, la question de madame Chaudhury, tente

1 d'éclairer cet aspect-là, le fait que c'est normal que les
2 gens aient une perspective différente.

3 La *Loi*, le mandat du Service, qui fait en
4 sorte que chacune des personnes qui travaillent au Service
5 canadien du renseignement de sécurité travaille jour après
6 jour, c'est d'arriver pis de faire en sorte de mettre en
7 œuvre la *Loi*, qui est de détecter les menaces, aller chercher
8 de l'information et produire du renseignement. Donc, c'est
9 l'angle... la lorgnette par laquelle on va regarder ces enjeux-
10 là. C'est normal que quelqu'un qui a une autre perspective
11 qui va avoir peut-être une perspective différente.

12 Ce que je crois qui est intéressant, c'est
13 que depuis quelques années et depuis le début des travaux de
14 la Commission, depuis les débats publics sur l'interférence
15 étrangère, on peut voir qu'il y a une évolution importante.
16 Les nuances sont mieux comprises par tout le monde et on est...
17 on va plus rapidement, je vous dirais, au vif du sujet.
18 Donc, c'est... dans le contexte de la liste qui est établie,
19 cette tension créative-là, je trouve qu'elle était utile. Et
20 le produit final est un produit qui est utile pour la
21 Commission, comme monsieur Basler l'a décrit.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Parfait. Merci. Et
23 avec cette introduction-là, on peut passer aux instances eux-
24 mêmes.

25 Est-ce qu'on peut afficher à nouveau
26 CAN.DOC34 [sic]? En haut de la page 2.

27 Alors, on va regarder ces points un par un et
28 je vais vous poser des questions assez simples.

1 Alors, le premier, on voit que ça parle du
2 Pakistan, un rapport indiquant que le Pakistan a tenté
3 d'influencer clandestinement plusieurs politiques fédérales
4 visant à faire avancer les intérêts du gouvernement
5 pakistanaï.

6 Alors, est-ce que vous pouvez nous confirmer
7 que c'est un cas dont on a déjà entendu parler dans la
8 première procédure de la Commission?

9 **M. BO BASLER:** Oui.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, je passe
11 ensuite au deuxième point. Alors, Monsieur Basler, pour me
12 reposer la voix, je vais vous demander de me le lire.

13 **M. BO BASLER:** Alors, le paragraphe indique
14 que certains gouvernements étrangers ont entrepris plusieurs
15 actions, y compris l'ingérence pour réduire la possibilité...
16 la probabilité qu'un certain candidat libéral soit élu au
17 niveau fédéral.

18 Il a été suspecté que ce gouvernement
19 étranger tentait de saper les chances du candidat dû au fait
20 de la prise de position de ce candidat liée à ce gouvernement
21 étranger.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et, Monsieur Basler,
23 pour être sûr, ça, ce n'est pas un cas dont la Commission a
24 été informée précédemment? C'est nouveau pour tout le monde
25 ici?

26 **M. BO BASLER:** Oui.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et je crois qu'il y a
28 de l'information dont on a parlé dans une de nos enquêtes à

1 huis clos, c'est que le service ne se souvient pas que cette
2 information a été donnée au niveau politique.

3 **M. BO BASLER:** On en a parlé à huis clos,
4 oui.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Passons ensuite au
6 troisième point. Ça nous dit qu'un gouvernement étranger est
7 suspecté d'ingérence étrangère qui a mené à une séance
8 information à la cote de sécurité secrète au Parti libéral du
9 Canada avant les élections de 2021 et ensuite au premier
10 ministre.

11 Alors, Monsieur Basler, pouvez-vous confirmer
12 que c'est un incident que la Commission a entendu durant la
13 première phase?

14 **M. BO BASLER:** Oui.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** La quatrième, c'est :
16 « Des rapports indiquent qu'un
17 gouvernement étranger a activement
18 appuyé la course à la nomination dans
19 Don Valley North en 2019. » (Tel
20 qu'interprété)

21 Ça, on en a déjà entendu parler. Et est-ce
22 qu'on peut afficher CAN.SUM19?

23 **--- PIÈCE No. CAN.SUM.000019:**

24 Further Han Dong Intelligence

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, c'est un
26 résumé sujet préparé par le gouvernement sur du renseignement
27 supplémentaire concernant Han Dong. Et si on descend à la
28 deuxième page, on va voir la substance. Alors, le premier

1 point nous indique que :

2 « Si des renseignements
3 supplémentaires concernant ou
4 impliquant la course à la nomination
5 du Parti libéral de Dan Valley North
6 en 2019 existait, elle ne pourrait
7 pas être divulguée publiquement parce
8 qu'elle serait néfaste pour la
9 sécurité publique, révélant
10 potentiellement des opérations, des
11 sources, des cibles, partenaires,
12 méthodes ou lacunes de
13 renseignements. » (Tel
14 qu'interprété)

15 Le deuxième point indique que :

16 « Comme toute enquête, si un tel
17 renseignement ou analyse existe sur
18 ce sujet, le SCRS, conformément aux
19 protocoles existants, le
20 disséminerait aux clients du
21 gouvernement du Canada, répondrait
22 aux requêtes d'information ou
23 analyse. » (Tel qu'interprété)

24 On peut descendre, je ne vais pas lire tous
25 les points, mais il y a le paragraphe 5 :

26 « À la suite de l'élection de 2019,
27 le Bureau du Premier ministre a
28 demandé une séance d'information à

1 propos des irrégularités à Don Valley
2 North. Le Bureau du Premier ministre
3 a reçu des informations
4 supplémentaires. » (Tel
5 qu'interprété)

6 Et ici, c'est pour monsieur Basler, mais je
7 ne suis pas sûr. Est-ce que vous pouvez confirmer que c'est
8 tout ce qu'on peut dire à ce sujet à ce stade?

9 **M. BO BASLER:** Oui, c'est tout ce qu'on peut
10 dire à ce sujet à l'heure actuelle.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, si on retire
12 ce document et revenir au document précédent, au rapport de
13 renseignement. On va descendre au cinquième point de la
14 liste. Voilà.

15 « Le gouvernement indien est suspecté
16 d'avoir utilisé des intermédiaires
17 pour apporter clandestinement du
18 soutier financier à certains
19 candidats de trois partis politiques
20 aux élections fédérales. La
21 réception des fonds ne peut pas être
22 confirmée ni la connaissance des
23 candidats de leurs origines. » (Tel
24 qu'interprété)

25 Alors, Monsieur Basler, est-ce que vous
26 pouvez confirmer qu'on en a parlé durant la première phase?

27 **M. BO BASLER:** Oui.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et enfin, le sixième

1 point :

2 « Un ancien parlementaire est
3 suspecté d'avoir travaillé pour
4 influencer les affaires
5 parlementaires au nom d'un
6 gouvernement étranger. » (Tel
7 qu'interprété)

8 Et Monsieur Basler, ça, c'est nouveau?

9 **M. BO BASLER:** Oui.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, on peut
11 confirmer que quatre de ces six points sont des points dont
12 le public est déjà informé au travers de la Commission?

13 **M. BO BASLER:** Oui.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce qu'on peut
15 descendre jusqu'à ce qu'on voie une note de bas de page? Au
16 pied de la page 1, je crois. Alors peut-être remonter pour
17 trouver la page 1. Alors voilà.

18 Alors, pour donner un peu de contexte ici, la
19 liste des cas, il y a sept instances, sept cas, et vous voyez
20 que ça dit à la note 1, ça dit que début septembre, le SCRS a
21 informé la Commission qu'elle avait réévalué un cas qui
22 était lié à un parlementaire spécifique au vu d'information
23 supplémentaire. Et en faisant un examen des dossiers publics
24 liés à ce cas, le SCRS a appris de l'information qui
25 contredisait directement un élément important du cas décrit
26 dans le rapport sur lequel le rapport du SCRS était basé.

27 Alors, ceci n'avait pas été relevé parce que
28 le parlementaire n'était pas au cœur d'une enquête, n'est-ce

1 pas?

2 **M. BO BASLER:** Oui.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et si on va au
4 deuxième point... deuxième paragraphe, plutôt, le SCRS continue
5 de voir cela comme un cas suspecté d'ingérence étrangère,
6 mais de moins grande importance. Et c'est un consensus au
7 sein du gouvernement que ça n'a plus sa place sur la liste
8 des incidents importants. C'est un bon résumé? Rien à
9 ajouter?

10 **M. BO BASLER:** Oui. Et je crois que par
11 rapport au point précédent, les enquêtes regardent les
12 activités des acteurs étrangers, tel que noté par madame
13 Chaudhury... maitre Chaudhury. Dans ce cas particulier, les
14 enquêtes étaient concentrées sur les auteurs des menaces.
15 Donc, lorsque de l'information supplémentaire a été portée à
16 notre attention en septembre liée à ce cas en particulier, ça
17 nous a donné une occasion de réévaluer et nous avons aussi
18 réévalué l'impact qui découlait de ce cas au sein du
19 processus démocratique.

20 Lorsque nous avons réévalué l'impact, c'est
21 là que nous avons changé notre détermination vis-à-vis du
22 processus démocratique. Et de ce fait, de par la façon dont
23 la liste est construite pour la Commission en prenant en
24 compte l'impact sur le processus, le fait qu'il y ait un
25 député pris en compte ou engagé dans ce processus et
26 l'érosion de la confiance, ça n'a pas eu la même ampleur que
27 les autres cas sans nouvelles informations.

28 Donc, une fois qu'on a fait cette

1 détermination, ce qui est relativement fréquent dans le monde
2 du renseignement, on a appris de nouvelles informations au
3 fil du temps et à chaque fois qu'on apprend des nouvelles
4 informations, on réévalue notre compréhension de la
5 situation. C'est ce qui se passe dans ce cas-ci. Une fois
6 qu'on a pu déterminer que l'impact sur un processus était
7 moindre, alors nous avons pu travaillé avec le conseil
8 national de sécurité nationale pour informer la Commission
9 que nous pensions que ça ne devrait plus être sur cette
10 liste.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je crois que vous
12 avez indiqué ici, Monsieur Basler, le point saillant, c'est
13 que l'activité n'a pas eu le résultat escompté par le
14 gouvernement étranger. Et c'est ce que le Service a appris
15 en regardant l'information publique.

16 **M. BO BASLER:** Oui, c'est ça.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et j'imagine que
18 c'est quelque chose qui peut se faire fréquemment peut-être?
19 Vous avez quelques informations, quelques éléments, et puis
20 vous arrivez à certaines conclusions préliminaires sur la
21 situation. Puis vous recevez plus d'information et vous
22 réévaluez les conclusions.

23 **M. BO BASLER:** Vous avez tout à fait raison.
24 La nature des enquêtes et des renseignements est telle que
25 notre information arrive généralement au compte-goutte à
26 différents moments dans le temps. Et l'information que nous
27 avons reçue aujourd'hui indique peut-être quelque chose qui
28 va se passer à l'avenir ou peut être liée à quelque chose qui

1 s'est passé il y a deux ans.

2 Donc, si on comprend bien une certaine
3 situation en particulier, dans un cas d'ingérence étrangère
4 notamment, sur la base de l'information qui nous est
5 disponible aujourd'hui, on peut comprendre l'ampleur et
6 l'impact d'un cas en particulier. Mais demain, on va peut-
7 être apprendre un élément supplémentaire concernant quelque
8 chose qui s'est passé il y a deux ans qui pourrait affecter
9 notre compréhension de la situation aujourd'hui. Donc, c'est
10 fréquent dans les enquêtes de renseignement. Et c'est une
11 réévaluation continue de nos conclusions alors que l'on
12 apprend de nouvelles informations au fil du temps.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, j'imagine que ça
14 prend du temps avant d'être vraiment en mesure d'arriver à
15 une conclusion ferme sur quelque chose, parce que vous
16 collectez de l'information sur plusieurs années, même?

17 **M. BO BASLER:** Nos enquêtes peuvent très
18 souvent durer pendant très longtemps, en effet.

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
20 si je peux juste renchérir un peu. L'exemple contraire de ça
21 serait que, parfois, l'information, le renseignement qu'on a
22 est tellement précis, le très haut niveau de confiance dans
23 la source que on peut avoir une détermination, une évaluation
24 très précise très rapidement. Ce n'est pas toujours le cas.
25 En fait, c'est rarement le cas, mais des fois c'est... ça peut...
26 c'est tellement précis qu'on est capable de faire cette
27 détermination-là.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça dépend de la nature et

1 du renseignement que vous obtenez?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Exactement. Merci.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Juste pour être
4 clair, lorsque vous dites nouvelles informations, ça peut
5 être quelque chose de complètement nouveau ou des
6 informations qui ne vous étaient pas parvenues encore, qui
7 existaient mais qui n'avaient pas été portées à l'attention
8 du Service?

9 **M. BO BASLER:** Absolument.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si nous passons
11 maintenant de ce rapport aux outils et réactions face à
12 l'ingérence étrangère, comment est-ce que le Service atténue
13 cette menace de différentes façons? On va commencer avec le
14 concept des mesure de réduction de la menace. Et Madame
15 Henderson, je crois qu'on va vous poser ces questions à vous.

16 Est-ce qu'on peut afficher CAN.SUM28, s'il
17 vous plait?

18 **--- PIÈCE No. CAN.SUM000028:**

19 CSIS Threat Reduction Measures

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** C'est le résumé sujet
21 produit pour la Commission sur les mesures de réduction de
22 menaces. Si on peut descendre à la page 2. Alors, si on
23 peut descendre un petit peu plus bas pour voir trois grandes
24 catégories.

25 Alors, *miss* Henderson, est-ce que vous pouvez
26 expliquer ce que c'est une mesure de réduction des menaces et
27 des trois catégories qui sont indiquées au bas de la page 2?

28 **Mme CHERIE HENDERSON:** Alors, Madame

1 Chaudhury, je vais demander à madame Tessier de couvrir cette
2 portion.

3 **Mme MICHELLE TESSIER:** Absolument. En 2015,
4 avec la *Loi contre le terrorisme*, le Service a obtenu le
5 mandat de réduction de menaces, qui a été modifié en 2019, si
6 je ne me trompe pas.

7 Donc, les trois grandes catégories que vous
8 décrivez ici, on parle de messages, de leviers et
9 d'ingérence. C'est comme ça qu'on catégorise les activités
10 liées à la réduction des menaces.

11 La réduction de la menace, le mandat plus
12 normal du Service, ou le grand mandat du Service, c'est de
13 collecter de l'information, du renseignement et de
14 l'analyser. Donc, la réduction de la menace a été ajoutée
15 comme un autre outil, comme vous mentionnez, pour le Service,
16 pour faire exactement ça, réduire les menaces existantes.

17 Il y a une variété de critères et de
18 paramètres que le Service doit suivre. On peut rentrer dans
19 ce domaine si vous voulez, mais ces trois grandes catégories
20 étaient notre façon de tenter de catégoriser les différents
21 types d'activités qu'on entreprendrait dans le mandat de
22 réduction de la menace.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, vous notez
24 messages, leviers et ingérence ou interférence. Est-ce que
25 vous pouvez nous les décrire?

26 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, absolument.
27 Alors, les messages, c'est quelle que soit la méthode qu'on
28 utilise, c'est d'essayer de transmettre le message à l'acteur

1 de la menace.

2 Donc, je peux vous donner un exemple. On
3 pourrait rencontrer quelqu'un qui est un acteur qui présente
4 une menace leur disant qu'on sait qu'ils sont impliqués dans
5 une menace en pensant que ce message va les atteindre et
6 mettre de la transparence sur les activités de l'auteur de
7 menace.

8 Le fait d'utiliser un levier, c'est
9 d'utiliser une tierce partie pour essayer de réduire cette
10 menace. Donc, par exemple, on pourrait aller sur une
11 plateforme en ligne et dire « ce site est de la
12 désinformation » ou on retire le site Web ou quelque chose
13 comme ça en utilisant une tierce partie où, dans leur propre
14 capacité, ils peuvent réduire la menace.

15 L'interférence, c'est lorsque le Service
16 s'implique directement. On pourrait confronter un acteur de
17 menace nous-mêmes, et c'est un peu similaire au premier, mais
18 là, on peut directement leur dire que l'on sait qu'ils sont
19 impliqués dans ces activités, et réduire la menace.

20 Évidemment, nous avons d'autres outils. Je
21 peux pas nécessairement rentrer dans tous les outils du
22 Service, mais c'est pour vous donner un exemple quand même
23 assez générique, surtout quand on regarde l'ingérence
24 étrangère, par exemple. Ces exemples-là peuvent s'appliquer
25 à l'ingérence étrangère.

26 **Me CHAUDHURY:** Parfait. Merci.

27 Et si on va au bas de cette page, on verra
28 une ligne qui indique que :

1 « Entre janvier 2019 et aujourd'hui,
2 le SCRS a fait neuf mesures de
3 réduction des menaces non justifiées
4 [depuis...] liées à l'ingérence
5 étrangère. » (Tel qu'interprété)

6 Et ça donne aussi l'information qu'il n'y a
7 pas eu d'ingérence justifiée depuis 2015.

8 On va maintenant passer à un exemple de cette
9 mesure de réduction de menaces. Est-ce qu'on peut afficher
10 le prochain document, s'il vous plait?

11 --- PIÈCE No. CAN003712 R01:

12 CSIS Engagement with Elected
13 Officials on Foreign Interference: An
14 Initiative of National Significance -
15 CAB 2021-22/89

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question. Ces
17 mesures de réduction des menaces, qu'on appelle TRM en
18 anglais, elles ont été efficaces?

19 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, certaines ont été
20 efficaces et le Service évalue toujours l'impact. Certaines
21 ont été plus efficaces que d'autres, mais oui, nous avons vu
22 des succès.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** OK.

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
25 très rapidement, la nature de l'interférence étrangère et la
26 détermination des états qui le pratiquent fait en sorte que
27 le succès dont madame Tessier vient de faire état est
28 parfois... avec... va diminuer avec le temps.

1 Donc, l'interférence étrangère continue. Va
2 diminuer par rapport... suite à nos interférences... à nos
3 interventions, mais vont... la partie... l'autre partie va
4 trouver des façons différentes, va adapter ses approches.
5 Donc, c'est très utile, les TRM, les mesures d'atténuation de
6 la menace, mais c'est rare qu'on est capable d'arriver, et
7 l'état étranger est tellement déterminé qu'ils vont trouver
8 une façon différente de le faire. Donc, c'est... j'en profite
9 seulement pour mentionner l'exemple parce que c'est la nature
10 pernicieuse d'interférence étrangère, c'est qu'ils ont... c'est
11 comme l'eau, ils vont trouver un autre chemin pour se rendre
12 au même endroit.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, il faut toujours
14 demeurer vigilant pis il peut y avoir un besoin d'intervenir
15 à plus d'une occasion?

16 **M. VIGNEAULT:** Oui. On a... j'ai utilisé dans
17 le passé l'expression, c'est comme un peu le jeu du chat et
18 de la souris. On doit toujours adapter nos propres méthodes
19 parce que l'autre partie le fait également.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Maintenant que nous
21 avons le document affiché, ça une information d'analyse du
22 SCRS de novembre 2021. Est-ce qu'on peut descendre un petit
23 peu? Le premier paragraphe parle d'une campagne
24 d'information défensive. C'est la prochaine chose dont on va
25 parler. Et le deuxième paragraphe parle d'une mesure de
26 réduction des menaces concernant les activités d'inférence
27 étrangère effectuées par l'Inde, dirigées vers les processus
28 démocratiques et parle de l'intention de ce TRM. Alors, je

1 sais pas si vous voulez répondre à cela?

2 **Mme CHERIE HENDERSON:** Oui, on peut en
3 apprendre un peu davantage. Oui, ben écoutez, deux choses,
4 si vous le voulez bien. Comme nous l'avions signalé au cours
5 des entrevues, écoutez, nous sommes intéressés depuis
6 longtemps par ces activités d'ingérence dans la mesure où
7 cela peut avoir un impact sur nos institutions démocratiques.

8 Donc, l'une des décisions qui a été prise,
9 c'était de sensibiliser tout le monde au pays et on voulait
10 aussi rencontrer les gens qui risquaient d'être directement
11 touchés pour qu'ils soient bien outillés pour se protéger à
12 l'avenir.

13 Donc, nous avons mis sur pied un programme
14 pour rencontrer, entre autres, certains députés afin de les
15 outiller pour qu'ils soient prêts à reconnaître ce qu'ils
16 risquaient de voir pour accroître la résilience, si vous
17 voulez.

18 L'autre volet, comme vous l'avez dit, ce sont
19 des mesures d'atténuation, de réduction de la menace. Et là,
20 ce que nous voulions, c'était cibler les agents
21 perturbateurs. Et dans le cadre de mesures de réduction de
22 la menace, on a voulu sensibiliser et ajouter des
23 renseignements classifiés dans nos communications avec
24 certaines personnes pour leur permettre de mieux comprendre
25 la menace pour qu'ils puissent justement empêcher que les
26 acteurs étrangers n'aient plus d'influence. Donc, ça, ça
27 fait partie des mesures d'atténuation de la menace.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, vous dites que

1 là aussi, donc, ça comprend dans certains cas la
2 communication de renseignements classifiés et pas seulement
3 d'informations non classifiées?

4 **Mme CHERIE HENDERSON:** Exactement.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Maintenant, au sujet
6 de cette campagne, pourrait-on passer à la deuxième page,
7 s'il vous plaît? Alors, quel était le contenu de ce
8 breffage, Madame Henderson? Je ne sais pas si vous voulez
9 nous résumer le contenu de ces séances de breffage? De quoi
10 s'agissait-il exactement?

11 **Mme CHERIE HENDERSON:** Beaucoup de personnes
12 n'avaient pas été sensibilisées en ce qui concerne notre
13 existence. Donc, la première chose qu'on voulait faire
14 valoir, c'est quel est le mandat du SCRS, quel est notre rôle
15 au sein du gouvernement? Pourquoi est-ce que nous sommes là?
16 Nous ne sommes pas là pour faire respecter les lois, mais
17 bien pour sensibiliser, pour colliger les renseignements et
18 pour sensibiliser les gens. Donc, on leur expliquait nos
19 objectifs.

20 Et ensuite, on voulait s'assurer que les gens
21 à qui nous avons affaire comprenaient le contexte de
22 l'ingérence étrangère. Donc, qu'est-ce qu'on vise? Ce sont
23 des activités cachées. On ne parle pas des activités
24 diplomatiques normales ou de mobilisation transparente. Non,
25 on parle d'activités clandestines. Donc, quand il est
26 question de ce type d'activité clandestine, quels sont les
27 moyens que les agents étrangers peuvent utiliser pour tenter
28 d'influencer la liberté démocratique de tel ou tel Canadien,

1 de telle ou telle personne au Canada?

2 Donc, ce n'est pas quelque chose qu'on
3 connaît normalement. Donc, on voulait sensibiliser,
4 expliquer de quoi il retourne pour que les gens comprennent
5 bien comment l'influence étrangère fonctionne pour, encore
6 une fois, accroître la résilience dans nos institutions.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et la réaction après
8 ce breffage?

9 **Mme CHERIE HENDERSON:** Excellente réaction.
10 Dans bien des cas, les gens étaient surpris et d'autres
11 disaient « oui, je m'en étais rendu compte ». Mais dans bien
12 des cas, les gens disaient « oui, on aurait dû nous informer
13 auparavant ». Mais là, au moins, ils se sont dit « bon, on
14 est au courant ». Et il faudrait peut-être en parler
15 davantage pour sensibiliser plus de Canadiens.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et pour le document
17 796 maintenant.

18 **--- PIÈCE No. CAN018796:**

19 Defensive briefings to two Members of
20 Parliament regarding PRC foreign
21 interference activity

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. Et pourriez-
23 vous dérouler la page suivante s'il vous plait? Bon,
24 d'accord. Donc, peut-être que c'est à vous que ça s'adresse,
25 Monsieur Vigneault. Donc des séances de breffage pour les
26 députés Chong et Chiu en 2021. Quel était le contexte?

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, absolument. Madame
28 la Commissaire, comme on a témoigné, je pense, devant la

1 Commission, ce document est un « issues management unit
2 note », « IMU note ». Donc, c'est document qui est préparé
3 par le Service pour informer le ministre, informer le
4 ministère clé de certains faits ou, dans ce cas-ci, d'une
5 activité qu'on allait entreprendre. Précisément, les
6 briefings... les briefings à certains députés.

7 Donc, par le fait, la nature que les
8 briefings peuvent devenir publics, la nature spécifique, dans
9 ce cas-ci, des briefings à monsieur Chong et Chiu sur
10 l'interférence étrangère. Donc, le but de la note était
11 d'informer les gens qu'on allait faire ces briefings-là.
12 Comme... comme c'est mentionné, pour les sensibiliser à la
13 menace, leur donner l'opportunité de discuter avec nous et,
14 éventuellement, de partager avec nous certaines craintes ou
15 questions qu'ils peuvent avoir pour nous permettre de mieux
16 comprendre la nature de la menace qui est en cause.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et comment est-ce que
18 serait diffusé ce type de document?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Le document serait... va...
20 est disséminé par le Service de manière électronique. Vous
21 avez, je pense, si on peut remonter au début du document, il
22 y a une liste de distribution, je pense, qui est... juste, à la
23 page précédente. Donc, c'est... il y a... vous pouvez voir sur
24 le courriel et sur le document, il y a une liste de
25 distribution. Ça va à des individus spécifiques. Et en
26 demandant à ce que le document soit vu, soit lu. Donc,
27 généralement, en fait, presque exclusivement, c'est distribué
28 de façon électronique.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** *And this we know is -*
2 - ça date de 2021. Est-ce qu'il y a du changement dans la
3 façon dont l'information est disséminée par le Service?

4 **Mme CHERIE HENDERSON:** Oui. Et dans le cas
5 de ce document-ci, comme je le disais d'entrée de jeu à
6 l'époque où j'étais directrice du service d'évaluation et du
7 renseignement, on procédait à des analyses et ensuite à la
8 dissémination au partenaire voulu. Bon, il y avait des
9 rapports de renseignement, des rapports d'évaluation, et ça,
10 ça passe par le processus d'évaluation.

11 Et la IMU note, donc cette note de breffage,
12 est rédigée et disséminée par la direction de la stratégie.
13 Et c'est madame Giles qui est responsable de ce secteur. Et
14 ça a été mis sur pied pour sensibiliser les gens. C'est un
15 avertissement au ministre en ce qui concerne les activités
16 qu'on voulait mener. On ne voulait pas que notre ministre
17 soit surpris d'apprendre que ses collègues étaient mis au
18 courant, au cours de discussions avec nous, de certains
19 enjeux. Il s'agirait donc de gérer les enjeux.

20 Puis, c'est approuvé à l'interne après avoir
21 été rédigé et distribué par la direction de la gestion des
22 enjeux stratégiques à des destinataires bien précis par
23 courriel électronique, parce que, évidemment, on veut que les
24 rapports soient reçus et lus par les parties appropriées.
25 Vous voyez les deux cas de figure.

26 **Dre NICOLE GILES:** Si vous permettez
27 d'ajouter quelque chose. L'une des choses dont on s'est
28 rendu compte au fil du temps, c'était qu'on ne voyait pas

1 nécessairement où se retrouvaient les notes. On les envoie
2 par courriel et depuis lors, donc, ce que nous avons fait,
3 c'est que nous nous sommes dotés d'un système de rétroaction
4 plus robuste pour nous assurer que nous avons suffisamment
5 de visibilité. Qu'est-ce qui a été reçu? Qu'est-ce qui a
6 été lu par qui? Et puis, les listes de distribution, donc,
7 sont plus solides au niveau, justement, de ce qui est géré
8 par madame Henderson. Et on établit des liens aussi pour
9 pouvoir retracer les produits d'information plutôt que de
10 distinguer les deux types. Ce sont les leçons tirées et
11 c'est une évolution constante, bien sûr.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça veut dire qu'à l'heure
13 actuelle, vous savez exactement si une note a été lue ou pas
14 par ceux à qui c'était destiné?

15 **Dre NICOLE GILES:** Oui, c'est exactement le
16 but. Comme c'est un système qui s'applique aux êtres
17 humains, il y a toujours des imperfections.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et c'est quelque chose de
19 nouveau cette information?

20 **Dre NICOLE GILES:** Oui. Je dirais que ça
21 fait une douzaine de mois que nous avons resserré le système
22 et maintenant, ben, on voit ce qui fonctionne au mieux pour
23 tel ou tel type d'organisation.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et quelle est la
25 fréquence? On parle de semaines, de mois, d'années pour ce
26 qui est du rythme?

27 **Dre NICOLE GILES:** Je dirais qu'en moyenne,
28 il y en a trois par semaine de ces communications. Et tout

1 dépend évidemment de ce qui se passe dans le monde du
2 renseignement, de l'intensité des menaces, etcetera.

3 **Mme CHERIE HENDERSON:** Un instant. Pour
4 revenir à votre question précédente, quand vous parliez du
5 processus de dissémination, quand vous avez dit est-ce qu'il
6 a changé? Et bien, même en ce qui concerne les rapports
7 habituels que nous communiquons, je demanderais peut-être à
8 madame Lloyd de nous parler du nouveau processus à cet égard.

9 **Mme VANESSA LLOYD:** Madame Chaudhury,
10 voulez-vous en parler de façon plus étendue? Non? Bon,
11 alors, je vais le faire.

12 Madame la Commissaire, pour répondre en
13 partie à votre question justement, compte tenu de la
14 rétroaction, compte tenu des examens qui ont été faits en
15 matière d'ingérence étrangère, vers la même époque, l'an
16 dernier, les produits de renseignement du service et ceux qui
17 étaient produits en général par les ministères qui ont un
18 mandat au niveau du renseignement, bon, ben là, on a un
19 système unique pour tout ça.

20 Et vous voyez dans les documents que ça a été
21 identifié. C'est une plateforme qui est gérée par nos
22 collègues du Centre de sécurité des télécommunications.
23 Ainsi, on peut adresser les produits à tel ou tel ministère
24 ou tel client en particulier, et le système est plus robuste
25 quand il est question de retracer qui l'a lu. Et ça permet
26 aussi de la rétroaction de façon plus systématique pour nos
27 services.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et maintenant,

1 593_R01.

2 --- PIÈCE No. CAN012593 R01:

3 Threat Reduction Measure: PRC

4 [redacted] Members of Parliament

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, on passe de
6 2021 à 2023. Et c'est un TRM, donc une mesure d'atténuation
7 à l'époque. Il s'agit d'une note de service destinée au
8 ministre. Donc, c'était une mesure d'atténuation de la
9 menace par suite de ce qui avait été fait pour M. Chong.
10 Donc, vous voyez qu'on décrit certaines choses. Le contexte
11 est indiqué. Bon, on peut dérouler encore. Et maintenant...
12 bon, on peut quand même regarder... bon, ici, dans la boîte en
13 coloré, on voit les intérêts de la Chine en ce qui concerne :

14 « ... des recherches effectuées
15 [auprès...] pour certains députés et on
16 veut imposer des sanctions à ceux qui
17 prennent position contre le Parti
18 communiste chinois. » (Tel
19 qu'interprété)

20 On parle de la famille de monsieur Chong en
21 Chine.

22 Donc, monsieur Vigneault, vous confirmez que
23 c'est ainsi qu'on interprétait ce qui se passait?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est exact.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, c'était les
26 gens qui s'imposaient, donc, qui voulaient imposer des
27 sanctions. On déroule maintenant. Maintenant, on est à la
28 page 5, 5 de total de 14. Remontons un peu. Oui, bon.

1 Dans le dernier paragraphe :
2 « Les rapports de renseignement
3 n'indiquaient pas de menaces contre
4 la vie, la santé physique ou des
5 questions de détention contre des
6 individus ou contre des membres de la
7 famille. »

8 C'est ce que vous aviez compris?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Dans des documents
11 précédents, on parlait de cible. Pourriez-vous m'expliquer
12 ce que vous entendez par être ciblé?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Absolument. Donc,
14 c'est... dans ce cas-ci, pour... dans le vocabulaire du SCRS, si
15 vous voulez, être un *target*, une cible, ça veut dire, donc,
16 il y a un individu ou, dans ce cas-ci, un état qui a un
17 intérêt à mieux comprendre ce que vous faites ou tenter de
18 vous influencer. Donc, vous êtes la cible des actions de cet
19 état-là.

20 Ce n'est pas... dans le langage commun, si on
21 dit que vous êtes la cible, ça veut potentiellement dire
22 cibler pour un attentat ou pour une menace physique. Dans ce
23 cas-ci, notre vocabulaire « being a target » ne réfère pas...
24 pourrait dans certains cas inclure une menace à la sécurité
25 de l'individu, mais dans la plupart des cas, on fait
26 seulement référence au fait que vous êtes la cible des
27 actions d'un état étranger ou d'une personne étrangère.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, il faut pas voir

1 de contradiction dans le fait que vous avez utilisé, vous
2 avez conclu que certaines personnes pouvaient être une cible
3 et qu'en même temps il y avait pas de menace à leur vie, à
4 leur sécurité physique ou un risque d'être détenu là, d'être..

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Exactement. Il y a pas
6 de contradiction dans la façon dont on fait notre évaluation.
7 Évidemment, si c'était le contraire, on a des mesures
8 spécifiques en place. Si on a de l'information qui fait état
9 d'une potentielle menace physique, à l'intégrité physique ou
10 un risque de détention à l'étranger, on a des mesures
11 spécifiques immédiates qu'on prend pour évidemment protéger...
12 partager l'information pour que les individus puissent se
13 protéger.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et lorsque je lis des
15 documents provenant du Service et que je vois, par exemple,
16 l'utilisation du terme « target », je peux pas en tirer de
17 conclusion autre que le fait que c'est une personne qui est
18 un sujet d'intérêt, et si vous avez conclu qu'il y avait plus
19 de risque, ça va être indiqué dans les documents normalement?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Et ce
21 serait indiqué, parce que c'est rare. C'est... je veux
22 rassurer les Canadiens, c'est rare qu'on a de l'information
23 qui fait état d'une menace phys... à l'intégrité physique des
24 gens ou risque de détention ou potentiellement de leur... dans
25 ce cas-ci, leur proche ou des... c'est très très rare qu'on a
26 cette information-là, et donc, ce serait bien indiqué.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

28 **Mme MICHELLE TESSIER:** Si je peux me

1 permettre, pour ajouter peut-être... pas ajouter à la
2 confusion, mais clarifier. Dans le jargon du Service dans
3 notre quotidien, quand on utilise le mot « target » ou
4 « cible », ça veut aussi dire un sujet d'enquête du Service.
5 Donc...

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Un sujet d'enquête?

7 **Mme MICHELLE TESSIER:** Du Service. Mais
8 c'est un contexte différent.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Mais à ce moment-là,
10 c'est un *target* du Service?

11 **Mme MICHELLE TESSIER:** Exact.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et non pas un *target*, par
13 exemple, d'un état étranger?

14 **Mme MICHELLE TESSIER:** Tout à fait. Exact.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Bon, c'est un mot
16 qui, de toute évidence, a beaucoup de signification. Alors,
17 vous avez posé la question que je voulais poser, Madame la
18 Commissaire. Maintenant, allons-y plus rapidement. Alors,
19 dans 135, paragraphe 24.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je veux pas vous
21 interrompre dans votre interrogatoire, mais vous me direz
22 lorsque ce sera le bon moment pour la pause dans la séquence...

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, n'importe quand.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parce qu'on avait prévu
25 10 h 45, mais c'est à vous de me dire quand ce sera un bon
26 moment en fonction de...

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ben, je vais adresser
28 juste les 2 minutes ici et après ça on peut prendre la pause.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, paragraphe 24.

3 Bon. Quand on lit le paragraphe 24, c'est
4 très clair. On dit que cible, ça ne veut pas dire que vous
5 êtes une cible pour des actes violents. Donc, vous avez fait
6 donc une séance... une mesure d'atténuation de la menace pour
7 le député Chong, mais j'aurais une question concernant un
8 autre document, mais pas nécessaire de l'afficher.

9 Donc, vous avez dit que c'était une
10 préoccupation, que ce n'était pas une menace directe, mais
11 pouvez-vous nous résumer ce que vous avez dit?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Le contexte, Madame la
13 Commissaire, de cette interaction-là avec monsieur Chong fait
14 suite aux révélations dans les médias de certains documents,
15 informations. Donc, j'ai rencontré le premier ministre,
16 discuté de la nature avec la conseillère de la sécurité
17 nationale, madame Thomas. On a discuté de la nature
18 d'information du renseignement du SCRS à propos de monsieur
19 Chong et des activités de la République populaire de Chine
20 envers monsieur Chong.

21 Par la suite, on a, le premier ministre,
22 madame Thomas et moi avons rencontré monsieur Chong pour
23 quelques minutes. Le premier ministre a quitté la salle et,
24 à ce moment-là, j'ai fait état à monsieur Chong de
25 l'information plus précise.

26 Donc, Madame Chaudhury, plus tôt vous avez
27 fait... on a fait la distinction entre un « defensive
28 briefing », qui n'utilise pas d'information classifiée, et

1 Briefings to Parliamentarians

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si vous pouvez passer
3 à la deuxième page, s'il vous plaît. Là, donc, c'est du
4 Bureau du Conseil privé, pas de SCRS, mais ça nous donne ce
5 qu'il nous faut pour discuter de ces évènements.

6 Est-ce que vous pouvez descendre pour qu'on
7 voie toute la boîte? Merci beaucoup. Alors, c'est daté du
8 13 septembre 2023, mais c'est par rapport à des évènements
9 qui ont eu lieu plus tôt. Et vous voyez au troisième point,
10 là, il s'agit du MRM pour Michael Chong et aussi qu'il y
11 avait des séances d'information pour madame Kwan.

12 Et ensuite, quatrième point :

13 « Suite au discours de monsieur
14 O'Toole à la Chambre des communes, il
15 y a une pause pour qu'il puisse y
16 avoir des divulgations parlementaires
17 et que la communauté de sécurité de
18 renseignement pouvait revoir les
19 messages clés pour divulgation et les
20 renseignements sur lesquels c'était
21 basé. » (Tel qu'interprété)

22 Alors, je ne sais pas si vous êtes la
23 personne qui peut mieux nous expliquer ou peut-être monsieur
24 Basler, mais pour expliquer l'historique de la directive
25 ministérielle et ce qui s'est passé au début du mois de mai
26 et comment ça a eu un effet, ce qui s'est passé jusqu'au mois
27 de septembre.

28 **Mme VANESSA LLOYD:** Est-ce que je peux

1 commencer avec la directive?

2 Je pense, Madame la Commissaire, que la
3 directive ministérielle que le Service a reçu à l'époque
4 reflétait la priorité du gouvernement par rapport aux
5 activités qui étaient déjà en cours avec le Service. Vous
6 avez entendu plus tôt ce matin qu'on avait déjà utilisé toute
7 la gamme d'outils des MRM et d'autres séances d'information
8 pour être capable de... pour communiquer avec des
9 parlementaires.

10 Comme on l'a dit dans le résumé de la menace,
11 l'intensité des activités s'intensifiait à l'époque avec des
12 acteurs menaçants. Et donc, ils ont nous indiqué comment ils
13 voulaient que le Service agisse. Ce qui est difficile de
14 comprendre avec cette note et les événements qui ont suivi,
15 c'est que nous avons procédé avec les communications avec les
16 parlementaires basées sur les autorités et les outils qu'on
17 avait, et que c'était des outils qui étaient en train
18 d'évoluer.

19 Par rapport aux troisième et quatrième
20 points, les autorités utilisées au début, quand il y avait
21 ces communications, c'était les MRM. Et nous essayions de
22 voir comment les informations classifiées qui étaient
23 partagées dans ces séances d'information pouvaient aussi
24 faire partie de ce qu'on pouvait dire au public.

25 **Dre NICOLE GILES:** Pour rajouter au
26 développement de la directive ministérielle, ce qui était
27 communiqué, c'était l'intention du gouvernement pour que le
28 SCRS pouvait mettre en priorité les enquêtes sur l'ingérence

1 étrangère. Mais l'obligation d'informer toute menace qui
2 était... dont les parlementaires étaient cibles. On mentionne
3 les différents points ici et surtout par rapport à monsieur
4 O'Toole. Le SCRS a fait des séances d'information suite à la
5 directive ministérielle que la façon que c'était le libellé,
6 donc toute l'information, mais nous devons respecter le
7 libellé.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, dès qu'il y avait
9 la possibilité qu'il y avait une thèse, vous deviez le
10 mentionner?

11 **Dre NICOLE GILES:** Exactement. Et puis, dans
12 ce cas-ci, c'était une information ancienne.

13 Alors il s'agit de reprendre une information
14 précédente que nous avons évoquée, et nous voulons nous
15 assurer que cette information était fournie aux
16 parlementaires. L'information par rapport à monsieur
17 O'Toole, c'était particulièrement important pour nous de le
18 partager, car une partie était déjà dans les médias et nous
19 voulions que monsieur O'Toole ait toutes les informations
20 nécessaires pour qu'il puisse mieux comprendre la définition
21 de la menace auquel il était assujetti.

22 Alors, c'était assez clair que ça n'allait
23 pas pouvoir fonctionner pour faire des séances d'information
24 sur tous les renseignements. Donc, cette pause nous a permis
25 de réfléchir pour voir comment on pouvait préciser la portée
26 des séances d'information pour vraiment mettre l'accent sur
27 toute l'information qui était crédible et aussi pour faire en
28 sorte en clair que la directive ministérielle, c'était pour

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si vous pouvez passer
2 à la deuxième page. Désolée, ce n'est pas la deuxième page.
3 Continuez. C'est à la page 9. Très bien.

4 Là, vous avez un document qui compare les
5 déclarations de monsieur O'Toole dans la Chambre et
6 l'information qui lui a été fournie par le SCRS.
7 Monsieur Basler, est-ce que vous pouvez nous expliquer la
8 colonne à droite qui donne le détail des problèmes?

9 **M. BO BASLER:** Absolument. Comme vous avez
10 noté, c'est un document qui a été préparé par le Bureau du
11 Conseil privé, mais qui a été basé sur la compréhension du
12 Service dans la situation.

13 Madame la Commissaire, vous avez posé la
14 question plus tôt à savoir si nous faisons le suivi de
15 l'impact de nos mesures de réduction de menace pour
16 réévaluer, et par la suite avec toutes les mesures de
17 réduction de menaces suivantes. C'est important de noter que
18 cette séance d'information pour monsieur O'Toole, c'était une
19 mesure de réduction de menace. Donc l'information que nous
20 fournissons, c'était cohérent avec la directive
21 ministérielle que nous avons en place. Mais notre autorité
22 juridique pour cette activité, c'était de fournir de
23 l'information dans ce cas-ci à monsieur O'Toole, pour réduire
24 la menace, telle que nous l'avions évoluée, qui était d'une
25 menace d'un acteur étranger. Donc, toute l'information pour
26 monsieur O'Toole, c'était directement pour monsieur O'Toole,
27 pour réduire la menace. Donc ça, c'était l'autorité
28 juridique dans le cadre de laquelle on pouvait partager. Et

1 ça, également avec la directive ministérielle par rapport aux
2 communications.

3 Nous avons donc préparé notre séance avec
4 monsieur O'Toole et on a communiqué avec lui pour lui
5 présenter cette information. Comme vous l'avez noté, c'est
6 sur tout ce qui pouvait être considéré comme étant une
7 menace. Ça, c'était la directive sur laquelle nous opérons
8 avant le protocole. Alors, ce document compare le discours
9 de monsieur O'Toole dans la Chambre des communes suite à
10 notre séance d'information et l'information de notre séance
11 d'information que nous avons fournie à monsieur O'Toole.

12 Alors, je pense que c'est extrêmement
13 important de comprendre la situation, le moment où que ça a
14 arrivé. Monsieur O'Toole est venu à notre siège social. Il
15 s'est assis avec tous les hauts fonctionnaires du Service de
16 renseignement pour être capable d'entendre de la part du SCRS
17 les menaces que le Service avait connaissance par rapport à
18 monsieur O'Toole. C'était un libellé très précis qui
19 essayait de mettre en contexte l'information que nous
20 fournissions à monsieur O'Toole. Mais c'était aussi de
21 l'information... des renseignements classifiés.

22 Alors, monsieur O'Toole a reçu l'information.
23 On lui a demandé de ne pas prendre de notes détaillées, car
24 il n'y aurait pas moyen de l'entreposer. C'est une
25 information classifiée qu'il aurait reçue. Et nous avons
26 fourni l'information. Et quand nous l'avons fournie, on a
27 situé le contexte. Il y avait des renseignements comme quoi
28 nous avons une évaluation solide de la situation. Et il y

1 avait aussi des évaluations qui étaient moins sûres, des
2 choses qui étaient des informations non vérifiées. On le
3 notait. Et si c'était sans corroboration, on le notait
4 également.

5 Alors, je pense que c'est dans la nature
6 humaine pour quiconque qui s'assoit en face des hauts
7 fonctionnaires du Service de renseignement quand on lui
8 informe des menaces, et monsieur O'Toole, il comprend la
9 situation. Il a toute une histoire avec... d'activités
10 militaires, entre autres. Donc, il a très bien compris son
11 rôle.

12 Mais les éléments importants, c'est qu'il
13 avait compris l'information qui était présentée. Peut-être
14 pas toute l'information au niveau du contexte. C'était une
15 séance d'information qui a duré une heure. Alors, je ne
16 pense pas que quiconque... si moi, on m'a amené dans une
17 situation différente et la police m'a informé de menaces à
18 mon encontre, et bien, je vais me rappeler les éléments de
19 menaces et pas forcément tout le reste.

20 Alors, je pense que c'est très important
21 qu'on puisse comprendre que du fait que ça avait également
22 des... cette séance avait des informations classifiées. On ne
23 pouvait pas lui présenter l'information avec un document qui
24 ne pouvait pas partir avec.

25 Alors, suite au discours dans la Chambre des
26 communes, il y avait plusieurs choses qu'on a dû faire.
27 Comme noté, nous avons fourni l'information pour réduire la
28 menace et le discours dans la Chambre des communes, c'était

1 un résultat non intentionnel de notre séance d'information.
2 Ce n'est pas quelque chose que nous avons prévu. On a
3 fourni l'information à monsieur O'Toole pour réduire la
4 menace. Ce n'était pas prévu que par la suite, il y aurait
5 un discours public dans la Chambre des communes basé sur
6 cette séance d'information.

7 Donc, plusieurs choses. Tout d'abord, ce
8 qu'on a dû faire, c'était tout d'abord de faire un examen de
9 sécurité. Donc, tout premièrement, nous savions qu'on avait
10 fourni des informations classifiées. Il a fallu prendre les
11 déclarations publiques dans la Chambre et il fallait faire le
12 traçage aux renseignements pour voir s'il y avait
13 éventuellement des préjudices pour la sécurité nationale du
14 fait des divulgations non intentionnées de la part de notre
15 Service, mais la divulgation qui avait eu lieu pendant ce
16 discours. Donc ça, c'était un premier.

17 Deuxièmement, et c'est ce qui a donné lieu à
18 ce document, c'était une analyse de l'information que nous
19 avons fournie pour comparer... en comparaison avec ce qui a été
20 dit. Alors, peut-être qu'on pourrait... et peut-être... on
21 pourrait parler... ce serait une vérification des inexactitudes
22 par rapport à ce que monsieur O'Toole a dit dans son
23 discours.

24 Est-ce que c'est ce que nous avons fourni
25 comme information ou bien est-ce qu'il y a une divergence
26 vis-à-vis de l'information qui a été présentée? Et voilà, ce
27 que vous avez dans ce document, nous avons pris la
28 transcription du discours dans la Chambre des communes, mais

1 on a fait la comparaison de toutes les déclarations
2 importantes du discours. Et ce discours, je pense que
3 monsieur O'Toole a témoigné qu'il avait pris cette
4 information et l'a combinée pour le relier avec certains
5 thèmes par rapport à la question de la menace.

6 Donc, il a fallu prendre ces déclarations
7 publiques pour essayer de voir quelle partie des séances
8 d'information donne lieu à des éléments du discours. Est-ce
9 que c'est exactement ce qu'on avait dit? Est-ce que c'est la
10 même pondération qu'on avait donnée dans notre séance
11 d'information? Donc, il y a cette comparaison en parallèle.
12 Donc, on sait ce qui a été dit. Et on dit « oui, c'est tout
13 à fait conforme à l'information que nous avons fournie, mais
14 qu'on a noté que c'était au fait des informations non
15 vérifiées ». Donc, pas... c'est important du point de vue du
16 renseignement, mais c'est pas une déclaration de fait. C'est
17 important, mais c'est un renseignement non corroboré. Donc,
18 ce n'est pas une déclaration de fait, mais c'est tout de même
19 un renseignement. Donc, ça, c'est la genèse et comment tout
20 ça s'est fait.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, peut-être,
22 quand on en a discuté dans une de nos rencontres, c'était
23 peut-être vous, Monsieur Vigneault, mais peut-être une autre
24 personne, qui montre toutes les difficultés et les
25 complications quand il s'agit de fournir des informations
26 classifiées aux parlementaires, surtout, en particulier.
27 Est-ce que vous pouvez nous donner...

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Madame la

1 Commissaire, c'est... vous avez entendu beaucoup d'information
2 en privé sur le renseignement. Vous avez lu beaucoup de
3 documents. Vous avez entendu ce qui est dit, évidemment, en
4 public devant la Commission. Les médias font état de
5 beaucoup d'information. Et on vous a parlé de la nature du
6 renseignement, comment le renseignement était des pièces d'un
7 *puzzle* qu'on essaie de mettre ensemble et qu'on... donc,
8 souvent, ce qui arrive... ou, parfois, ce qui arrive, c'est que
9 ces nuances-là sont perdues. Sont perdues là, en termes de
10 où un élément qui pourrait être énoncé par le Service dans un
11 contexte spécifique est pris dans un autre contexte et
12 devient en lui-même quelque chose qui... auquel le lecteur
13 pourrait accorder plus d'importance que nous on l'a fait.

14 Et donc, ce que vous voyez en ce moment dans...
15 et c'est pour ça qu'on avait des préoccupations avec le
16 libellé de la directive ministérielle. C'est pour ça que le
17 travail a été fait, pour pouvoir remettre dans un contexte...
18 donc, l'intention, c'est d'informer les gens, de pouvoir
19 leur... incluant avec de l'information classifiée, dans ce cas-
20 ci, les députés, leur permettre de comprendre la menace
21 potentiellement à laquelle ils font face et de travailler
22 avec nous et avec d'autres pour pouvoir se protéger, se
23 prémunir contre cette menace-là.

24 Donc, ça requiert beaucoup de nuance et de là
25 le mot de... *the word of caution* que je pourrais émettre, de
26 dire il faut toujours faire attention dans lequel... dans le
27 contexte dans lequel l'information, le renseignement a été
28 divulgué, a été utilisé. Et donc, ce que vous voyez devant

1 vous... et monsieur Basler l'a bien décrit... une personne comme
2 monsieur O'Toole, recevoir cette information-là, de pas
3 pouvoir prendre de notes, et par la suite faire son devoir de
4 député d'informer la Chambre, les Canadiens de certaines
5 choses, c'est très complexe. C'est... il y a beaucoup de
6 risque associé à ça.

7 Et donc, quand on parle de continuer d'avoir
8 une discussion mature avec les Canadiens sur le
9 renseignement, sur la nature de la sécurité nationale, c'est
10 un petit peu tous ces éléments-là dont on parle pour faire en
11 sorte que les individus spécifiquement, et les Canadiens de
12 façon plus générale, puissent bien comprendre la nature de la
13 menace, puissent bien comprendre ce qu'on sait et qu'on ne
14 sait pas, et de pouvoir prendre les actions en conséquence.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Tout ça en protégeant...

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** En protégeant le
17 renseignement. Vous avez la première partie, la discussion
18 de la Commission, on a témoigné ici encore une fois sous
19 serment de la complexité de protéger l'information, le besoin
20 de protéger l'information classifiée de par la complexité de
21 la façon dont on fait la collecte. Donc, les individus de
22 ressources humaines, les outils techniques qu'on utilise, si
23 ça devient public, les gens ne nous parleront plus, leur vie
24 peut être à risque, ici ou à l'étranger. Les gens qui nous
25 partagent de l'information pour protéger les Canadiens et les
26 techniques qu'on utilise vont devenir inutilisables et donc
27 le Canada va être moins en sécurité.

28 **DR. NICOLE GILES:** Peut-être une petite

1 addition.

2 C'est important de se souvenir aussi que
3 tandis que les Canadiens regardent les audiences et
4 l'information qui est rendue publique, nos adversaires le
5 sont aussi. Et à l'heure actuelle, nous sommes tous
6 confiants que nos adversaires regardent ces audiences et
7 lisent chaque mot qui en découle, tout comme ils lisent
8 chaque mot qui sort des déclarations à la Chambre des
9 communes. Donc ça, c'est quelque chose qui est... que nous
10 avons en tête, mais qui peut parfois être oublié dans les
11 grands dialogues de société sur comment on équilibre cette
12 transparence et comprendre que tout ce qui est transparent,
13 il l'est également pour nos adversaires.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, c'est une
15 discussion importante, mais j'ai utilisé tout le reste de mon
16 temps. Puis-je demander dix minutes de plus, mais nous
17 pouvons prendre une pause avant?

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, nous allons prendre
19 la pause avant, nous reviendrons à 11 h 30.

20 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

21 Cette séance de la Commission est maintenant
22 suspendue jusqu'à 11 h 30

23 --- L'audience est suspendue à 11 h 13

24 --- L'audience est reprise à 11 h 33

25 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

26 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
27 étrangère est de retour en session.

28 Il est 11 h 33.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame la
2 Commissaire, je crois qu'il me reste une dizaine de minutes
3 pour les sujets à couvrir. On verra. Après cela, ma
4 collègue McBain-Ashfield fera son contre-interrogatoire de 15
5 à 20 minutes, puis je suggère que l'on fasse la pause au
6 repas.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et vous ferez la
8 troisième partie après le repas. D'accord.

9 --- Mme CHERIE LYNN HENDERSON, Sous la même affirmation:

10 --- Mme MICHELLE TESSIER, Sous la même affirmation:

11 --- M. DAVID VIGNEAULT, Sous la même affirmation:

12 --- Mme VANESSA LLOYD, Sous la même affirmation:

13 --- Dre NICOLE GILES, Resumed/Sous la même affirmation:

14 --- M. BO BASLER, Resumed/Sous la même affirmation:

15 --- INTERROGATORE EN-CHEF PAR Me SHANTONA CHAUDHURY (suite):

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, le prochain
17 sujet, on va rester sur l'idée des informations
18 parlementaires, mais maintenant on va parler de ces sujets
19 non classifiés. Donc, juste pour mettre un peu le contexte,
20 si on peut afficher CAN47986.

21 --- PIÈCE No. CAN047986 0001:

22 Foreign Interference - Briefing to
23 Canadian Parliamentarians

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Avant d'aller à ce
25 document, vous pouvez le laisser afficher, mais nous savons
26 que le CPSNR en 2018 et 19 a recommandé que tous les
27 parlementaires soient informés sur la menace d'ingérence
28 étrangère. Pour des raisons dont qu'on mentionnées d'autres

1 témoins, ça ne s'est pas fait tout de suite. Mais ce dont
2 j'aimerais parler avec vous pour le moment, Monsieur
3 Vigneault, c'est qui a l'autorité d'après vous d'informer les
4 parlementaires?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est une bonne
6 question. Il y a différentes nuances, je pense, à apporter.
7 Donc, si c'est un député ou une députée individuelle, la Loi
8 sur le service nous permet évidemment de... comme ça a été
9 démontré plus tôt ce matin, on va pouvoir aller parler
10 directement aux gens, leur demander de nous rencontrer.

11 Par contre, lorsque vient le temps de
12 rencontrer un caucus, rencontrer le groupe de parlementaires,
13 soit des députés ou des sénateurs en groupe, à ce moment-là,
14 ça prend plus de coordination. Il y a l'autorité de la
15 Chambre ou du Sénat. Donc, les autorités avec lesquelles on
16 doit travailler. Et on travaille dans un environnement aussi
17 où il faut... on veut pas avoir de surprises, donc on va
18 coordonner avec nos partenaires. Dans ce cas-ci, le
19 ministère de la Sécurité publique, le Bureau du Conseil
20 privé, qui est évidemment le lien avec le Bureau du Premier
21 ministre. Donc, je vous dirais ces... dans notre esprit, ces
22 partenaires-là dont je viens d'énumérer doivent être non
23 seulement au courant, mais généralement confortables avec le
24 fait qu'il y aurait un tel engagement avec les
25 parlementaires.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** (Non interprété)... que
27 le SCRS ferait de son propre chef?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument pas. J'ai

1 réfléchi beaucoup à la question. J'ai pris acte de... du
2 rapport de NSICOP en 2018-2019. J'ai trouvé que c'était une
3 très bonne initiative. J'en avais déjà parlé avec les
4 partenaires ici au Canada. Également avec les partenaires à
5 l'étranger. Comment eux font les choses, comment eux, dans
6 un système démocratique parlementaire, comment ils
7 interagissent avec les élus. Et donc, c'était une très bonne
8 idée, mais c'était clair que c'était pas une initiative que
9 le Service de renseignement pouvait entreprendre de son
10 propre chef de façon unilatérale.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** (Non interprété).

12 **--- PIÈCE No. CAN047988 0001:**

13 FI Briefing to Parliamentarians -
14 Script

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Nous comprenons que
16 récemment, en juin 2024, des séances d'information non
17 classifiées aux parlementaires ont été données et ici nous
18 avons essentiellement la transcription. Alors monsieur
19 Basler, vous pouvez peut-être nous présenter ce processus?

20 **M. BO BASLER:** Bien sûr. Cette série de
21 séances d'information, de briefing, à la suite de ce que
22 disait monsieur Vigneault, avec toute l'attention accrue sur
23 l'ingérence étrangère et les processus démocratiques l'été
24 dernier et à la fin du printemps et l'été 2023, il y a eu un
25 effort renouvelé et un dialogue renouvelé dans les divers
26 domaines pour ce qui est d'informer les parlementaires.

27 L'un d'entre eux était le sergent d'armes
28 pour la Chambre des communes qui avait contacté nos bureaux

1 de la région de la capitale nationale en demandant cette
2 séance d'information, en demandant si le Service pouvait
3 venir et donner une séance d'information au caucus, caucus
4 par caucus, concernant l'ingérence étrangère.

5 Plutôt que simplement réagir au sergent
6 d'arme et tenter de coordonner avec le Bureau du Conseil
7 privé, etcetera, on a vraiment senti que ça avait besoin
8 d'être une approche unifiée pour tout le gouvernement. Donc,
9 toutes les parties de la communauté de la sécurité du
10 renseignement au Canada se sont rassemblées pour être sûres
11 que la présentation qu'on donne aux parlementaires soit
12 complète du point de vue de tout le monde.

13 Donc, avec les requêtes qui ont été
14 présentées l'an dernier, nous avons travaillé avec les
15 collègues de la Sécurité publique au bureau du coordonnateur
16 national pour l'ingérence étrangère afin de créer une
17 information à l'échelle de la communauté. Cet effort a
18 commencé juste avant que la Chambre cesse ses travaux pour
19 l'été. Et ça n'a pas été complété avant la fin de la session
20 parlementaire. Donc les parlementaires sont retournés dans
21 leur circonscription et il n'y avait plus l'opportunité de
22 présenter.

23 Alors, cette dernière année, ça été relancé
24 comme dialogue au sein duquel nous avons mis à jour la
25 présentation. Et puis en juin, il me semble, à nouveau en
26 coordination avec tous les partenaires et le sergent d'armes,
27 nous nous sommes assis caucus par caucus pour apporter une
28 séance d'information. Donc, c'est vraiment une séance

1 d'information de base pour informer les parlementaires de ce
2 qu'est l'ingérence étrangère, quel visage elle peut revêtir
3 et comment individuellement ils peuvent la vivre s'ils en
4 sont cibles, à quoi ça peut ressembler pour eux, et leur
5 donner l'occasion de poser des questions, que ce soit le
6 Centre pour la cybersécurité, la GRC, les représentants de
7 Sécurité publique ou le Service. Nous avons présenté tout
8 cela à tous les partis de la Chambre des communes.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et savez-vous combien de
10 parlementaires ont participé?

11 **M. BO BASLER:** Je n'ai pas le chiffre exact,
12 mais de ce que je comprends de la taille de chaque caucus et
13 qui était là, j'estime que c'est entre 50 et 60 pour cent de
14 chaque caucus qui était présent pour la présentation. Ceux
15 qui étaient là étaient très engagés avec la présentation et
16 demandaient des questions de suivi, etcetera.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si on peut descendre
18 dans le document brièvement, ça donnerait une idée à tout le
19 monde du contenu de cette séance d'information.

20 Alors, est-ce qu'on peut maintenant retirer
21 ce document et afficher le WIT134?

22 Alors, le prochain sujet qu'on va couvrir, en
23 commençant au paragraphe 73, pour vous, Madame Tessier, le
24 résumé témoin. Alors ici, un mandat.

25 Pour vous donner un peu le contexte, durant
26 l'examen à huis clos, l'avocat de la Commission vous a
27 demandé ce qu'il en était d'un mandat. Vous avez dit qu'il y
28 avait eu plusieurs semaines entre le moment où le mandat a

1 été envoyé au ministre pour approbation et le moment où ça a
2 été signé. Pour ce qui est de la discussion ici, aux
3 paragraphe 73 à 80, alors, vous pourrez suivre au fur et à
4 mesure que Madame Tessier nous décrit la chose. Madame
5 Tessier?

6 **Mme MICHELLE TESSIER:** Donc, évidemment, je
7 peux pas rentrer dans trop de détails concernant le sujet du
8 mandat, mais, évidemment, à plusieurs reprises, si on demande
9 quelque chose de nouveau ou quelque chose... je veux pas dire
10 que les mandats sont routine. Chaque mandat est
11 représentatif de ce qu'on cherche, mais ça arrive souvent
12 qu'on va breffer le bureau du ministre ou le ministre même
13 avant. Donc, dans ce cas-ci, il y a eu des discussions avant
14 qu'on n'a présenté le mandat. Et donc, ça, ça a été fait.
15 Il y a eu des discussions avant qu'on soumette le mandat. Et
16 pour tous les mandats, il y a beaucoup d'interlocuteurs -
17 sécurité publique, justice, centre de sécurité et
18 télécommunications - qui sont impliqués dans le processus.
19 Alors, le mandat a suivi son processus, mais une fois que le
20 mandat a été approuvé, que la soumission a été approuvée par
21 le directeur, c'est envoyé au bureau du ministre. Et, à ce
22 moment-là, je pense qu'il y a eu un délai de six semaines
23 avant que le mandat soit signé par le ministre.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce qui est inusité?

25 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui. Oui.

26 Généralement, nous donnons à peu près 10 jours au bureau du
27 ministre pour qu'il puisse signer, lire l'affidavit et signer
28 la demande de mandat. Évidemment, c'est des mandats urgents,

1 c'est fait plus rapidement, mais généralement, c'était aux
2 alentours de 10 jours.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et est-ce que vous
5 avez été perturbée par le délai?

6 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je vais dire, au
7 niveau opérationnel, c'est certain qu'on cherche toujours que
8 ce soit fait rapidement, parce que les gens veulent pouvoir
9 avancer. Donc, je pense qu'il y a eu une certaine
10 frustration opérationnelle parce que les gens voulaient,
11 évidemment, voir que ce mandat soit présenté à la Cour
12 fédérale pour approbation. Mais je pense que... je dirais pas
13 c'est perturbé, juste on se posait la question et une
14 certaine frustration dans le délai.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si on peut continuer
16 de descendre dans le document un petit peu. Il y avait-il
17 quelque chose qui vous donnait une impression, Madame Tessier
18 ou Monsieur Vigneault, qu'il y avait une intention de faire
19 (non interprété).

20 **Mme MICHELLE TESSIER:** Absolument pas.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, on va voir au
22 paragraphe 78 que... vous dites que vous parlez de discussions
23 que vous avez eues avec le chef du personnel du ministre, et
24 c'était votre impression... vous n'avez jamais eu l'impression
25 qu'elle voulait retarder la signature du mandat.

26 Et Monsieur Vigneault, vous avez mentionné
27 que madame Astravas, c'était votre souvenir?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, nous pouvons
2 maintenant retirer celui-ci et passer au prochain sujet qui
3 sera très bref. Est-ce qu'on peut afficher WIT134 au
4 paragraphe 55?

5 Alors, Monsieur Vigneault, cette question est
6 pour vous. C'est une question brève, mais il s'agit d'un
7 document qui s'appelle le document cible du SCRS. Et ce
8 document cible était un produit du SCRS qui résumait des
9 renseignements sur l'ingérence étrangère par la République
10 populaire de Chine ciblant divers parlementaires. Et on
11 comprend de la chronologie que ça a été rédigé en 2021. Ça
12 n'a pas été publié par le SCRS avant 2023. Lorsque ça a été
13 publié, ça a été rendu inaccessible peu de temps après. Et
14 puis, on comprend qu'il y a une version différente, plus
15 courte, nettoyée, qui a été produite.

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est bien ça.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et vous aviez
18 l'impression que c'était destiné à aller au Premier ministre.

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, entre autres
20 personnes, mais y compris le Premier ministre, oui.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et est-ce que ça, ça
22 serait allé au Premier ministre pour une action en
23 particulier ou juste pour l'information de situation?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je crois que pour nous,
25 pour moi personnellement, c'était une analyse importante qui
26 rassemblait la totalité de ce que l'on savait, y compris
27 d'utiliser des très bons renseignements qui donnaient un
28 aperçu du continuum des activités spécifiques et des

1 activités employées par la République populaire de Chine
2 visant les représentants élus au Canada.

3 Donc, j'ai trouvé que c'était une analyse de
4 renseignements très informative qui aurait dû être, oui, lue
5 par le Premier ministre, mais il n'y avait pas forcément
6 quelque chose qu'il devait faire personnellement. Et c'était
7 plus comment, en tant que communauté du renseignement, le
8 gouvernement devrait continuer d'évaluer les actions de la
9 République populaire de Chine et voir quelles autres mesures
10 pourraient avoir lieu. Donc, ça fait partie d'une analyse de
11 renseignements très importante, entre autres, pour parler de
12 comment évaluer la menace de la République populaire de
13 Chine.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On sait que ce
15 document cible a été la base d'une discussion par le NSIRA.
16 Récemment, dans notre examen à huis clos, Monsieur Vigneault,
17 vous avez dit que vous aviez compris que le conseiller
18 national de sécurité avait pas donné ce document (non
19 interprété).

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** *I have* -- j'ai appris
21 par les questions de NSIRA qui m'ont été posées lors de leur
22 examen, j'ai appris à ce moment-là que le document n'avait
23 pas été disséminé... distribué au premier ministre. Et ce que
24 j'ai appris à ce moment-là, c'était que la décision de la
25 conseillère à la sécurité nationale et au renseignement du
26 premier ministre.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si on peut continuer
28 de descendre dans le document un petit peu. Il y avait-il

1 quelque chose qui vous donnait une impression, Madame Tessier
2 ou Monsieur Vigneault, qu'il y avait une intention de faire
3 (non interprété).

4 **Mme MICHELLE TESSIER:** Absolument pas.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, on va voir au
6 paragraphe 78 que... vous dites que vous parlez de discussions
7 que vous avez eues avec le chef du personnel du ministre, et
8 c'était votre impression... vous n'avez jamais eu l'impression
9 qu'elle voulait retarder la signature du mandat.

10 Et Monsieur Vigneault, vous avez mentionné
11 que madame Astravas, c'était votre souvenir?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, nous pouvons
14 maintenant retirer celui-ci et passer au prochain sujet qui
15 sera très bref. Est-ce qu'on peut afficher WIT134 au
16 paragraphe 55?

17 Alors, Monsieur Vigneault, cette question est
18 pour vous. C'est une question brève, mais il s'agit d'un
19 document qui s'appelle le document cible du SCRS. Et ce
20 document cible était un produit du SCRS qui résumait des
21 renseignements sur l'ingérence étrangère par la République
22 populaire de Chine ciblant divers parlementaires. Et on
23 comprend de la chronologie que ça a été rédigé en 2021. Ça
24 n'a pas été publié par le SCRS avant 2023. Lorsque ça a été
25 publié, ça a été rendu inaccessible peu de temps après. Et
26 puis, on comprend qu'il y a une version différente, plus
27 courte, nettoyée, qui a été produite.

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est bien ça.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et vous aviez
2 l'impression que c'était destiné à aller au Premier ministre.

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, entre autres
4 personnes, mais y compris le Premier ministre, oui.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et est-ce que ça, ça
6 serait allé au Premier ministre pour une action en
7 particulier ou juste pour l'information de situation?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je crois que pour nous,
9 pour moi personnellement, c'était une analyse importante qui
10 rassemblait la totalité de ce que l'on savait, y compris
11 d'utiliser des très bons renseignements qui donnaient un
12 aperçu du continuum des activités spécifiques et des
13 activités employées par la République populaire de Chine
14 visant les représentants élus au Canada.

15 Donc, j'ai trouvé que c'était une analyse de
16 renseignements très informative qui aurait dû être, oui, lue
17 par le Premier ministre, mais il n'y avait pas forcément
18 quelque chose qu'il devait faire personnellement. Et c'était
19 plus comment, en tant que communauté du renseignement, le
20 gouvernement devrait continuer d'évaluer les actions de la
21 République populaire de Chine et voir quelles autres mesures
22 pourraient avoir lieu. Donc, ça fait partie d'une analyse de
23 renseignements très importante, entre autres, pour parler de
24 comment évaluer la menace de la République populaire de
25 Chine.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On sait que ce
27 document cible a été la base d'une discussion par le NSIRA.
28 Récemment, dans notre examen à huis clos, Monsieur Vigneault,

1 vous avez dit que vous aviez compris que le conseiller
2 national de sécurité avait pas donné ce document (non
3 interprété).

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Juste pour être
5 clair, la source de votre connaissance là-dessus, c'est le
6 rapport du NSIRA, pas des connaissances personnelles?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** C'est tout pour mes
9 questions pour le moment. Donc, je vais céder la parole à ma
10 collègue, madame McBain-Ashfield.

11 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me EMILY McBAIN-ASHFIELD:**

12 **Me EMILY McBAIN-ASHFIELD:** Bonjour Madame la
13 Commissaire, chers témoins. Mes questions aujourd'hui
14 porteront grandement sur l'initiative de communication au
15 public. Mais Docteur Giles, j'ai une question à propos du
16 projet de loi C-70. Je comprends que plusieurs aspects de C-
17 70, la *Loi sur l'ingérence étrangère*, aidera le SCRS. Est-ce
18 que vous pouvez donner un aperçu bref des principaux domaines
19 d'amendement à la *Loi sur le Service* qui aideront le service
20 à exercer ses autorités?

21 **Dre NICOLE GILES:** Oui, avec plaisir. La
22 nature fondamentale des changements pour les modifications à
23 la *Loi sur le Service* venait vraiment du fait que la Loi
24 datait de l'avant... avant l'ère du numérique et que les
25 menaces auxquelles on est confronté sont très différentes.
26 Donc, on a cherché à mieux équiper le SCRS pour détecter et
27 bloquer l'ingérence étrangère tout en s'assurant que les
28 sauvegardes importantes demeuraient.

1 Il y avait quatre modifications principales.
2 Et très brièvement, je vais les décrire chacune à leur tour.
3 Le premier groupe de modifications visait à permettre au SCRS
4 de divulguer de l'information en dehors du gouvernement
5 fédéral. D'ailleurs, ce matin on a parlé des outils, des
6 défis et du problème que cela présentait. Donc, cet ensemble
7 de modifications permettrait au SCRS de disséminer
8 l'information à l'extérieur du gouvernement pour accroître la
9 résilience.

10 Par exemple, supposons qu'un État étranger
11 cible une région en particulier ou encore une circonscription
12 ou encore une communauté ethnique à des fins d'ingérence
13 étrangère. Et bien? Maintenant nous serons en mesure de
14 divulguer de l'information, que ce soit aux députés, que ce
15 soit aux groupes communautaires pour leur dire « bon, voilà
16 ce à quoi vous pouvez vous attendre de la part de ces acteurs
17 étrangers ». Ou encore, avec l'autorisation du ministre de
18 la Sécurité publique, nommer même les intermédiaires
19 impliqués. Donc, cela permettrait aux personnes qui se
20 voient communiquer ces renseignements, députés, groupes du
21 secteur privé, de se rendre compte de la menace dont ils
22 sont... qu'ils sont... à laquelle ils font face pour prendre des
23 mesures de protection contre l'émergence de cela.

24 Et ce qui est important, c'est le pouvoir de
25 divulguer de façon que le SCRS puisse communiquer de
26 l'information à des agences qui ont des pouvoirs d'enquête.
27 Alors dans la perspective de l'ingérence étrangère, nous
28 sommes en mesure de communiquer avec les autorités

1 provinciales responsables des élections pour qu'elles
2 puissent mener des activités d'enquête, y compris s'il y a
3 ingérence étrangère à l'égard du processus démocratique.
4 Est-ce que je dois passer tout de suite au groupe suivant de
5 modification?

6 **Me EMILY McBAIN-ASHFIELD:** Oui.

7 **Dre NICOLE GILES:** Alors, de nouvelles
8 autorisations judiciaires, des ordonnances, des mandats,
9 etcetera. Donc, dans le premier cas, on parle de mandat
10 unique. Plutôt que d'avoir une solution unique, donc, un
11 processus très lourd qui exige une autorisation des tribunaux
12 fédéraux. Maintenant, avec cette nouvelle formule, on pourra
13 dire, on va faire une chose, mais une seule fois.

14 Par exemple, dans le contexte de l'ingérence,
15 il y a un acteur étranger qui est dans un aéroport canadien.
16 Or, tout ce qu'on veut voir, c'est examiner leur appareil
17 téléphonique cellulaire. Maintenant, on peut demander un
18 mandat unique devant un tribunal fédéral pour faire une
19 évaluation et vérifier ce qu'il y a dans ce téléphone
20 intelligent. Ensuite, analyser le renseignement, voir
21 pourquoi est-ce qu'ils sont ici, qu'est-ce qu'ils veulent
22 faire, qui ils vont rencontrer, etcetera.

23 Autre exemple, avec le nouveau type de mandat
24 et d'ordonnance, on pourrait avoir des pouvoirs de
25 préservation. Grâce à cette nouvelle caractéristique, on
26 pourrait obliger un fournisseur de services Internet à
27 colliger de l'information. Donc, on pourrait imaginer un
28 acteur étranger et on parle de désinformation affichée contre

1 un candidat donné. Ben maintenant, on pourra demander au
2 fournisseur de service Internet de ne pas supprimer
3 l'information pendant que nous tentons d'obtenir d'un
4 tribunal une ordonnance ou un mandat. Sans cette autorité,
5 sans ces pouvoirs, l'information aurait disparue. On
6 n'aurait pas pu identifier l'acteur étranger qui fait de la
7 désinformation sur telle ou telle plateforme. Ou encore, on
8 n'aurait pas pu comprendre qui a donné les ordres de
9 l'origine. Donc, ce sont des aspects importants. Ce n'est
10 pas exhaustif.

11 Troisième groupe d'amendements. Là, il est
12 question de nous donner des régimes de données plus souples.
13 Alors, c'est un ajustement précis qui n'est pas exhaustif.
14 Mais encore une fois, on n'aura plus de temps pour analyser
15 des ensembles de données. Ce qui est important dans la
16 perspective de l'ingérence étrangère, c'est que quand il est
17 question de base de données dans ce contexte, chaque fois, il
18 faut procéder à un déchiffrement. Il faut traduire parce que
19 c'est dans une langue étrangère. Il faut avoir le temps
20 d'analyser avant de pouvoir demander l'autorisation de
21 conserver cela. Alors, plutôt que de risquer de perdre des
22 renseignements d'importance critique dans ces bases de
23 données, nous avons désormais le temps de traiter le dossier,
24 compte tenu des complexités que cela comprend.

25 Autre exemple, nous sommes en mesure
26 d'utiliser des ensembles de données canadiens pour ce qui est
27 du tamisage. Pourquoi est-ce que ce serait important? Et
28 ben, on pourrait imaginer une liste d'individus ici au Canada

1 qui ont vécu à l'étranger dans des pays qui sont des acteurs
2 en matière d'ingérence étrangère. La liste de ces individus
3 vivant au Canada pourrait, par exemple, indiquer quels sont
4 les établissements d'éducation, par où ils sont passés. Donc
5 maintenant, grâce aux examens de sécurité, on pourra examiner
6 les bases de données et dire, bon, ben voilà, une personne
7 qui a passé par une formation militaire, on sait que c'est
8 quelqu'un qui menace la sécurité économique ou un autre
9 aspect de la société canadienne. Donc, c'est important,
10 parce que les gens qui ont une cote de sécurité ou encore qui
11 sont acceptés comme immigrants au Canada ne sont pas des
12 acteurs étrangers en matière d'ingérence.

13 Finalement, dernier ensemble, pour la
14 collecte de renseignements à l'étranger. Maintenant, nous
15 sommes en mesure de colliger de l'information ici au Canada
16 même si elle est stockée à l'extérieur du pays. Et ça aussi,
17 c'est très important. Par exemple, supposons un acteur qui
18 est ici au Canada dont les courriels sont stockés à
19 l'extérieur du pays. Maintenant, on pourra colliger cette
20 information. Et c'est le monde dans lequel on vit, que
21 voulez-vous. C'est là que l'on voit où l'information est
22 stockée à l'heure actuelle et toujours en matière d'acteurs.

23 Si quelqu'un quitte le Canada temporairement,
24 on pourra continuer à colliger. Par exemple, des acteurs qui
25 traversent la frontière et qui, comme par hasard, rencontrent
26 un contact. Et ben, maintenant, on pourra continuer à
27 colliger l'information. Il y aura pas un trou pendant
28 lequel, justement. la personne échappe à notre compétence en

1 traversant la frontière.

2 **Me EMILY McBAIN-ASHFIELD:** Merci, très utile.

3 Maintenant, en ce qui concerne la mobilisation et
4 l'engagement public. Quant à la question de ces enjeux par
5 rapport à l'ingérence étrangère, pourrais-t-on voir 382_1.

6 **--- PIÈCE No. CAN038232 0001:**

7 Canada towards 2028 - IA 2022-23/90

8 **Me EMILY McBAIN-ASHFIELD:** Donc, ça, c'est
9 une évaluation de février 2023. On parle du Canada en vue de
10 2028.

11 Et à la troisième page, maintenant, si on
12 peut faire dérouler. Donc, dernier paragraphe. On dit :

13 « De la même façon, une stratégie de
14 mobilisation, de communication plus
15 résiliente en ce qui concerne les
16 menaces de contre-renseignement
17 exigerait d'avoir des cibles
18 potentielles, y compris les
19 infiltrations par des États
20 étrangers. » (Tel qu'interprété)

21 Et plus loin, dans la dernière phrase, on
22 dit :

23 « Si on informe les gens, à titre
24 d'exemple, si on dit 'il faut des
25 mesures d'atténuation de la menace',
26 en encourageant le grand public à
27 être bien informé, en formant
28 justement une culture de sécurité

1 nationale. » (Tel qu'interprété)

2 Donc, est-ce que le Service considère que
3 mieux informer le public, c'est un bon outil pour contrer
4 l'ingérence étrangère?

5 **Dre NICOLE GILES:** Absolument, absolument.
6 Ce que ce produit de renseignement souligne, c'est que les
7 cibles des menaces aujourd'hui sont beaucoup plus vastes que
8 ce qu'on trouve simplement au sein du gouvernement. C'est
9 toute la société canadienne qui peut être ciblée. Il faut
10 donc que toute la société réagisse et réponde. Pour que tous
11 les Canadiens, que tous les secteurs puissent se protéger
12 contre l'ingérence étrangère, ben, il faut être conscient de
13 l'existence de cette menace. C'est pourquoi c'est si
14 important de sensibiliser, de mobiliser, de susciter
15 l'engagement pour que les gens puissent se protéger eux-
16 mêmes, puissent protéger nos institutions et leur propre
17 collectivité.

18 Et il faut que les gens aient confiance en
19 nous pour que ça marche. Si on ne fait pas confiance au
20 SCRS, ben, l'information qu'on va fournir ne sera pas non
21 plus prise au sérieux. Et ça, c'est l'une des réalités en ce
22 qui concerne notre stratégie de mobilisation et de
23 rayonnement qui a été lancée en 2018 pour s'assurer que nous
24 aurons la confiance du peuple.

25 Et ce n'est pas au moment où il y a une crise
26 qu'on peut le faire. Il faut le faire au préalable. Ainsi,
27 on pourra tirer des leçons, tirer des leçons de ce qui se
28 passe dans les collectivités afin de comprendre les

1 préoccupations, afin de comprendre les craintes. Parce que
2 très souvent, il s'agit de communautés qui sont venues ici
3 pour être en sécurité et, soudain, on les voit menacées de
4 toutes parts.

5 **Me EMILY McBAIN-ASHFIELD:** On va revenir sur
6 le programme d'engagement dans les milieux universitaires et
7 autres, mais pouvez-vous nous dire ce que vous entendez par
8 une culture normative en matière de sécurité pour tout le
9 pays?

10 **Dre NICOLE GILES:** L'un des défis pour le
11 Canada, c'est que jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de réel
12 niveau de confort pour une discussion sur la sécurité
13 nationale. Comme pays, nous avons été très chanceux, très
14 privilégiés. On n'a pas été exposés à des guerres, des
15 menaces, des attaques que beaucoup de nos alliés ont connues.
16 Heureusement, ici, on pense peu à la sécurité nationale comme
17 une réalité.

18 Or, comment est-ce qu'on peut vivre une vie
19 normale? Ben, il faut justement dire maintenant, il faut
20 prendre conscience d'un changement de paradigme. Et on veut
21 justement faire comprendre aux gens quelles sont les vraies
22 menaces et comment les Canadiens peuvent y faire face.
23 Comment on peut les contrer?

24 C'est pourquoi, par exemple, nous avons
25 accéléré l'information, en ce qui concerne nos rapports
26 rendus publics chaque année. En 2012, par exemple, pour la
27 première fois, nous avons divulgué beaucoup de données,
28 beaucoup d'informations sur les produits de renseignement qui

1 sont publiés chaque année, combien d'engagements nous avons,
2 combien de séances de formation, combien de demandes aussi
3 nous traitons pour, justement, faire preuve de transparence
4 et pour, justement, éclairer ces dossiers.

5 En 2023, dans notre rapport annuel, nous
6 avons fourni des détails sur l'évaluation des menaces plus
7 que jamais auparavant et on voit qu'il y a eu beaucoup de
8 réceptivité. On a vu que de plus en plus, les gens
9 comprennent. Et il y a eu des campagnes sur les médias
10 sociaux très novatrices. Par exemple, comment déceler et
11 identifier la désinformation et la mésinformation. Donc, ce
12 sont des activités que nous avons menées dans le contexte de
13 l'engagement. Ça semble rentable en ce sens que nous avons
14 augmenté notre transparence aussi.

15 Et il y a eu diverses publications, des
16 publications plus ciblées. Par exemple, en 2021, on a publié
17 une publication sur les processus électoraux pour voir
18 comment on peut identifier l'ingérence étrangère et que faire
19 si c'est le cas. En 2023, nous avons aussi publié des
20 documents, « L'ingérence étrangère et vous ». Alors, c'est
21 publié en huit langues, y compris, bien sûr, les langues des
22 collectivités les plus ciblées, mandarin, cantonais, farsi,
23 russe, parce que nous pensons vraiment que l'aspect
24 compétence linguistique ne doit pas faire obstacle quand il
25 est question de pouvoir identifier la menace de l'ingérence
26 étrangère grâce aux publications de notre service.

27 **Me EMILY MCBAIN-ASHFIELD:** En plus de ce que
28 vous avez mentionné, est-ce que vous tentez de retracer ou

1 d'évaluer l'engagement? Est-ce que vous réussissez à
2 contacter les gens que vous voulez cibler?

3 **Dre NICOLE GILES:** En ce qui concerne les
4 médias, on commence à tabler là-dessus, à augmenter nos
5 capacités. Il y a une équipe qui tente justement d'être de
6 plus en plus efficace, mais on parle pour l'instant d'une
7 toute toute petite équipe. Et quand même, on n'en voit un
8 travail extraordinaire. Mais de plus en plus, on insiste là-
9 dessus et on améliore la trousse d'outils à leur disposition.

10 Dans le rapport annuel, il y a des données,
11 des retraçages en ce qui concerne ce qui est l'objet de
12 recherche sur notre site Web. Il y a aussi des copies
13 papier. D'ailleurs, la Commission en a reçu. Et bien sûr,
14 jusqu'à maintenant, on n'a pas pu voir ce que ça donnait,
15 mais on veut retracer ce que les rapports annuels ont comme
16 popularité pour répondre à la demande. Et sur les médias
17 sociaux, il y a eu une augmentation très notable au cours des
18 dernières années grâce à ces campagnes très novatrices.

19 **Me EMILY MCBAIN-ASHFIELD:** Merci. Vous avez
20 parlé des programmes d'engagement aussi dans le milieu
21 universitaire. Et si je comprends bien, ça a été créé il y a
22 quelques années. En 2019, on a ajouté un autre volet. Et
23 grâce à ce programme, vous faites participer des partenaires
24 de la société civile, des groupes de militants et diverses
25 organisations nationales et autres. Pourriez-vous nous dire
26 quelques mots au sujet de ces participations par rapport aux
27 enjeux d'ingérence et comment est-ce que ça fait l'objet de
28 conversations avec ces groupes?

1 **Dre NICOLE GILES:** En ce qui concerne le
2 programme d'engagement stratégique, ben, il y a des
3 engagements formels et là où je dirais que dans le passé, il
4 y avait tout simplement des rencontres, un ordre du jour, un
5 suivi mentionné, etcetera. Mais pour vous donner une idée,
6 il y a eu 150 réunions en 2023, des engagements formels avec
7 des organisations communautaires, des gens du secteur privé.
8 Et on parle de plus de 200 briefings, 200 breffages sur
9 l'ingérence et l'espionnage. Donc, il y a d'autres aspects
10 du programme qui sont aussi très importants. L'organisme se
11 penche sur la violence extrémiste. Donc là, c'est très
12 ciblé. On est préoccupé et ça échappe à la portée de ce
13 programme-ci. Mais c'est important de contextualiser, c'est-
14 à-dire de voir ce que les associations, les groupes
15 communautaires ont comme préoccupations par rapport à ce
16 qu'ils ont vécu.

17 Et en ce qui concerne la partie espionnage et
18 ingérence, ça fait partie de nos engagements auprès de la
19 population. L'une des choses qu'on a tenté de faire aussi
20 dans ce contexte, ça a été, dans toute la mesure du possible,
21 d'insister sur les interactions informelles en matière
22 d'engagement de ce genre. On sait que pour avoir la
23 confiance, pour établir de bonnes relations, il ne suffit pas
24 d'avoir un gros ordre du jour lors de réunions avec beaucoup
25 de monde. Donc, on tente de voir comment on peut
26 codévelopper des produits ensemble pour ces collectivités.

27 Alors, à titre d'exemple, on a eu une version
28 coéditée de notre lettre de nouvelles de l'an dernier.

1 Encore une fois, on a une équipe formidable et ce sont ces
2 gens-là qui préparent notre lettre de nouvelles. Donc, on a
3 écrit avec le Conseil sino-canadien pour la justice sociale
4 un document sur l'ingérence étrangère en particulier. Et ça
5 a été lu par des centaines de lecteurs. Et dans ce cas-là,
6 les échos ont été très, très, très positifs.

7 On a fait du travail aussi, à titre
8 d'exemple, pour codévelopper un plan d'action pour le SCRS en
9 ce qui concerne la déclaration des Nations Unies pour les
10 droits des peuples autochtones. Nous sommes les seuls en
11 matière d'organisme de renseignement qui se soit doté d'un
12 plan d'action à cet égard.

13 Donc, ce qu'on veut faire, c'est s'assurer
14 que ça va dans les deux sens, c'est-à-dire qu'il y a un
15 codéveloppement avec ces intervenants. Et nous voulons
16 appliquer le dogme « Rien pour nous sans nous ». Donc, il
17 s'agit de fonder toutes nos actions sur la confiance
18 mutuelle. Ainsi, l'information qu'on va diffuser va être
19 bien comprise. Il y aura un suivi et inversement, on va nous
20 informer pour que nous soyons mieux conscients des
21 préoccupations des Canadiens.

22 **Me EMILY McBAIN-ASHFIELD:** Une dernière
23 question pour vous, et je vois que le temps presse. Donc,
24 compte tenu des défis en matière d'engagement, toujours au
25 niveau du rayonnement et de la mobilisation, vous avez parlé
26 de méfiance et de certaines des choses que vous vouliez
27 faire, mais y a-t-il autre chose que le SCRS fait pour tenter
28 de corriger le tir? Est-ce qu'il y a des collectivités qui,

1 actuellement, ne font pas confiance aux organismes
2 responsables du renseignement et de la sécurité?

3 Et deuxièmement, compte tenu du fait que
4 beaucoup de renseignements sont classifiés, est-ce que ce
5 n'est pas un défi additionnel quand il est question
6 d'approcher le public ou les organisations ethniques qui,
7 dans certains cas, voudraient être informés et prendre
8 connaissance de cette information?

9 **Dre NICOLE GILES:** Écoutez, c'est excellent
10 comme question. Premièrement, en ce qui concerne la
11 méfiance, la confiance, ce que nous voulons, dans une
12 première étape, c'est en être conscients, bien comprendre le
13 fait qu'il y a un déficit en matière de confiance. On ne
14 nous fait pas toujours confiance, que ce soit au SCRS ou
15 encore le monde du renseignement, le monde de l'application
16 des lois au Canada.

17 Donc, ça, c'est un premier constat très
18 important. Et qu'est-ce qu'on fait pour y trouver une
19 solution? Ben, au Musée des droits de la personne de
20 Winnipeg - et ce n'est pas par hasard qu'on a choisi cet
21 endroit, c'était justement parce que nous voulions insister
22 sur le fait que dans notre point de vue, il faut que ce soit
23 au centre des préoccupations de sécurité nationale, les
24 droits de la personne.

25 Donc, on a aussi tenté de s'assurer que nous
26 comprenions bien les fondations, les raisons pour lesquelles
27 un tel climat existait. Donc, avec des groupes marginalisés,
28 des groupes racialisés, nous avons préparé un document sur la

1 confiance qui va au cœur de nos objectifs dans ce domaine
2 pour s'assurer que les droits de la personne sont au cœur de
3 tout ce que nous faisons eu regard à la sécurité nationale.

4 Maintenant, pour ce qui est de la capacité
5 d'être précis et de partager l'information classifiée, les
6 changements dont on a parlé sur la *Loi sur le SCRS*, ça va
7 aider beaucoup. Souvent, on a vu que les premières
8 communications, c'est bien que les gens ont pu parler avec
9 nous, on partage ce que sont les menaces. Et ensuite, dans
10 les réunions par la suite, les gens disent : « On a déjà
11 entendu ça, est-ce qu'on peut faire quelque chose pour
12 vraiment se protéger? ». Donc, les changements dans la
13 législation vont permettre d'aller plus loin pour donner des
14 renseignements qui vont pouvoir aider pour l'action.

15 Mais il y a des limites inhérentes. Il faut
16 protéger la méthodologie, il faut protéger les sources.
17 Comme je l'ai dit plus tôt, il faut reconnaître que tout ce
18 que nous disons publiquement est lu et lu et absorbé par nos
19 adversaires.

20 Alors, nous avons un progrès pour communiquer
21 que la raison pour laquelle nous ne partageons pas ces
22 informations tout le temps, c'est pas parce qu'on est en
23 train d'être bombardés ou c'est pas parce qu'on voudrait
24 restreindre le flux d'information, mais c'est parce qu'il
25 faut évaluer l'information pour être capable de les protéger.

26 Et donc, ça, ça fait qu'il faut vraiment
27 avoir une compréhension de base pour la sécurité nationale.
28 Et ça, ça aide beaucoup pour qu'on ait cette compréhension.

1 Et enfin, plus on a confiance dans le SCRS, on va avoir
2 confiance qu'on ne retient pas de l'information, mais c'est
3 secret parce qu'on va les protéger.

4 **Me EMILY McBAIN-ASHFIELD:** Merci beaucoup, ce
5 sont là toutes mes questions.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup. Nous
7 allons prendre notre pause pour le midi. On est en avance.
8 Alors, on va... si on prend, admettons, 1 h 20? Ça vous va?
9 Donc, revenons à 1 h 20 et madame Chaudhury va pouvoir
10 compléter son interrogatoire. Et ensuite on va commencer un
11 contre-interrogatoire.

12 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

13 Cette séance de la Commission est maintenant
14 suspendue jusqu'à 13 h 20.

15 --- L'audience est suspendue à 12 h 11

16 --- L'audience est reprise à 13 h 23

17 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

18 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
19 étrangère est de retour en session.

20 Il est 13 h 23.

21 **--- Mme CHERIE LYNN HENDERSON, Sous la même affirmation:**

22 **--- Mme MICHELLE TESSIER, Sous la même affirmation:**

23 **--- M. DAVID VIGNEAULT, Sous la même affirmation:**

24 **--- Mme VANESSA LLOYD, Sous la même affirmation:**

25 **--- Dre NICOLE GILES, Sous la même affirmation:**

26 **--- M. BO BASLER, Sous la même affirmation:**

27 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me SHANTONA CHAUDHURY (suite):**

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, pour la

1 Processes and Institutions

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur Basler, je
3 vais poser la première question ou plusieurs questions à
4 vous. Une chose dont il faudrait s'occuper d'entrée de jeu
5 est un fait qui n'a pas encore été rendu public. Et la
6 Commissaire n'a pas pu le mentionner dans sa déclaration
7 liminaire parce qu'elle n'était pas encore publique. Je vous
8 demanderais de confirmer qu'il n'y a pas de noms de
9 parlementaires dans le rapport du CPSN?

10 **M. BO BASLER:** Vous avez... c'est juste.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur le greffier,
12 si vous pourriez afficher le résumé du rapport au paragraphe
13 51, à la page 14.

14 Ce que vous allez voir, Monsieur Basler, vous
15 expliquez qu'il s'agit d'un exercice d'ingénierie à
16 l'inverse. C'est un exercice où on a examiné les documents
17 auxquels on fait référence dans les notes de bas de page pour
18 savoir de qui il s'agit.

19 **M. BO BASLER:** Exact.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Nous avons confiance
21 maintenant que nous avons identifié les personnes que le
22 CPSNR avait en tête. Mais la seule personne qui peut
23 confirmer cela, ce sont les représentants du CPSNR.

24 **M. BO BASLER:** C'est exact.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** La dernière chose que
26 j'aimerais vous demander à ce propos, nous savons que c'est
27 la position de Service que c'est de l'information classifiée.

28 **M. BO BASLER:** Oui, c'est classifié.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pourriez-vous nous
2 expliquer pourquoi?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je pense qu'il est très
4 important de se rappeler qu'avec toute tentative de mettre
5 l'information classifiée dans l'espace non classifié, il faut
6 passer par l'examen de confidentialité, ce processus pour
7 vérifier s'il y a des préjudices que cela pourrait créer avec
8 la diffusion.

9 Pourquoi les noms seraient classifiés? Et
10 bien, c'est parce qu'en diffusant les noms, en publiant nos
11 noms, en lien avec des incidents, une question qui est
12 décrite même de manière générale dans le rapport non
13 classifié du CPSNR, cela divulguerait aux adversaires, donc,
14 aux gouvernements étrangers qui travaillent avec les députés,
15 qu'on soit au courant d'une activité en particulier à un
16 moment donné, ce qui potentiellement dévoilerait la méthode
17 de collecte qu'on ciblait à l'acteur qui participait à cette
18 activité.

19 Donc, à tout moment, lorsqu'on transfère
20 quelque chose dans l'espace non classifié, il faut toujours
21 s'assurer qu'on n'est pas en train de dévoiler les sources ou
22 les méthodes, comment nous avons recueilli l'information, à
23 quel moment? Parmi ces éléments clés, une des personnes qui
24 fait partie d'un moment, ça... qui les télégraphie à nos
25 adversaires, donc, à quel moment nous avons recueilli une
26 information et comment. Au fond, c'est vraiment à la base de
27 la raison pour laquelle ces noms demeureraient classifiés.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Le contenu du résumé

1 qui est à l'écran, qui était préparé, révèle, au fond, autant
2 d'informations que le Service a décidé qu'on peut divulguer
3 publiquement à propos de cet interrogatoire, n'est-ce pas?

4 **M. BO BASLER:** En effet.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Avant de passer aux
6 allégations spécifiques, je vais vous présenter les sujets
7 plus globaux qui ont ressorti de l'interrogatoire. Tout
8 d'abord, pour garder le thème des noms, si vous voulez bien
9 dérouler à la page 3 et le paragraphe 10. Monsieur [sic]
10 Henderson, vous expliquiez qu'à la section 16 du rapport, le
11 Service a supprimé les identités. Pourriez-vous nous
12 expliquer pourquoi? Tout d'abord, c'est quoi exactement
13 l'article 16?

14 **Mme CHERIE HENDERSON:** L'article 16 de la
15 Loi, c'est de l'information que le Service a demandé de
16 recueillir au nom des Affaires mondiales canadiennes ou du
17 ministère de la Défense nationale afin d'appuyer leur
18 programme. Et on y fait référence souvent en tant que
19 renseignement étranger.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Dans le cadre de son
21 mandat, le SCRS ne peut pas faire de rapport sur les entités
22 canadiennes.

23 **Mme CHERIE HENDERSON:** On le fait à la
24 demande des ministères, mais on ne recueille pas de
25 l'information sur les Canadiens. On va colliger de
26 l'information sur les activités étrangères, mais non pas
27 canadiennes. C'est pourquoi nous devons supprimer toute
28 identité canadienne.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Au fond, le rapport
2 va ensuite être partagé et indiquerait par exemple « Monsieur
3 X » plutôt qu'un nom en particulier?

4 **Mme CHERIE HENDERSON:** Oui.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et si le destinataire
6 souhaite connaître les identités, il pourrait en faire la
7 demande auprès du Service pour avoir la divulgation?

8 **Mme CHERIE HENDERSON:** Oui, en effet.
9 Lorsqu'ils soumettent la demande, ils doivent aviser au nom
10 de qui ils formulent la demande et pourquoi la divulgation de
11 ce nom en particulier appuiera leur programme.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et parfois, on
13 acquiesce à ces demandes parfois, non?

14

15 **Mme CHERIE HENDERSON:** Oui.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Deuxième sujet
17 globalement. Monsieur le greffier, si vous voulez bien
18 dérouler au paragraphe 13. Non, un petit peu plus haut.
19 Merci.

20 Donc, le concept de « wittingness », de
21 témoin.

22 « Les témoins, y compris Monsieur Vigneault et Monsieur [sic]
23 Lloyd, ont souligné tout au long de leur témoignage que le
24 focus du Service est sur les activités de l'acteur menaçant
25 [c'est-à-dire l'État étranger ou la personne qui agit en son
26 nom] non nécessairement le « wittingness » du témoin. » (Tel
27 qu'interprété)

28 **Mme VANESSA LLOYD:** C'est important de le

1 souligner. L'enquête sur les activités menaçantes, ce sont
2 des activités des adversaires ou de l'État étranger. Il est
3 important de comprendre qu'au cours de nos enquêtes, la
4 majorité de l'information que nous avons en lien avec les
5 personnes impactées par les activités des États étrangers
6 sont colligées de manière incidentelle.

7 Donc, il y aurait des lacunes par rapport aux
8 effets aux parties touchées. Notre focus est de comprendre
9 l'intention et les capacités et les résultats escomptés par
10 l'État étranger. Non nécessairement avoir toute la personne..
11 les personnes ont reçu l'information, comment on pourrait
12 être résilient face à ces activités.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si on peut maintenant
14 passer au paragraphe 14 :

15 « Dans certains cas, le SCRS a colligé suffisamment
16 d'information, de renseignement pour déterminer que le député
17 pourrait être soupçonné de poser une menace à la sécurité
18 nationale du Canada. Cependant, cela s'est produit très peu
19 de temps dans l'histoire du Service. » (Tel qu'interprété)

20 Monsieur Vigneault, pourriez-vous le
21 confirmer?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, tout à fait.

23 Madame la Commissaire, on a, dans notre
24 histoire, ce que je connais, ce que je suis au courant, c'est
25 arrivé. Il y a pas de sanctuaire -- donc nous (non
26 interprété). Si cela veut dire qu'un membre ou un élu
27 participe à ces activités (non interprété).

28 Mais dans notre histoire, la façon dont on a

1 fait les enquêtes, les demandes qui ont été faites au
2 Service, c'est vraiment l'acteur étatique étranger qui était
3 la... le sujet de nos enquêtes. Donc, c'est vraiment... je pense
4 que c'est un concept important à comprendre pour permettre de
5 voir... d'éliminer ce qu'on sait et peut-être certaines choses
6 dont on ne sait pas sur les... l'aspect volontaire ou non des
7 activités de certaines personnes. C'est un... je pense que
8 c'est dans le contexte actuel très important de comprendre
9 cette nuance-là.

10 Nous concentrons nos activités sur l'activité
11 de l'acteur étranger. Parfois, cela comprend, parce qu'il
12 n'y a pas de sanctuaire, cela pourrait inclure des élus, mais
13 il y a eu très peu d'occurrences.

14 **Mme VANESSA LLOYD:** Si vous permettez, c'est
15 similaire à la discussion que l'on a eue ce matin, Maitre
16 Chaudhury, par rapport à ce qu'on va décrire et ce qu'on ne
17 fait pas.

18 La terminologie qu'on utilise ici, c'est le
19 « wittingness » d'un député. Et très rarement, on va décrire
20 les activités de la personne qui est soumis ou qui fait
21 l'objet d'ingérence étrangère pour déterminer la prochaine
22 étape de l'enquête par rapport à l'acteur de menace, incluant
23 si oui ou non on peut demander au parlementaire de combler
24 certaines lacunes. On pourrait faire un calcul dans ce sens
25 pour savoir comment protéger nos méthodologies, nos sources
26 et nos renseignements classifiés.

27 Et pour revenir à la conversation de ce
28 matin, alors qu'on a ce travail auprès des parlementaires, il

1 y a toute une échelle du niveau de connaissance des
2 parlementaires entre quelqu'un qui n'est pas au courant de la
3 nature de l'ingérence étrangère et pourquoi, comme monsieur
4 [sic] Henderson a dit, ils seraient surpris des activités
5 dont ils sont la cible, jusqu'à quelqu'un qui comprend mieux
6 l'ingérence étrangère et reconnaissant du travail qu'on fait,
7 leur permettant de prendre des décisions mieux éclairées et
8 éclairées dans leurs fonctions, dans les situations où ils ne
9 sont peut-être pas aussi au courant des intérêts d'un État
10 étranger qui pourraient être préjudiciables aux intérêts du
11 Canada.

12 Et il y a encore un petit groupe de personnes
13 qui comprennent que l'activité est de l'ingérence étrangère
14 et de par la nature de leurs activités avec l'acteur, soit
15 ils sciemment bénéficient de ses activités ou ils s'y livrent
16 eux-mêmes.

17 Dans le cours de notre histoire, comme
18 monsieur Vigneault l'a dit, c'est très rare qu'on arrive à
19 l'extrémité de cette échelle. Ces évaluations peuvent aussi
20 changer en cours de route.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. C'est
22 vraiment une bonne introduction à ma prochaine question. Je
23 vais ramener ces renseignements tels qu'ils ont été ressortis
24 de cette question.

25 Madame la greffière, voulez-vous bien
26 dérouler pour qu'on puisse voir les paragraphes 15 et 16.
27 Peut-être un petit peu plus, s'il vous plait.

28 Donc, pour nous situer au paragraphe 15, on y

1 parle d'une mesure et, entre parenthèses :

2 « Un rapport sur les résultats de la
3 mesure indique que la mesure
4 d'atténuation de risque exposait un
5 manque de sensibilisation en matière
6 d'ingérence parmi les politiciens
7 canadiens. » (Tel qu'interprété)

8 Et il y avait aussi l'indication qu'ils
9 n'étaient pas tout à fait certains des limites et parfois ils
10 les dépassaient.

11 Monsieur Basler avait répondu que :

12 « Le focus n'était pas en fait la [...]
13 c'était en fait l'État étranger. Le
14 Service ne se penchait pas sur le
15 [fait...] le dépassement des limites
16 par les parlementaires. » (Tel
17 qu'interprété)

18 Vous savez que :

19 « Dans certains cas, les relations
20 sont peut-être allées trop loin, mais
21 ne seraient pas décrites de cette
22 manière. » (Tel qu'interprété)

23 Est-ce que j'ai bien expliqué?

24 **M. BO BASLER:** Oui, en effet.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si on peut dérouler
26 tout en bas, à la page 13, s'il vous plait, paragraphe 46.
27 Je pense que cela revient.

28 Monsieur [sic] Henderson, je crois que c'est

1 vous qui avez présenté cet élément de preuve en
2 interrogatoire. Donc, le niveau... dans quelle mesure une
3 personne pourrait être compromise. Il y a certains jours que
4 ce serait plus, mais un élément d'information que vous
5 recevez par la suite pourrait échanger cette évaluation.
6 C'est bien cela?

7 **Mme CHERIE HENDERSON:** Oui.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si on peut maintenant
9 prendre un instant et parler de la nature du renseignement et
10 ce que cela signifie. Donc, son évolution.

11 Je sais, Monsieur Vigneault, vous avez dit
12 plus tôt que les rapports de renseignement nous offrent un
13 portrait d'une image beaucoup plus grande. Pourriez-vous
14 nous expliquer cela?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Madame la
16 Commissaire, comme je l'ai mentionné, c'est pour ça que c'est
17 important de prendre toujours le renseignement dans le
18 contexte dans lequel il a été écrit et de comprendre
19 l'environnement spécifique.

20 Donc, l'information, surtout lorsque notre
21 activité est dirigée contre les acteurs étrangers,
22 l'information qu'on reçoit peut-être sur certains Canadiens
23 va devenir... est pas nécessairement la plus élaborée et la
24 plus complète. Et donc, notre travail consiste à, selon la
25 *Loi sur le service*, à regarder les menaces à la sécurité du
26 Canada telles que définies dans notre loi. C'est très
27 important de voir que toute l'histoire du Service, la Loi a
28 été écrite en 1984, et en 1984, le Parlement avait dit « On

1 veut, CSIS, que vous regardiez l'interférence étrangère ».

2 Donc, le Service a toujours fait... a toujours enquêté ça.

3 Comme on vous l'a... on l'a, je pense,
4 démontré, ou on a témoigné à cet effet, l'amplitude... la
5 diversité dans laquelle l'interférence se... est perçue
6 maintenant et vécue a augmenté énormément. La technologie,
7 les volontés étatiques - on a parlé beaucoup de la Russie, on
8 a parlé de la Chine - fait en sorte que ce qu'on voit
9 maintenant, et ce que cette Commission-là est en train de
10 comprendre, c'est l'évolution du renseignement.

11 Donc, les approches qu'on avait par le passé,
12 les approches qu'on avait sur la façon dont on écrivait notre
13 renseignement, la façon dont nos partenaires recevaient le
14 renseignement, dans - je lisais certains des paragraphes sur
15 le document ici - fait en sorte que non seulement le Service
16 évolue dans la façon dont il fait son analyse, mais les
17 partenaires également évoluent dans leur façon qu'ils
18 comprennent le renseignement, et les questions qu'ils nous
19 posent, donc, à être capables d'arriver pis de clarifier
20 certaines choses. Donc, je pense que c'est important
21 d'arriver... je décris un environnement qui est très nuancé, et
22 je pense que c'est toujours important de revenir à cet
23 aspect-là.

24 Quand on parle de *sliding scale*, quand on
25 parle... l'information va évoluer. On va avoir accès à de
26 l'information qui va nous permettre d'être plus définitif.
27 Et comme monsieur Basler l'a mentionné ce matin, des fois on
28 va devoir revenir pis dire « On a de nouvelles informations

1 qui nous permettent de croire qu'il faut l'interpréter de
2 façon différente ». Et donc, c'est... de là vient l'importance
3 de la culture de sécurité nationale et du renseignement, de
4 comprendre le renseignement dans le contexte dans lequel il
5 est. Et donc, c'est pour ça que c'est si nuancé et complexe,
6 l'image qu'on essaie de donner aux Canadiens par votre
7 entremise, Madame la Commissaire.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Dites-moi si je comprends
9 bien.

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je vais tenter de faire
12 une comparaison, parce que je pense... ça me semble important,
13 cet aspect-là, de bien comprendre, et je veux vraiment être
14 certaine. Alors, soyez à l'aise de me corriger là si ce que
15 je dis est pas juste.

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ne parlons pas du
18 Service, parlons plutôt par exemple d'un corps policier qui
19 ferait enquête. Un corps policier va faire enquête et va
20 collecter pendant une certaine période de temps plein
21 d'informations qui ne seront pas rendues publiques, parce que
22 c'est dans le cadre d'une enquête, puis éventuellement va
23 parvenir à une conclusion. Et selon la conclusion à laquelle
24 ceux qui enquêtent parviennent, ben, il y aura par exemple
25 des accusations, puis là, toute information qui a pu être
26 colligée sera éventuellement connue et rendue publique.

27 Dans votre cas, lorsque vous monitoriez ce qui
28 se passe, vous êtes appelé à communiquer à différents

1 partenaires les informations que vous obtenez au fil du
2 temps, sans avoir nécessairement toutes les informations, ou
3 sans avoir fait les liens entre toutes ces informations-là.
4 Parce que vous le faites constamment, en fait, vous informez
5 constamment vos partenaires dès que vous avez des
6 informations qui sont significatives, sans avoir
7 nécessairement encore un portrait global ou une conclusion.

8 Est-ce que ça c'est... est-ce que ma
9 compréhension de comment vous fonctionnez, elle est exacte?

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Elle est tout à fait
11 exacte, Madame la Commissaire. Et dans... si je peux prendre
12 l'exemple et le pousser plus loin, c'est que l'information
13 que nous, on a, on le partage à nos partenaires qui, eux,
14 peuvent prendre action.

15 Donc, dans ce cas-ci, lorsque le corps
16 policier a assez d'informations, et il croit s ont... ils vont
17 parler avec un pro... avec la Couronne pour dire... voir est-ce
18 que des accusations peuvent être déposées? Donc, est-ce que
19 cette action-là peut être prise?

20 Dans notre cas, ça peut être... je vais garder
21 mon exemple, dans le cadre des institutions démocratiques, ça
22 peut être de parler avec Élections Canada, ça peut être
23 parler avec... donner de l'information au commissaire aux
24 élections du Canada, donner de l'information à la GRC, donner
25 de l'information aux partis politiques. C'est très important
26 pour qu'ils puissent arriver pis dire, est-ce qu'eux-mêmes
27 doivent prendre certaines actions? Parce qu'encore une fois,
28 c'est... nous, on donne de l'information, la meilleure

1 information au moment où on l'a, et pour pouvoir permettre à
2 quelqu'un de dire, est-ce que c'est assez pour moi? Est-ce
3 que je dois faire quelque chose? Ou non, j'en ai besoin de
4 plus et voici les questions.

5 Donc, cet... l'exemple que vous donnez est très
6 bon, et ça... c'est exact... la partie à rajouter, c'est dire...
7 c'est l'aspect dynamique de l'échange. De dire, on donne
8 l'information, les gens doivent venir poser des questions,
9 dire « Qu'est-ce que vous voulez dire par ça? » Ou « Est-ce
10 que vous en avez plus, pouvez-vous m'en donner plus sur cet
11 aspect-là? Parce que moi, pour prendre ma décision, j'aurais
12 besoin d'en savoir plus là. »

13 Donc, c'est vraiment cet aspect-là qui, à mon
14 humble avis, c'est l'évolution qu'on est en train de vivre au
15 Canada. Ces questions-là n'étaient pas nécessairement posées
16 dans le passé. Je retourne voilà plusieurs années. Et donc,
17 cette évolution-là fait en sorte de dire que la menace évolue
18 tellement que pour être capable de protéger les Canadiens,
19 d'être plus résilient, il faut que les acteurs soient
20 capables d'arriver, d'utiliser le renseignement de la bonne
21 façon et de pouvoir prendre les bonnes actions, avec les
22 limites parfois. Donc, on en a parlé, des fois il y a des
23 limites. Donc, l'action peut pas être prise immédiatement ou
24 il y a une action préliminaire qui peut être prise mais on
25 doit avoir plus d'information. Et quand cette information-là
26 est disponible, quand le renseignement devient disponible, là
27 une action peut être prise.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parce que, si je

1 comprends bien, dans certains cas, vous pouvez décider de
2 communiquer à un partenaire une information qui est encore
3 très fragmentaire?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parce que vous jugez
6 néanmoins utile que ce partenaire-là soit informé, même s'il
7 y a encore du travail qui éventuellement devra être fait
8 avant de pouvoir soit la confirmer ou avant d'avoir un
9 portrait complet.

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. La
11 discussion ce matin sur la directive ministérielle et le fait
12 qu'on devait divulguer de l'information qui était pas encore
13 corroborée, madame Giles a bien démontré les aspects qui
14 étaient... qui pouvaient être compliqués.

15 Il y a également ce qu'on a discuté dans les
16 premières parties, la première phase des travaux de la
17 Commission, qu'est-ce que les produits de renseignement? Des
18 fois, on a ce qu'on appelle du renseignement brut. Donc, on
19 va à des partenaires plus opérationnels de dire « on a telle
20 information, voici l'information ». Mais souvent, le
21 document qui va être le plus utile, ça va être notre analyse
22 du renseignement. De dire « cette information-là, on a
23 d'autre information qui vient d'un partenaire, on a de
24 l'information de source ouverte, on a de l'information de
25 différentes autres techniques, et notre analyse est la
26 suivante ». On ne dit pas « voici la preuve », on ne dit pas
27 « voici notre conclusion », mais « voici notre analyse ».

28 Et donc, ces différentes façons de présenter

1 le renseignement-là, encore une fois, plus nos partenaires
2 sont... connaissent le renseignement, sont... *they are literate*
3 *about intelligence*... mieux sont capables également de nous
4 poser des questions, de dire « qu'est-ce que vous voulez dire
5 ici, le Service? », parce qu'encore une fois, c'est de
6 prendre l'information et de faire quelque chose avec cette
7 information-là. Dans notre cas, c'est de l'information qui
8 est privilégiée, qui vient de sources très délicates la
9 plupart du temps, et donc qu'est-ce que le gouvernement peut
10 faire pour se donner un avantage, se protéger dans le monde
11 dans lequel on vit, avec toutes les menaces qui existent?
12 C'est vraiment à la base même de ce qu'est le renseignement.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une dernière
14 question dans cette veine-là. Si vous pouvez pas y répondre,
15 vous me le dites. Quelle est l'utilité de transmettre à un
16 ou des partenaires une information qui est un renseignement
17 qui est encore fragmentaire? Qu'est-ce que ça donne de faire
18 ça si on sait qu'en fait, on ne peut pas en tirer de
19 conclusion, qu'il y a encore beaucoup d'éléments qui sont
20 manquants?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je vais utiliser un
22 exemple, Madame la Commissaire. On peut avoir de
23 l'information comme quoi il y a... une de nos sources nous
24 informe qu'un groupe terroriste veut utiliser le système
25 d'immigration pour faire entrer des gens au Canada. Ou on a
26 vu que l'information dit que « voici telle technique qui est
27 utilisée dans un autre pays pour utiliser le système
28 immigration pour faire entrer quelqu'un » ou un problème à la

1 frontière.

2 Donc, on n'a pas plus d'information, on n'est
3 pas capable de le mettre plus en contact. Par contre, si on
4 passe cette information-là à nos collègues à l'immigration, à
5 l'Agence des services frontaliers, à la Gendarmerie royale du
6 Canada, eux connaissent l'environnement dans lequel ils
7 vivent, dans lequel ils opèrent. Ils peuvent... cette... ce bout
8 d'information-là qui, nous, nous permet pas de tirer des
9 conclusions, dans leur contexte, avec ce qu'eux savent, ils
10 sont peut-être capables d'arriver et dire « oh, attendez un
11 petit peu, nous, on a vu... voici nos statistiques qui
12 démontrent les choses suivantes ». Cette information-là va
13 faire poser des questions différentes à nos gens sur le
14 terrain.

15 Donc, on veut pas présumer que l'on sait
16 tout, parce qu'on ne sait pas tout. Donc, en partageant de
17 l'information, qui est - si c'est pas crédible, on le
18 partagerait pas - donc, information crédible, mais qui est
19 partielle, qui est un fragment, peut permettre à quelqu'un
20 d'autre de faire son travail. Par contre, c'est très, très
21 rare qu'on va arriver pis qu'on va aller à des hauts
22 fonctionnaires, aux ministres pis leur partager ces petits
23 bouts d'information-là parce qu'on n'est pas capable de le
24 mettre plus en contexte.

25 Les experts, les gens sur le terrain, les
26 gens qui font les opérations, nos collègues qui font du
27 renseignement dans d'autres ministères sont capables
28 d'arriver et d'analyser leur... pour eux, ça peut être une

1 pièce d'information extrêmement importante.

2 Et par la suite, c'est comme ça qu'on
3 enrichit. Quand on parle de communauté, la communauté du
4 renseignement, de la sécurité au renseignement au Canada, ce
5 sont tous ces petits bouts-là qui, nous, on reçoit de
6 l'information qui est parcellaire de nos collègues, pis ça
7 peut arriver à nos analystes qui disent « hey, là maintenant,
8 je suis capable de mettre ces deux éléments-là en parallèle
9 et de pouvoir avoir une nouvelle compréhension d'une menace
10 qui existe ».

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je comprends. Merci.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Revenons au rapport
13 du CPSNR, à proprement parler. Et avant de nous pencher sur
14 les allégations, est-ce que Madame l'opératrice, vous pouvez
15 défiler à la partie du rapport indiqué?

16 Là, vous êtes là à témoigner au sujet des
17 rapports, car le rapport, en fait, tire ou établit des liens.
18 C'est au paragraphe 47, désolée. Mais soyons clairs, ce
19 n'est pas le rapport du SCRS à proprement parler, c'est le
20 rapport du CPSNR, et les conclusions qui sont tirées sont les
21 conclusions du CPSNR.

22 Et c'est le paragraphe 47, on témoigne :

23 « Madame Lloyd a noté que le SCRS
24 n'est pas en mesure de savoir comment
25 le CPSNR en est venu à ses
26 conclusions et que le CPSNR avait
27 choisi de libellé du rapport. » (Tel
28 qu'interprété)

1 Donc, au paragraphe 66 de la page 17 dans la
2 version anglaise, s'il vous plait.

3 Monsieur Basler, c'est une observation que
4 vous avez tirée. Le libellé, le langage qui a été employé,
5 fait l'objet d'un examen en matière de confidentialité.
6 Donc, malheureusement, il y a certains détails qui sont omis,
7 et de fil en aiguille, on perd certaines nuances.

8 **M. BO BASLER:** Tout à fait. Oui, nous
9 perdons beaucoup de contexte, de renseignements contextuels
10 et précis lorsqu'on passe du monde classifié au monde non
11 classifié. Et c'est assez courant comme phénomène.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Aux paragraphes 36 et
13 37 de la page 10, s'il vous plait. Alors, cette partie porte
14 sur l'examen factuel du rapport du CPSNR. Alors, les
15 agences, les ministères ont l'habitude de mener un examen axé
16 sur les faits. En quoi consiste un tel examen?

17 **M. BO BASLER:** Oui, certainement. Les
18 organes d'examen qui sont chargés de mener un examen sur un
19 service doivent partager leur rapport préliminaire de manière
20 à cerner d'éventuelles erreurs factuelles. Pas forcément
21 dans leur analyse et dans... par rapport aux conclusions
22 qu'ils en tirent, ce n'est pas à nous, au SCRS, d'influer
23 quelque conclusion que ce soit, une conclusion tirée par un
24 organe d'examen. Mais ce processus d'examen nous donne la
25 possibilité... bon, mettons qu'il y a un paragraphe qui porte
26 sur une série de présentations. Le CPSNR a demandé à ce que
27 certains membres de leur personnel fassent des exposés.
28 Alors, s'il y a un paragraphe dans le rapport qui attribue

1 certains renseignements à un exposé prononcé par le directeur
2 du SCRS, alors qu'en réalité, nous savons fort pertinemment
3 que cet exposé a été présenté par moi, et bien, nous
4 apportons cette modification au rapport. Alors... mais pas
5 plus que cela.

6 Et qui plus est, si quelque chose saute aux
7 yeux, qui n'est pas conforme à notre compréhension pour ainsi
8 dire, nous allons les aviser par courtoisie, mais ils vont se
9 servir de cette observation comme bon leur semble. Donc, il
10 s'agit de veiller à ce qu'il y a uniformité entre ce qui a
11 été dit et ce qui a été rédigé dans le rapport. Et donc, je
12 vais m'arrêter là.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Serait-il juste de
14 dire que, en fait, vous vous engagez à faire de votre
15 possible et que ce n'est pas à 100 pour cent... enfin, c'est
16 pas très poussé comme révision?

17 **M. BO BASLER:** (Non interprété).

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Défilons s'il vous
19 plait au paragraphe 39. Ce paragraphe fait... en fait, fait
20 allusion au paragraphe 55 dans le rapport public du CPSNR.

21 « Certains fonctionnaires ou élus ont
22 influé plutôt des acteurs étatiques
23 étrangers après leur élection. »

24 (Tel qu'interprété)

25 Et puis on a biffé une certaine partie. Et
26 puis :

27 « On décrit ce qu'ont fait certains
28 députés qui ont influencé leurs

1 **M. BO BASLER:** C'est exact.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Dernier point, au
3 paragraphe 49 :

4 « Les activités menées par le député
5 ne faisaient pas l'objet de l'examen
6 mené par le SCRS. » (Tel
7 qu'interprété)

8 **M. BO BASLER:** C'est exact.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Paragraphe 51,
10 prochaine allégation. Lisons à haute voix ce qui a été
11 écrit.

12 « Le rapport du CPSNR déclare que le
13 député dont on parle dans
14 l'allégation 2 est le même député que
15 dans l'allégation 1. Cependant, le
16 rapport sur le renseignement cité en
17 note de bas de page pour l'allégation
18 2 porte sur un tout autre député.
19 L'avocat de la Commission a demandé
20 au témoin s'ils étaient en mesure de
21 motiver ou d'expliquer cet écart ou
22 cette différence. » (Tel
23 qu'interprété)

24 C'est difficile à expliquer, mais je vais
25 vous demander votre confirmation. Selon le CPSNR,
26 l'allégation 1 porte sur le même député que dans le cas de
27 l'allégation 2, mais en l'occurrence, les documents traitent
28 d'un autre député. C'est exact?

1 Selon un rapport de renseignement, le
2 député a alléguément fourni des
3 informations confidentielles à un
4 fonctionnaire indien; mais à l'époque
5 où il y a eu cette allégation, les
6 renseignements avaient déjà été
7 rendus publics. » (Tel
8 qu'interprété)

9 Je vous demanderais de confirmer la
10 paraphrase. Dans le fond, cela indique qu'il y a eu une
11 erreur dans le rapport.

12 **M. BO BASLER:** C'est exact.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Parce qu'à l'époque
14 où cette information qui était présumément confidentielle,
15 elle était déjà publique.

16 **M. BO BASLER:** Selon la référence, oui.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si on peut dérouler
18 maintenant au paragraphe 60. À noter que cette erreur en
19 particulier s'est retrouvée dans le rapport annuel du SCRS
20 2022-2023 et décrit dans les paragraphes 60 à 62. Il y a un
21 extrait dans le rapport au paragraphe 61 qui reflète cette
22 information.

23 Et ensuite, au paragraphe 62, on peut voir,
24 qu'il y a une discussion dans l'interrogatoire. Alors, la
25 Commission a demandé au Service de confirmer par la suite que
26 le Service n'avait ou n'avait pas l'indication que
27 l'information confidentielle était partagée par le député.
28 Et ce qu'on voit à la fin du paragraphe 62, c'est qu'on a

1 avisé la Commission que le Service n'avait pas l'indication
2 que l'information confidentielle était partagée par le
3 député, n'est-ce pas?

4 **M. BO BASLER:** Oui, c'est exact.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si on peut maintenant
6 passer au paragraphe 64. À la toute fin du paragraphe 64, je
7 vous prie, à la toute fin, à la page suivante.

8 « Encore une fois, le SCRS n'avait
9 pas de l'information qu'un député a
10 fourni de l'information
11 confidentielle aux représentants
12 indiens. L'information du SCRS a
13 impliqué qu'il y avait de
14 l'information qui n'était pas
15 nécessairement confidentielle. »
16 (Tel qu'interprété)

17 C'est exact?

18 **M. BO BASLER:** Oui.

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Maintenant, au
20 paragraphe 65, on indique ce n'est pas un cas qui a été
21 mentionné au SCRS dans le cadre du rapport de renseignement,
22 n'est-ce pas?

23 **M. BO BASLER:** Oui.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** En fait, la bonne
25 nouvelle, c'est que ça va assez vite.

26 Maintenant, je vais vous poser... je vais vous
27 demander de retirer le résumé de témoignage et d'afficher
28 COM363, paragraphe... à la page 33 au paragraphe 56 du rapport

1 du CPSNR. Je vais le lire.

2 « Ce paragraphe a été supprimé pour
3 retirer de l'information
4 confidentielle ou préjudiciable. Le
5 paragraphe décrit un exemple
6 d'ingérence étrangère qui voyait du
7 soutien d'un député volontairement.
8 Le SCRS a fourni des renseignements
9 spécifiques au représentant qui avait
10 la cote de sécurité du parti peu
11 après les élections et aussi le
12 Premier ministre. Et on a discuté de
13 l'incident avec le comité. » (Tel
14 qu'interprété)

15 Donc, on parle d'un exemple. Madame la
16 greffière - donc, il s'agit d'un exemple classique - si on
17 peut revoir le résumé en bas de la page 17. Merci.

18 Donc, ici, nous avons les allégations. Donc,
19 c'est un exemple classique. La Commission a examiné une
20 allégation au paragraphe 56 du rapport qui a été décrit
21 comme :

22 « ... un exemple classique d'ingérence
23 étrangère où un État étranger a
24 appuyé un politicien conscient ou
25 volontaire. » (Tel qu'interprété)

26 Donc ce n'est pas le service, n'est-ce pas?

27 **M. BO BASLER:** Oui.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:**

1 « L'avocat de la Commission a parlé
2 d'un produit de renseignement relié à
3 cette information. On a confirmé que
4 le produit décrit l'incident comme
5 étant un exemple classique
6 d'intervention, exemple classique,
7 mais ne décrit pas le politicien ou
8 le député comme étant volontaire. »
9 (Tel qu'interprété)

10 N'est-ce pas?

11 **M. BO BASLER:** Oui.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On va dérouler plus
13 loin. (Non interprété).

14 **M. BO BASLER:** (Non interprété).

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** (Non interprété).

16 Bon, c'est peut-être pas la page 26. Est-ce qu'on peut
17 remonter? Ou peut-être plus bas? C'est... je ne peux pas le
18 voir à cette page. Trente-quatre (34), désolée. Donc, en
19 fait, le texte dans le carré.

20 C'est l'allégation suivante où un député a
21 fourni de l'information confidentiellement à un agent de
22 renseignement. Donc :

23 « Le député a sciemment fourni de
24 l'information à un État étranger. Le
25 comité notait un cas particulièrement
26 inquiétant d'un ancien parlementaire
27 député qui avait une relation avec un
28 agent des renseignements étrangers.

1 Selon le SCRS, le député cherchait à
2 organiser une rencontre avec l'État
3 étranger et un fonctionnaire des
4 renseignements et aussi a
5 proactivement fourni de l'information
6 confidentielle à cet agent. » (Tel
7 qu'interprété)

8 Madame la greffière, si on pourrait
9 maintenant aller à la page 18, paragraphe 70 du résumé de
10 l'interrogatoire. Alors, la première chose que la Commission
11 a faite ici, c'est demander au Service d'indiquer si le
12 député a été informé que cette information était
13 confidentielle. On va donc regarder le paragraphe 70 :

14 « La Commission a exploré
15 l'allégation à la page 26, indiquant
16 que le député avait passé
17 l'information qui a été fournie en
18 confiance à un agent des services de
19 renseignement étranger. » (Tel
20 qu'interprété)

21 Le SCRS ne sait pas si le député avait été
22 informé qu'il fallait garder cette information
23 confidentielle, n'est-ce pas?

24 **M. BO BASLER:** Oui, c'est exact.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si on continue à lire
26 au paragraphe 71.

27 « L'avocat de la Commission a fait
28 référence au témoin que les

1 renseignements sous-jacents
2 indiquaient que l'information qui a
3 été fournie au député était non
4 classifiée. » (Tel qu'interprété)

5 C'est exact?

6 **M. BO BASLER:** Oui.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Plus loin, il y a une
8 discussion là que bien que l'information n'était pas
9 classifiée et n'était pas confidentielle, c'était la position
10 du SCRS que le député, à partir du contexte, pourrait penser
11 qu'il devrait être discret avec cette information.

12 **M. BO BASLER:** On considère cette information
13 sensible ou délicate, mais pas classifiée.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et on ne peut pas
15 savoir si le député a été informé de cela?

16 **M. BO BASLER:** Oui, en effet.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Maintenant, si on
18 descend au paragraphe 79 :

19 « Les témoins du Service ont convenus qu'à l'égard de cette
20 allégation, le CPSNR a utilisé un libellé plus fort que le
21 Service. » (Tel qu'interprété)

22 **M. BO BASLER:** Il faudrait que je revoie le
23 libellé pour me rafraichir la mémoire.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, au paragraphe
25 74, s'il vous plait. Donc, rapport CPSNR fait référence à
26 cette information comme étant confidentielle. Ce n'est pas,
27 donc, dans le rapport public, mais dans le rapport classifié.
28 On y fait référence.

1 Ensuite, on explique ce que cela signifie,
2 l'information confidentielle.

3 Et je viens de lire le paragraphe 79 où on a
4 un libellé plus fort que ce que le Service aurait utilisé.
5 C'est exact?

6 **M. BO BASLER:** Oui.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On peut voir
8 maintenant le paragraphe 84, donc des inquiétudes par
9 rapport... non, paragraphe 81 :

10 « L'avocat de la Commission parlait
11 de l'allégation contenue dans le
12 rapport confidentiel du CPSNR
13 indiquant que le député a été
14 compromis en utilisant du langage
15 spécifique inculpatoire. L'avocat de
16 la Commission a demandé si leur
17 description a été dirigée au bon
18 député et si le bon pays a été
19 identifié dans l'allégation. Parce
20 que les témoins du Service ont
21 répondu en faisant référence à un
22 autre pays. » (Tel qu'interprété)

23 Encore une fois, Monsieur Harrison [sic], au
24 fond, le CPSNR n'avait pas le bon pays?

25 **M. BO BASLER:** Oui. Donc, si on utilise ce
26 langage qui était inculpatoire, on n'avait pas le bon pays.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, on parle de
28 processus d'ingénierie inversée.

1 Et au paragraphe 83, on indique que :
2 « Le CPSNR a décrit la langue inculpatoire qui a été utilisée
3 par une tierce partie dans le rapport de renseignement. »
4 (Tel qu'interprété)

5 **M. BO BASLER:** Exact. C'est dans le rapport,
6 mais ce n'était pas l'évaluation du Service.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, on va
8 maintenant remonter au paragraphe 33.

9 C'est plus une explication d'un concept
10 général de renseignement. Monsieur [sic] Henderson, pouvez-
11 vous nous expliquer la différence entre un agent déclaré et
12 un agent non déclaré des renseignements?

13 **Mme CHERIE HENDERSON:** Oui, je peux le faire,
14 et je vais essayer de le faire clairement. Mais si on ne
15 comprend pas, n'hésitez pas à me demander des précisions.

16 Dans le Service, lorsqu'un service étranger
17 de renseignement voit un représentant pour travailler sur les
18 lieux diplomatiques d'un autre pays, ils vont se présenter et
19 dire au Gouvernement du Canada ou au gouvernement du pays
20 d'accueil qu'ils sont un agent de renseignement. Ça, c'est
21 un agent qui est déclaré.

22 Lorsqu'un service de renseignement étranger
23 envoie un agent pour travailler sur les lieux diplomatiques
24 d'un autre pays et n'indique pas au pays d'accueil qu'il
25 représente l'agence de renseignement, selon nous, c'est un
26 agent non déclaré.

27 Une chose qu'il faut bien clarifier, c'est
28 qu'un agent déclaré, ils vont le déclarer seulement au

1 gouvernement d'accueil. Ils ne vont pas le déclarer
2 publiquement au pays, aux citoyens du pays qui sont en fait
3 accueillis.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, c'était clair.
5 Et si je peux résumer simplement, donc un agent déclaré,
6 c'est un poste légitime, alors qu'un agent non déclaré est un
7 espion.

8 **Mme CHERIE HENDERSON:** Oui.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ça me va. Descendons
10 maintenant au paragraphe 68.

11 Ici, nous avons une allégation concernant les
12 interactions avec un agent de renseignement étranger. La
13 Commission a exploré une allégation dans le rapport du CPSNR
14 dans laquelle une personne qui a été décrite comme agent non
15 déclaré était en fait, tel que confirmé dans la réponse
16 écrite, un agent de renseignement déclaré.

17 Monsieur Basler, par la suite, vous avez
18 indiqué que l'énoncé pourrait être en quelque sorte factuel
19 et que la personne a été déclarée, comme madame Henderson
20 vient de le décrire, au Gouvernement du Canada, mais pas au
21 monde entier. Avec la précision que certaines personnes, et
22 vraisemblablement la personne en l'occurrence, était au
23 courant du statut de la personne en tant qu'agent non
24 déclaré. Est-ce que c'est bien cela?

25 **M. BO BASLER:** Oui. Je pense que madame
26 Henderson était bien plus éloquente dans sa description que
27 moi je l'étais. Pas vous, moi. Pas vous.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Passons maintenant à

1 la page 20, je vous prie, au paragraphe 84. Je pense que le
2 reste ira assez rapidement.

3 Donc, ici, on a une allégation à propos du
4 soutien du Pakistan, à savoir que :

5 « Le Pakistan a appuyé l'élection
6 d'un candidat privilégié. » (Tel
7 qu'interprété)

8 (Non interprété).

9 « Cette information était partagée
10 avec Élections Canada et le BCEF. »

11 (Tel qu'interprété)

12 C'est exact?

13 **M. BO BASLER:** Oui.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pouvons-nous
15 maintenant retirer le résumé et afficher COM363, le rapport,
16 s'il vous plaît? Paragraphe 68. C'est une allégation à
17 propos d'un transfert de fonds :

18 « C'est un représentant indien qui a transféré des fonds et
19 en contrepartie cherché des services. Le SCRS n'a pas
20 partagé l'information avec Élections Canada ni avec le
21 SCRS. » (Tel qu'interprété)

22 Si on peut dérouler jusqu'au paragraphe 89...
23 88, en fait. Pour que l'on puisse voir où l'on se trouve
24 dans 89 :

25 « L'avocat de la Commission a montré
26 au témoin une phrase au paragraphe 68
27 du rapport qui indique que le SCRS
28 n'a pas partagé d'information avec la

1 GRC ou la commissaire d'Élections
2 Canada. » (Tel qu'interprété)

3 Monsieur Vigneault ne se rappelle pas des
4 discussions spécifiques, mais a noté que les renseignements
5 étaient limités. Et bien qu'il ne sait pas si c'était
6 partagé, il n'était pas mal à l'aise dans les circonstances.
7 Est-ce que c'est bien cela?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, en effet.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** C'est en raison des
10 limitations sur les renseignements?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, étant donné le
12 mandat de ces organisations et la capacité d'utiliser cette
13 information avec une quantité limitée d'informations qu'on
14 possédait.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si maintenant on peut
16 dérouler au paragraphe 73... 96. Est-ce que l'on peut aller...
17 on peut remonter pour voir le titre? Donc :

18 « Allégation concernant l'ingérence
19 indienne dans la course à la
20 chefferie du PCC. » (Tel
21 qu'interprété)

22 Donc, c'est entre paragraphes 96 et 100. Je
23 pense que, Monsieur Vigneault, vous êtes le plus à même de
24 parler.

25 « [...] 93 [sic], on parle du rapport
26 CPSNR qui décrit l'ingérence de
27 l'Inde dans la course à la chefferie
28 du Parti conservateur. » (Tel

1 qu'interprété)

2 Et je vais vous demander de suivre ce qui se
3 trouve dans le résumé.

4 **Mme VANESSA LLOYD:** Je crois que toute
5 l'information qu'on peut partager à propos de l'incident est
6 fournie ici.

7 Ce qu'on voit, ce sont nos efforts pour
8 renforcer la résilience. Dans la démocratie, c'est important
9 que tous les partis comprennent les impacts de l'ingérence
10 étrangère. Et là, on a eu un breffage en juin de cette
11 année. Cette information a été fournie aux représentants du
12 Parti conservateur du Canada.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et si on peut
14 dérouler un petit peu pour voir le reste de cette discussion.
15 Donc, il y a le chef de cabinet qui a reçu la cote de
16 sécurité très secret. Au paragraphe 98, c'était à l'égard de
17 l'ingérence potentielle par le gouvernement de l'Inde. Et on
18 explique la question par rapport DM CIR.

19 « Et le gouvernement croit que cette
20 information devait être fournie aux
21 partis et, donc, ça l'était. » (Tel
22 qu'interprété)

23 Comme vous avez dit, c'était fourni afin de
24 renforcer la résilience. Et je crois que c'est à peu près
25 aux paragraphes 99 et 100. C'est que c'est ce que nous
26 pouvons dire au sujet de cette allégation à ce stade-ci?

27 **Mme VANESSA LLOYD:** C'est exact.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Il me reste trois

1 minutes et demie. Permettez-moi de vous demander de défiler
2 vers le bas au paragraphe 109, s'il vous plait. Très bien.

3 En fin d'interrogatoire, le conseil au
4 procureur de la Couronne vous a demandé vos impressions
5 générales du rapport du CPSNR. Il y a quelques éléments qui
6 sont découlés de cette discussion, notamment la contribution
7 qu'a fait le rapport à la sensibilisation au sujet de
8 l'ingérence étrangère au sein de la population canadienne.

9 Et Madame, au paragraphe 109, vous avez fait
10 un certain constat et je vais vous demander de faire fond là-
11 dessus. Vous avez parlé :

12 « [du] caractère des activités et
13 [du] fait qu'ils sont en cours au
14 Canada, c'est important à le mettre
15 en exergue. Il y a les nuances
16 abordées par la Commissaire qui
17 importent beaucoup. » (Tel
18 qu'interprété)

19 Et vous avez fait allusion... fait état de la
20 culture de la sécurité nationale au Canada. Est-ce que vous
21 pouvez enfin (non interprété).

22 **Mme MICHELLE TESSIER:** Comme on a discuté
23 déjà, pis comme mes collègues ont indiqué, il n'y a pas eu
24 beaucoup de discussion au niveau des enjeux de la sécurité
25 nationale ici au Canada. Donc, moi, quand j'ai lu le
26 rapport, il faut comprendre, la première fois que j'ai lu le
27 rapport, c'est en tant que citoyenne canadienne. Donc,
28 j'avais pas à ce moment-là accès à l'information classifiée

1 que j'ai pu recevoir par la suite pour les fins de la
2 Commission.

3 Mais donc, quand j'ai lu l'information, j'ai
4 été agréablement surprise de voir les détails qui ont été
5 divulgués. Parce qu'il faut pas perdre de vue la menace de
6 l'ingérence étrangère et l'importance de cette menace.
7 Évidemment, aujourd'hui, comme j'ai souligné pis comme madame
8 Chaudhury a souligné, c'est des nuances, c'est important de
9 les souligner, de les expliquer, mais il faut pas perdre de
10 vue la nature de cette menace.

11 Donc, le fait que le comité, dans ce cas-ci,
12 a divulgué beaucoup d'information pour informer les Canadiens
13 que ce genre d'activité a lieu, je trouve que c'est très
14 important à souligner parce que ça alimente notre discussion
15 au niveau de la sécurité nationale. Ce que je trouve être un
16 peu manquant dans le pays, mais ça évolue, mais ça a été
17 quand même manquant.

18 Il faut aussi souligner... je prends
19 l'opportunité pour souligner que le Canada n'est pas seul.
20 C'est une menace que les démocraties mondialement... à laquelle
21 elles font face, surtout dans les années électorales. Pas
22 seulement les élections, on sait que ça a lieu à l'extérieur
23 des périodes électorales, mais je pense quand qu'on regarde
24 ce qui se passe au monde et le travail qu'on fait avec nos
25 alliés, c'est une menace partagée, si vous voulez, parmi les
26 valeurs démocratiques au monde. Donc, je pense que, pour ces
27 raisons-là, le fait que autant de détails ont été divulgués
28 souligne l'importance de cette menace.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que je dois
2 comprendre par ailleurs vos propos comme portant
3 essentiellement sur l'origine de la menace? Donc, vous
4 portez toujours, comme vous le mentionnez, votre regard sur
5 les auteurs de la menace?

6 **Mme MICHELLE TESSIER:** Tout à fait.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et non pas nécessairement
8 sur ceux qui pourraient être affectés par la menace ou, je
9 veux pas me prononcer ici là, sciemment ou non sciemment
10 affectés par cette menace-là?

11 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, tout à fait. Et
12 comme madame Lloyd a dit au tout début aujourd'hui, on
13 regarde la situation géopolitique aussi puis ce que les états
14 cherchent à faire pour leurs propres fins. Mais aussi, comme
15 on dit, il n'y a pas de *sanctuary*, on va enquêter où la
16 menace nous amène. Et le but, c'est de protéger les citoyens
17 canadiens, les intérêts du Canada et les institutions
18 démocratiques du Canada. Donc, tout ça fait partie de nos
19 enquêtes quand on regarde ce type de menace.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** (Non interprété).

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Pause. Nous
22 allons reprendre à 14 h 45.

23 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

24 Cette séance de la Commission est maintenant
25 suspendue jusqu'à 14 h 45.

26 --- L'audience est suspendue à 14 h 24

27 --- L'audience est reprise à 14 h 47

28 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

1 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
2 étrangère est de retour en session.

3 Il est 14 h 47.

4 --- Mme CHERIE LYNN HENDERSON, Sous la même affirmation:

5 --- Mme MICHELLE TESSIER, Sous la même affirmation:

6 --- M. DAVID VIGNEAULT, Sous la même affirmation:

7 --- Mme VANESSA LLOYD, Sous la même affirmation:

8 --- Dre NICOLE GILES, Sous la même affirmation:

9 --- M. BO BASLER, Sous la même affirmation:

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, l'avocat de Michael
11 Chong passera en premier.

12 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GIB van ERT:

13 **Me GIB van ERT:** Merci, Madame la
14 Commissaire.

15 Je vais demander à la greffière d'afficher le
16 document CAN8482 [sic].

17 --- PIÈCE No. CAN008242:

18 Ministerial Direction on
19 Accountability

20 **Me GIB van ERT:** Madame la directrice,
21 j'aurai des questions pour vous dans un instant. Je n'ai pas
22 oublié que vous êtes la chef. Je pense que ce document date
23 de l'époque de monsieur Vigneault, donc je vais commencer par
24 lui.

25 Monsieur Vigneault, d'après ce que je
26 comprends, c'est le document du SCRS pour savoir si le
27 Service a répondu... respecté à son obligation d'informer le
28 ministre - vous allez me corriger si je me trompe - en

1 disséminant des rapports pertinents et des évaluations
2 concernant des menaces potentielles actives à l'égard de
3 monsieur Chong et des membres de sa famille.

4 Tout d'abord, qui avait suggéré que le
5 Service a omis de respecter son obligation?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
7 je ne pense pas que notre réaction pourrait être décrite
8 ainsi. Je pense que les commentaires par le Premier
9 ministre, le ministre de la Sécurité publique, après la
10 divulgation publique que certains de ces renseignements
11 existaient, clarifiaient les attentes. C'est ainsi que nous
12 avons vu cela. Ce document explique ce qui a été par le
13 passé en réaction à cet évènement.

14 **Me GIB van ERT:** Monsieur Vigneault, est-ce
15 que ce sont des notes d'allocution ou c'est un document qui a
16 été présenté à quelqu'un?

17 **M. BO BASLER:** Est-ce qu'on pourrait afficher
18 pour voir qui a soumis le document? J'ai déjà vu le
19 document, mais je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'un
20 document du SCRS.

21 **Me GIB van ERT:** Moi non plus. Alors, si on
22 peut se renseigner là-dessus, je vous prie de le faire. Je
23 ne sais pas comment procéder.

24 **L'INTERPRÈTE:** Commentaire de la Commissaire
25 inaudible.

26 **Me ERIN DANN:** Il y a une catégorie dans la
27 base de données pour indiquer où la Commission était au
28 courant. Si vous me donnez un instant, peut-être que vous

1 pourriez continuer, je vais enquêter là-dessus.

2 **Me GIB van ERT:** Merci. Je vais vous montrer
3 la page 3. Il y a quelque chose là qui pourrait nous aider.
4 En bas de la page 3 de ce document... ah non, j'ai mal... non, ça
5 doit être... on va à la page 2. Attendez juste un instant. Il
6 faudrait que je m'y retrouve également. Donnez-moi un
7 instant pendant que je regarde le document. Il y a... c'est un
8 document, ça a été... ça m'a indiqué que c'était en mai 2023.

9 Ah oui, en bas de la page 2. C'est indiqué
10 que :

11 « L'évaluation de renseignement de
12 juillet 2021 a été évoquée dans le
13 rapport du *Globe and Mail*. » (Tel
14 qu'interprété)

15 Je présume qu'il s'agit de la fuite de mai
16 2023 concernant monsieur Chong et le fait qu'on est ciblé par
17 le truchement du consulat à Toronto. Je comprends de là que
18 c'est un document que le SCRS avait préparé à l'époque. Mais
19 vous avez tout à fait raison, monsieur Basler, je ne suis pas
20 tout à fait certain. Je pense que madame... on dirait qu'elle
21 a une réponse.

22 **Me ERIN DANN:** Merci. Lorsque le document
23 nous a été transmis par le Procureur général, les métadonnées
24 associées à ce fichier indiquaient que l'auteur était le
25 SCRS.

26 **Me GIB van ERT:** Est-ce que l'un d'entre vous
27 saurait qui au SCRS aurait produit le document?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Moi, je ne le sais pas.

1 SCRS considère qu'il a respecté son
2 obligation... » (Tel qu'interprété)

3 Et avant mai 2021, le SCRS a partagé des
4 rapports de renseignement. Je vous dirais maintenant que
5 nous avons divulgué qu'il y avait trois tels rapports :

6 « ... le SCRS a partagé des rapports de
7 renseignement qui parlaient de
8 l'ingérence étrangère de la RPC à
9 propos des efforts contre Michael
10 Chong. » (Tel qu'interprété)

11 C'était monsieur Rigby à l'époque, le sous-
12 ministre des Affaires étrangères et autres Affaires
13 mondiales, le sous-ministre de la Défense nationale et
14 d'autres au ministère, le chef des communications de CST.

15 Et ensuite, Rob Stewart et monsieur Blair et
16 d'autres à Sécurité publique Canada... d'autres à la Sécurité.

17 Est-ce que cela comprenait le chef du
18 Cabinet, madame Zita Astravas?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ce que je peux dire,
20 Madame la Commissaire, c'est que la distribution normale des
21 rapports de renseignement comprendrait le bureau du ministre.
22 Ça relève de la pratique normale lorsque ces produits sont
23 disponibles. Particulièrement pour savoir si ces rapports en
24 particulier ont été disséminés à elle, dans le cas d'une
25 distribution, je doute que ce serait dans notre base de
26 données. Mais ça relève de la pratique habituelle d'envoyer
27 ces documents au bureau du ministre.

28 **Me GIB van ERT:** Êtes-vous en mesure de dire,

1 vous allez voir le caviardage, où c'est indiqué avant mai
2 2021, êtes-vous en mesure de dire en quoi... bon, avant mai
3 2021, donc, c'est quatre mois, janvier à avril, dans quel
4 mois le premier des trois produits a été distribué à ces
5 personnes?

6 **M. BO BASLER:** On dit avant mai 2021. C'est
7 tout ce que cela indique, mais pas entre janvier et mai.
8 C'est simplement avant mai 2021.

9 **Me GIB van ERT:** Oui, vous avez raison.

10 Le rapport NSIRA a dit avant le 30 mai. Est-
11 ce que cela vous permet de vous rappeler? Ce n'était pas
12 livré, d'après ce que le NSIRA dit, c'était pas avant cette
13 date.

14 **M. BO BASLER:** Ce n'est pas une question de
15 rafraichir ma mémoire, mais de ne pas divulguer des
16 renseignements, des rapports de renseignements qui ont été
17 créés ou disséminés sur la base de sécurité nationale.

18 **Me GIB van ERT:** Si je comprends votre
19 réponse, vous ne pouvez pas préciser le mois dans lequel le
20 premier des trois rapports a été diffusé en raison de
21 sécurité nationale?

22 **M. BO BASLER:** Oui, c'est exact.

23 **Me GIB van ERT:** Et vous ne pourrez pas y
24 répondre non plus, mais je vais poser la question.

25 Monsieur Vigneault, vous vous rappelez qu'au
26 printemps, vous avez témoigné que vous avez eu une rencontre
27 avec le premier ministre le 9 février 2021, un briefing avec
28 lui. Est-ce que vous êtes en mesure de dire si le premier de

1 ces trois documents avait été distribué avant cette
2 rencontre-là avec le premier ministre?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
4 si l'information n'a pas été rendue publique à ce moment-ci,
5 je ne suis pas en mesure de le faire.

6 **Me GIB van ERT:** Merci.

7 Et ça continue si vous déroulez un petit peu
8 plus loin. Oui, ça va. Donc, l'évaluation de renseignements
9 de juillet 2021, évoquée dans le rapport du *Globe and Mail* de
10 cette semaine, a résumé ces rapports antérieurs. Si on peut
11 dérouler un petit peu plus bas. Et on continue à propos du
12 partage de l'information.

13 Je comprends que ce document indique, voici
14 les raisons pourquoi le SCRS pense qu'il a respecté cette
15 obligation, parce qu'ils ont partagé les trois instruments et
16 l'évaluation du mois de juillet. Il y avait le MIU
17 également.

18 Tous ces documents ont été partagés avec
19 toute une liste de personnes, y compris le ministre de la
20 Sécurité publique. C'est les raisons pour lesquelles vous
21 avez dit que vous avez respecté (non interprété).

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
23 comme monsieur Basler l'a mentionné, on n'est pas certain de
24 l'origine du document, mais je comprends la question et je
25 suis d'accord avec l'énoncé. De notre point de vue, de mon
26 point de vue, on a partagé cette information avec une liste
27 de destinataires. On penserait qu'on a donc adéquatement
28 informé.

1 **Me GIB van ERT:** Ce matin, vous avez
2 mentionné un document de ciblage. Est-ce que ça fait partie
3 des documents qui ont été (non interprété).

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
5 je peux pas aller dans ces détails-là.

6 **Me GIB van ERT:** En fait, on vient de
7 m'informer... j'allais vous poser une question, mais on vient
8 de me donner la réponse. En fait, c'est maitre Dann qui l'a
9 donnée. Je comprends que ces trois produits n'ont pas été
10 divulgués à la Commission.

11 **Me ERIN DANN:** Désolée, simplement pour
12 confirmer que les produits ont été divulgués à la Commission.

13 **Me GIB van ERT:** Mais ils n'ont pas été
14 divulgués au parties?

15 **Me ERIN DANN:** La Commission a fait une
16 demande pour une divulgation publique de ces documents. Et
17 le Procureur général avait indiqué qu'en raison de la
18 Sécurité nationale, les documents ne peuvent pas être
19 produits. Ils doivent être retenus dans leur ensemble. Et
20 on a expliqué les raisons à la Commission dans une lettre
21 classifiée.

22 **Me GIB van ERT:** Bon, on va pas obtenir les
23 documents ni les raisons. Bon, on va passer à un autre sujet
24 à ce moment-là.

25 Je reviens, Madame la Directrice. Vous et
26 vos collègues ont entendu des témoignages ce matin ou donné...
27 vous avez donné des témoignages à propos d'un mandat que le
28 SCRS avait demandé auprès du ministre de la Sécurité publique

1 de l'époque, monsieur Blair. Je demanderais à Madame la
2 Greffière d'afficher le document CAN29.

3 --- PIÈCE No. CAN.SUM.000029:

4 CSIS Warrant Application Process

5 **Me GIB van ERT:** Au haut de la page 2, il
6 s'agit d'un résumé qui explique la procédure menant à
7 l'émission d'un mandat. Et au deuxième paragraphe,
8 l'autorité est prévue dans la *Loi du SCRS* et la Loi est
9 citée.

10 « ... si le directeur a des motifs pour
11 croire qu'un mandat serait nécessaire
12 à mener une enquête contre une menace
13 à la sécurité du Canada. » (Tel
14 qu'interprété)

15 Donc ça, c'est le fondement de l'émission
16 d'un éventuel mandat. Est-ce exact?

17 **Dre NICOLE GILES:** C'est exact.

18 **Me GIB van ERT:** Et si l'on accordait
19 l'émission d'un mandat, le Service aurait la permission
20 d'intercepter les communications. Est-ce exact?

21 **Mme VANESSA LLOYD:** Le paragraphe en question
22 parle du rôle de soutien du directeur. L'application est
23 faite à l'intention de la Cour fédérale, et la Cour fédérale
24 va tenir compte de toutes sortes de critères.

25 **Me GIB van ERT:** Dont la possibilité
26 d'intercepter les communications?

27 **Mme VANESSA LLOYD:** Oui, toute une gamme de
28 possibilités.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que cela... cette
2 portée comprend l'interception de communications?

3 **Mme VANESSA LLOYD:** Madame la Commissaire, je
4 ne vais pas parler des éventuelles autorisations que la Cour
5 va fournir au Service.

6 **Me GIB van ERT:** Pourquoi refusez-vous de
7 répondre à cette question? C'est une question au sujet de la
8 Loi. Je ne parle pas d'un mandat particulier, mais de façon
9 générale, de l'objet d'un mandat.

10 **Mme VANESSA LLOYD:** Un mandat vise à
11 autoriser des mesures intrusives qui seraient autrement
12 illégales.

13 **Me GIB van ERT:** Madame la Greffière,
14 WIT0211, s'il vous plait.

15 Voilà un résumé d'un témoin. Au paragraphe
16 12, s'il vous plait, Madame la Greffière. Le voilà. Merci
17 beaucoup.

18 Ça, c'est votre preuve, Madame Tessier. Vous
19 y avez fait allusion ce matin. Selon ce paragraphe, vous
20 avez informé le chef du Cabinet et du ministre avant
21 l'émission du mandat. Est-ce que vous êtes en mesure de dire
22 combien de temps avant que le mandat soit soumis? Des jours?
23 Des semaines?

24 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui. Je me souviens
25 pas exactement de la date, mais je crois que c'était
26 plusieurs semaines, au moins six semaines, si je m'abuse, si
27 ma mémoire est bonne là, à base des informations qui ont déjà
28 été divulguées. Mais je me souviens pas de la date précise.

1 **Me GIB van ERT:** Je comprends, mais vous avez
2 dit à peu près six semaines, c'est ça?

3 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

4 **Me GIB van ERT:** Merci.

5 **Mme MICHELLE TESSIER:** À peu près. Ben, six
6 semaines entre le moment que nous avons déposé la demande de
7 mandat auprès de la Sécurité publique et la signature du
8 ministre.

9 **Me GIB van ERT:** Oh, non, non.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense c'est pas la
11 question. C'est ça.

12 **Mme MICHELLE TESSIER:** Non, ça, je comprends.
13 C'est pour ça que j'ai dit c'était au moins six semaines,
14 parce que je me souviens pas de la date précise à laquelle
15 que j'ai discuté avec le chef de cabinet. Je crois que
16 c'était le mois de mars, mais...

17 **Me GIB van ERT:** Oui.

18 **Mme MICHELLE TESSIER:** ... je crois que c'est
19 dans les documents. Mais je pense...

20 **Me GIB van ERT:** Et quand vous avez dit que
21 vous avez... ... que vous avez informé le chef du Cabinet avant
22 l'émission du mandat. C'était quelques jours avant ou?

23 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je ne me rappelle pas
24 la date précise, mais c'était au mois de mars et le mandat a
25 été signé au mois de mai. C'est ce qui figure dans les
26 documents.

27 **Me GIB van ERT:** Oui, tout à fait. Monsieur
28 Blair n'a pas encore témoigné, mais il a fourni un résumé de

1 son témoignage et nous nous attendons à ce qu'il dise que son
2 bureau a été saisi du mandat pendant 54 jours. Mais voici ma
3 question. Avant la mi-mars, lorsque le bureau du ministre a
4 été saisi de la demande de mandat, vous vous êtes entretenu
5 avec madame Astravas. Combien de jours avant cette...

6 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je me rappelle pas le
7 nombre exact.

8 **Me GIB van ERT:** Est-ce qu'il s'agissait de
9 quelques jours ou quelques semaines?

10 **Mme MICHELLE TESSIER:** Voulez-vous répéter la
11 question, s'il vous plaît?

12 **Me GIB van ERT:** Selon votre témoignage, vous
13 avez breffé le chef du Cabinet avant l'émission du mandat.
14 Est-ce que ce breffage, c'était un jour avant, une semaine
15 avant, un mois avant?

16 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je ne me rappelle pas
17 la date exacte.

18 **Me GIB van ERT:** Je ne demande pas la date
19 précise.

20 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je ne connais pas la
21 date exacte.

22 **Me GIB van ERT:** Est-ce que vous avez dit à
23 madame Astravas qui était la cible du mandat?

24 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui.

25 **Me GIB van ERT:** Est-ce que d'autres ont
26 participé à ces discussions préliminaires comme Rob Stewart?

27 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je crois que non. Il
28 y avait d'autres personnes, mais je ne me rappelle pas qui.

1 Je crois que oui, mais vous pouvez me corriger si j'ai tort.

2 **Me GIB van ERT:** Est-ce que madame Astravas
3 était libre d'informer le Bureau du Premier ministre de qui
4 était la cible du mandat?

5 **Mme MICHELLE TESSIER:** Ce serait pas à moi de
6 vous donner cette réponse.

7 **Me GIB van ERT:** Vous avez pas... vous lui avez
8 pas dit qui informer?

9 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je n'aurais jamais
10 imposé ma volonté quant à savoir qui elle pouvait informer.

11 **Me GIB van ERT:** Vous avez tenu cette... vous
12 avez eu cette rencontre préliminaire avec madame Astravas.
13 Est-ce que le service a informé le Bureau du Premier ministre
14 de qui était visé par le mandat?

15 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je ne me rappelle pas
16 si le Service l'a fait.

17 **Me GIB van ERT:** Bon, d'accord.

18 **Mme MICHELLE TESSIER:** C'est possible, mais
19 je ne veux pas me mouiller et je ne me rappelle pas
20 exactement.

21 **Me GIB van ERT:** Si je vous pose ces
22 questions, c'est peut-être évident en fin de compte, mais
23 c'est parce que monsieur Blair dit sans équivoque dans son
24 témoignage qu'il a signé le mandat le jour même où il en
25 était saisi, à savoir trois heures après qu'il ait pris
26 connaissance de la demande. Par la suite, il a dit que son
27 bureau en était saisi pendant 54 jours. Alors, comment se
28 fait-il que la demande était dans son bureau pendant 54

1 jours, et avec... et que son chef de cabinet en était au
2 courant, et pourtant, qu'on n'a pas partagé cette information
3 avec lui? Avez-vous une explication à cet égard? Savez-vous
4 pourquoi madame Astravas aurait omis d'informer le ministre?

5 **Mme MICHELLE TESSIER:** J'ignore la réponse.
6 Je ne sais pas.

7 **Me GIB van ERT:** Est-ce que quiconque aurait
8 une réponse à savoir pourquoi madame Astravas aurait choisi
9 de ne pas partager cette information avec le ministre?

10 **M. BO BASLER:** Non.

11 **Me GIB van ERT:** Merci. Lorsque le ministre
12 a comparé devant nous le 10 avril, monsieur de Luca, l'avocat
13 pour le Parti conservateur l'a fait regarder un rapport du
14 *Globe and Mail* qui a allégué que le ministre avait mis du
15 retard à signer le mandat d'arrestation... le mandat, plutôt,
16 pendant très longtemps, et que le mandat visait Michael Chan.
17 Le ministre a fini par nier cette déclaration. Et monsieur
18 de Luca a demandé des précisions. « Vous niez quoi au
19 juste? » Je peux vous montrer la transcription si vous
20 voulez.

21 **Me BARNEY BRUCKER:** Objection. Bon, nous
22 avons discuté de cela avec la Commission, et le Service ne
23 peut pas confirmer l'identité de quiconque visé par un
24 mandat.

25 **Me GIB van ERT:** Je n'ai pas demandé au
26 service de confirmer ou de nier quoi que ce soit, mais je
27 demande à la greffière d'afficher cette transcription pour
28 que vous puissiez tenir compte du bienfondé de cette

1 objection. Et la transcription figure à TR14.

2 **Me BARNEY BRUCKER:** Madame la Commissaire, il
3 y a des préoccupations en matière de sécurité nationale que
4 nous invoquons. Il y a eu un échange de correspondance. Je
5 sais fort pertinemment qu'il existe une transcription, mais
6 nous avons des réserves quant à la sécurité nationale. Donc,
7 il n'est pas indiqué que de mettre... d'afficher ça à l'écran.

8 **Me GIB van ERT:** Madame la Commissaire, cette
9 transcription figure sur le site Web depuis le mois d'avril.
10 Elle y figure là maintenant et c'est dans le domaine public.
11 C'est un témoignage où comme quoi c'est un policier qui est
12 parti à la retraite, qui avait témoigné des centaines de fois
13 sans doute. On lui avait posé une question directe. Qu'est-
14 ce qui a été inexact au sujet des rapports? Il a dit « j'ai
15 mis du retard à m'en occuper ». Il n'a rien dit au sujet de
16 Michael Chan et qu'il était visé par le mandat.

17 Si on veut faire un contre-interrogatoire
18 pour savoir si ce mandat visait Michael Chan, il a le droit
19 de le faire.

20 **Me BARNEY BRUCKER:** (Non interprété).

21 **Me GIB van ERT:** Permettez-moi de terminer si
22 vous voulez bien. Mais à l'heure actuelle, c'est un élément
23 de preuve comme quoi que le ministre Blair vous a présenté
24 dans le cadre de ces audiences. Alors, comment se fait-il
25 que vous vous opposez à ce que l'on affiche à l'écran une
26 transcription qui figure sur votre site Web à l'heure
27 actuelle?

28 **Me BARNEY BRUCKER:** Bon, je vais quand même

1 invoquer... évoquer mon objection. Peu importe s'il s'agit
2 d'une exemption ou une dérogation, une autre tribune devrait
3 trancher. Nous avons fait valoir nos arguments devant la
4 Commission et je pense que cela va de soi.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Voici ce que nous allons
6 faire. Nous allons procéder de la même façon que nous avons
7 fait lors de la phase 1. On va prendre en délibéré la
8 question. On va le consigner par écrit et vous allez passer
9 à votre prochaine question.

10 **Me GIB van ERT:** Quelle question sera notée?
11 En fait, je n'ai pas encore formulé ma question avant qu'on
12 ait invoqué une objection.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Allez-y. Formulez votre
14 question. Nous allons la noter, mais le témoin ne sera pas
15 tenu d'y répondre.

16 **Me GIB van ERT:** Très bien. Bon. Pourquoi
17 ne pas procéder ainsi? Puisque nous sommes un peu... nous
18 sommes un peu coincés. Voici la question que je tiens à
19 poser au témoin. Et je ne pense pas que cette question va
20 susciter une objection, mais vous allez me dire.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Allez, formulez votre
22 question et on verra bien.

23 **Me GIB van ERT:** Chers témoins, voici ma
24 préoccupation. Madame Astravas et éventuellement monsieur
25 Stewart, j'ignore la réponse. Mais soyons clair de là où
26 j'en suis. Je suis mal informé à ce sujet. Il y a un résumé
27 de l'entrevue auprès de madame Astravas, mais je n'ai pas
28 pris connaissance de ce résumé. Il n'y a aucun résumé de

1 l'entrevue de monsieur Stewart, et madame Astravas ne figure
2 même pas sur la liste des témoins. Donc, je ne sais pas à
3 quoi ça va aboutir.

4 Mais à ce stade-ci, selon mes connaissances,
5 il paraît que le ministre Blair n'a pas été informé de la
6 demande de mandat ni de ces éléments de renseignement
7 concernant Michael Chong. Les éléments de son résumé... enfin,
8 il n'a pas encore témoigné, mais nous nous attendons à ce
9 qu'il nous dise qu'on ne lui a pas parlé de... on ne l'a pas
10 informé de ces trois produits de renseignement ni de la
11 demande de mandat. Ces éléments étaient au bureau de madame
12 Astravas et de monsieur Stewart. Et tout s'est déroulé en
13 même temps.

14 Alors, comment se fait-il que madame Astravas
15 omettait de remettre ces informations au ministre? Y a-t-il
16 motif de croire que Madame Astravas faisait exprès que de ne
17 pas tenir... mettre au courant le ministre?

18 Y a-t-il objection à cette question?

19 **Me BARNEY BRUCKER:** Pas d'objection.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Soyez... sentez-vous libres
21 de répondre.

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je suis... en fait, je
23 suis au courant de l'échéance, c'est-à-dire de la demande de
24 mandat et de l'éventuelle... de la date de l'émission du
25 mandat. Alors, je ne peux me prononcer que sur ces éléments-
26 là en tant que toile de fond. Et je ne pourrais pas présumer
27 de dire autre chose.

28 **Me GIB van ERT:** Une dernière question.

1 Quiconque saurait si madame Astravas a divulgué l'identité de
2 la cible du mandat à l'intention du Bureau du Premier
3 ministre?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** J'ignore si cela a été
5 fait. On n'a pas partagé cette information avec moi. Dans
6 la même lignée de questions, Madame la Commissaire, monsieur
7 van Ert a posé la question plus tôt « quiconque aurait
8 informé le Premier ministre », madame Tessier répondait à ces
9 questions à ce moment-là. Je peux vous dire que si ça avait
10 été une information partagée avec le Bureau du Premier
11 ministre, ça aurait fort été probablement moi, comme
12 directeur, qui l'aurait fait, et je peux vous dire que ça
13 n'avait pas été fait. Donc...

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Partagée par CSIS?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Partagée par CSIS avec
16 le Bureau du Premier ministre, à mon... à ma connaissance, ça
17 n'a pas été fait.

18 **Mme MICHELLE TESSIER:** Moi, je veux juste
19 préciser encore une fois ma réponse que je m'en souviens pas,
20 mais je veux pas dire que ça a pas été fait. Donc,
21 concernant le mandat. C'est que je me souviens pas
22 précisément donc je veux pas induire en erreur, évidemment,
23 la Commission.

24 **Me GIB van ERT:** Il me semble, Madame, que ce
25 serait une question à poser à madame Astravas.

26 Merci. Vous avez été très... vos informations
27 ont été très précieuses.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maître Choudhry pour

1 Jenny Kwan, s'il vous plait.

2 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bon après-midi.

4 Bienvenue. Sujit Choudhry, je suis l'avocat de Jenny Kwan.

5 Alors, voici ma première question ou le
6 premier thème que je tiens à aborder. C'est un tant soit peu
7 différent, un tant soit peu plus général, et ça a à voir avec
8 l'idée d'être un professionnel en matière de renseignement.
9 Et ce qui... si je pose cette question, c'est en fait dans la
10 foulée du témoignage présenté par monsieur. Dans son
11 témoignage, il a chanté les louanges des analystes formés en
12 analyse de renseignement et il a évoqué le terme consacré
13 d'analyste de renseignement. Il a employé cette expression à
14 répétition.

15 Alors, voici la question que je tiens à poser
16 à madame Vignole [sic] et d'autres membres du panel. Que
17 veut dire ce terme, à savoir professionnel des
18 renseignements? Peut-on faire une analogie avec d'autres
19 professions? Malheureusement, nous sommes entourés d'avocats
20 et d'avocates. Nous ne sommes pas dans la... nous ne
21 retrouvons pas dans la même position que vous. Pourtant,
22 nous sommes des professionnels. Alors, voici quelques pistes
23 de possibilités et je vais laisser le soin aux deux
24 directeurs de répondre en premier avant que les autres
25 rajoutent leur grain de sel. Êtes-vous d'accord qu'un
26 professionnel de renseignement ait des compétences
27 spécialisées?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,

1 je vois un peu là où en vient monsieur, mais... où il essaie
2 d'en venir, mais il comprendra que je suis réticent de
3 répondre de façon générale. Mais, avec ce bémol en toile de
4 fond, je dirais que oui, tout à fait, il y a des
5 professionnels en matière de renseignement et qu'est-ce que
6 je veux dire par là? Des gens qui travaillent pour le compte
7 du SCRS ou du milieu de la sécurité nationale, ce sont des
8 gens formés en analyse de renseignement qui sont calés en
9 élaboration de politiques ou en matière de conformité, qui
10 s'y connaissent en matière de renseignement, du caractère de
11 notre travail, et ce de même à faire appliquer cette
12 expertise à remplir le mandat du SCRS. C'est ça que je veux
13 dire par professionnel du renseignement.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ils ont donc une certaine
15 expertise, une analyse des renseignements. Cela nécessite
16 une certaine expertise et une formation poussée en la
17 matière.

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Encore une fois, Madame
19 la Commissaire. Bon, là, on a posé des questions au sujet
20 des professionnels des renseignements. Maintenant, on passe
21 à la notion d'un analyste des renseignements. C'est une
22 catégorie spécialisée. Il y a des gens qui sont formés en
23 analyse des renseignements, qui sont calés en la matière.
24 Les analystes des renseignements font partie d'un ensemble de
25 professionnels en matière de renseignement.

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bon, ces gens jouissent
27 une certaine expertise, bénéficient d'une certaine formation
28 et mènent... mettent à profit leur expertise lorsqu'il s'agit

1 d'analyser les renseignements.

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Écoutez, on fait
3 l'amalgame entre les professionnels de renseignement et les
4 analystes de professionnelle. Écoutez, la plupart de ces
5 gens ont une expertise assez pointue qui saurait interpréter
6 les questions posées par les alliés pour ce qui est de la
7 collecte de renseignements et ce dans le but de broser un
8 tableau exact de l'état des lieux.

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Lorsque l'on réalise une
10 telle analyse qui s'avère très utile, cela... en fait, cette
11 analyse témoigne, en fait, de leur jugement de l'exactitude
12 en quelque sorte?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je vais laisser le soin
14 au directeur général de l'analyse des renseignements de
15 répondre à cette question.

16 **Mme CHERIE HENDERSON:** C'est une question
17 très intéressante que vous posez. Je vous dirais que puisque
18 on est dans cette communauté de renseignement, on définit la
19 signification de professionnel du renseignement. Un analyste
20 du renseignement, comme vous avez dit, c'est quelqu'un de
21 formé, il connaissent bien leur sujet, ce sont des experts en
22 la matière. Mais ils apprennent constamment. Il n'y a pas
23 de moment où ils arrêtent d'apprendre. C'est une situation
24 qui évolue constamment et ils appliquent leurs connaissances
25 et leur expertise sur une question de renseignement. Ils
26 vont toujours chercher de nouveaux renseignements. Ils vont
27 remettre en question certaines hypothèses et colliger de
28 l'information pour qu'ils puissent mieux apprécier et bien

1 répondre à la question.

2 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Les professionnels
3 juridiques sont exactement pareils.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** En tout cas, on l'espère.

5 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Sinon, il faut (non
6 interprété). En tant qu'avocat, lorsqu'on me demande
7 d'appliquer mes compétences pour un client, si je donne une
8 réponse, ce n'est peut-être pas ce qu'il souhaite entendre.
9 Et le client décide ce qu'il va en faire. Oui, je suis
10 d'accord ou je ne suis pas d'accord avec l'analyse ou la
11 recommandation si on me la demande. Parfois, on ne me
12 demande pas de formuler de recommandation.

13 Je dois penser que lorsque SCRS a la tâche de
14 produire une analyse, que ce soit en agent ou un analyste -
15 et je suis désolée si je ne fais pas de bonne distinction, ce
16 n'était pas mon intention - lorsqu'on demande au SCRS, et
17 bien, il va donner sa meilleure réponse. Il va présenter
18 cette réponse aux décideurs qui vont ensuite décider quoi en
19 faire. L'accepter, le rejeter, nuancer ou demander d'autres
20 analyses. Est-ce que c'est bien cela?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je pense que le concept,
22 il est juste. Mais la distinction que je ferais, c'est qu'on
23 ne donne pas des réponses, mais la meilleure analyse
24 possible. Alors, l'analogie avec le fait où on vous demande
25 en tant qu'avocat de donner... on pose une question et vous
26 donnez une réponse, nous, on donne l'analyse au mieux de nos
27 capacités.

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ben, nous, en tant

1 qu'avocat, on fait exactement la même chose, même si on ne
2 paraît pas aussi conscient à l'occasion.

3 J'aimerais qu'on affiche la déclaration de
4 témoin. CAN138... 136, plutôt, aux paragraphes 7 et 8. C'est
5 très intéressant. Ici, ce sont des paragraphes au sujet du
6 but des rapports de renseignement. Je ne vais pas tout
7 résumer, mais j'aimerais vous montrer au fait, au milieu du
8 paragraphe 7, je pense que c'est vous, Monsieur Vigneault.
9 « Il a noté que pas chaque rapport de renseignements du SCRS
10 va générer des discussions au niveau de cadres supérieurs.
11 Mais il a également ajouté que le SCRS cherche à élargir la
12 compréhension des décideurs et faire avancer leurs travaux en
13 commun pour mieux comprendre... qui n'est peut-être pas
14 entièrement compris par le gouvernement. C'est bien cela?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, ici, au paragraphe
17 8, on a un échange entre vous et la Commissaire.

18 « En réponse à la question de la
19 Commissaire, monsieur Vigneault a
20 ajouté que le SCRS peut signaler des
21 rapports qui auraient dû être portés
22 à l'attention de cadres supérieurs. »
23 (Tel qu'interprété)

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

25 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et cela peut comprendre
26 le Premier ministre?

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Cela pourrait inclure le
28 Bureau du Conseil privé qui va ensuite déterminer si, oui ou

1 non, cela va être transmis au Premier ministre.

2 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Parlons maintenant du
3 document cible. J'aimerais y revenir. Je crois que vous
4 avez dit, monsieur Vigneault ce matin, je n'ai pas la
5 transcription, mais vous avez parlé d'une analyse des
6 activités qui ciblent des élus, des activités de l'ARPC. Et
7 ça aurait dû être lu par le Premier ministre, c'est bien ça?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
9 je ne suis pas certain que c'était mon témoignage. Lorsqu'on
10 a parlé avec le Bureau du Conseil privé, lorsque c'était
11 soulevé, moi j'ai dit que je pensais que le Premier ministre
12 devrait le lire. Je crois que c'est ce que j'avais décrit ce
13 matin, pour être clair.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Seriez-vous... et sinon
15 vous pouvez le dire, peut-être je vais passer... je vais poser
16 la question au directeur Lloyd. Savez-vous si le Premier
17 ministre a lu le document en question?

18 **Mme VANESSA LLOYD:** Je n'ai pas cette
19 information.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'imagine que monsieur
21 Vigneault, vous non plus?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non.

23 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Aux fins du procès-
24 verbal, la réponse est non pour les deux. J'aimerais
25 maintenant... j'aimerais donc remonter dans le document dans la
26 pièce 134 au paragraphe... c'est WIT134 et le paragraphe 55.

27 C'est indiqué que plusieurs mois plus tard,
28 Monsieur Vigneault était surpris d'apprendre, au cours d'un

1 examen par l'OECCEF, qu'une version moins sensible avait été
2 partagée avec le Premier ministre. Est-ce qu'on peut dire
3 ici que, en fait, le CSNR n'était pas d'accord avec les
4 conclusions de ce document?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je n'ai pas cet élément
6 de preuve. Ce qui est indiqué là, c'est ce que je savais.
7 J'étais surpris d'apprendre lorsque le CSNR m'a posé la
8 question. Moi, je pense que la question doit être posée au
9 CSNR. Je n'avais pas de discussion à propos de leur analyse
10 sur ce papier.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais au milieu, il y a
12 une phrase. On dit que :

13 « Il a été déterminé que la conduite
14 qui a été décrite était plus
15 diplomatique que l'ingérence
16 étrangère. » (Tel qu'interprété)

17 Qui a donc tiré ces conclusions?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
19 j'essaie de me souvenir si c'est l'information que j'ai eu à
20 partir de NSIRA, qui eux m'ont informé que c'était la
21 réaction de la conseillère à la sécurité nationale et au
22 renseignement.

23 Je ne suis pas certain si je l'ai appris par
24 le biais de l'OSSNR ou si c'était la conseillère qui m'en a
25 parlé, le CSRN. Donc, je suis au courant de ce qu'elle avait
26 dit, mais pour être très, très transparent, dans la
27 préparation pour ces travaux, j'ai vu de l'information des
28 transcriptions. Et je crois avoir vu de l'information

1 maintenant à partir de la transcription. Ce n'était pas une
2 transcription, mais un résumé d'autres témoignages, que
3 c'était bel et bien sa position. Mais j'en étais mis au
4 courant quelques jours avant dans ma préparation.

5 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais vous poser une
6 question sur la machinerie du gouvernement. Je sais que
7 votre processus a évolué. Nous avons cette information.
8 Mais j'aimerais parler de cet incident, si on peut, avec le
9 recul et comment les choses fonctionnent maintenant.
10 J'aimerais vous proposer que si le CSNR avait des
11 préoccupations à propos de l'analyse qui semblent être
12 substantives, donc c'est une activité, est-ce que la chose
13 appropriée à faire aurait été de vous revenir et discuter de
14 ce point et vous demander peut-être d'expliquer le fondement
15 de ces conclusions ou votre analyste, votre collègue qui,
16 d'après ce que je comprends, préparait le rapport, d'avoir
17 une rencontre avec les collègues de cette division pour
18 justement discuter de cela.

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
20 c'est effectivement la réaction que j'ai. Et je crois que
21 l'évolution de la gouvernance, dont on a parlée souvent... .. la
22 réponse à maintenant est... en fait, j'ai confiance à partir de
23 ce que je savais avant de quitter que cela aurait été le bon
24 endroit pour en discuter. Et c'est ce qui sera le cas
25 maintenant.

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais maintenant
27 vous présenter le paragraphe 31, dans le même résumé de
28 témoignage. Merci, Madame la Greffière, on y est presque.

1 Si vous voulez bien dérouler un petit peu. Donc, c'est la
2 quatrième ligne sur cette page.

3 Monsieur Vigneault, troisième ligne :

4 « ... croit que dans une démocratie, il
5 serait bon que le Service de
6 renseignement n'ait pas le dernier
7 mot sur tout. Néanmoins, il est
8 nécessaire d'avoir le Service à la
9 table pour assurer que sa perspective
10 soit bien représentée. » (Tel
11 qu'interprété)

12 Vous vous rappelez d'avoir dit ça, Monsieur
13 Vigneault?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

15 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, cette discussion
16 qui aurait lieu aujourd'hui, si c'était le cas, s'il y a eu
17 une impasse, peut-être ce qui aurait dû se produire, c'est
18 que le SCRS aurait dû être à la table en train de présenter
19 son analyse. Si le CSNR n'était pas d'accord, il aurait dû
20 être là pour présenter sa perspective. Mais ce que le CSNR
21 n'aurait pas dû faire, c'est d'être un gardien, un réviseur
22 de renseignement... un produit de renseignement des
23 professionnels.

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
25 je pense qu'on pourrait dire avec l'évolution de la
26 gouvernance en matière de sécurité nationale et de
27 renseignement, ce serait le cas à l'heure actuelle. Nous
28 tous, y compris le SCRS, avons appris en raison de ces

1 procédures et en raison du débat actuel qui se tient au
2 Canada. Et en raison des défis de la diffusion du
3 renseignement, nous avons tous appris ensemble et
4 individuellement dans nos organisations respectives. Nous
5 aurions procédé différemment.

6 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Maintenant... Merci,
7 Monsieur Vigneault. Un dernier point avant de poursuivre.
8 Je sais que pendant votre mandat en tant que directeur du
9 SCRS, pourriez-vous me rappeler la date? Vous avez commencé..

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Donc, le 20 juin 2017.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je pense que Daniel Jean
12 a été le CSNR à l'époque. Madame Bossenmaier, monsieur
13 Morrison, monsieur Rigby, madame Thomas, et maintenant maître
14 Drouin, qui occupe maintenant ce poste. C'est exact?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et de votre connaissance,
17 est-ce que l'un d'entre eux est un professionnel du
18 renseignement? Ou quelle est leur formation professionnelle?
19 Est-ce qu'ils ont passé par le Service ou une autre
20 organisation?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
22 je crois pas qu'il serait juste de ma part de parler de
23 plusieurs personnes, leur parcours, et de faire... de les
24 caractériser. Ils ont chacun des expériences différentes.
25 Donc, je serais... je suis pas confortable à essayer de donner
26 une réponse très générale. Si la question est plus
27 spécifique, parce que chacun avait un parcours différent,
28 certains viennent des organisations de renseignement,

1 certains ont produit du renseignement, certains ont travaillé
2 en termes de gouvernance internationale et autres. Je crois
3 pas que ce serait dans mon... dans ma responsabilité d'essayer
4 d'analyser le pédigrée de chacune des personnes.

5 **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'est correct. C'est une
6 autre question sur un sujet tout à fait différent. Donc,
7 pièce WIT136. C'est le résumé de l'entrevue du rapport du
8 CPSNR. Et si on peut bien dérouler au paragraphe 26.

9 Monsieur Vigneault, ici on parle de séances
10 de breffage. Dans une section, on parle de breffages auprès
11 des chefs de parti. C'est assez délicat comme enjeu, ou
12 problème, en fait, on comprend que c'est délicat.

13 Ce que j'aimerais que vous nous expliquiez,
14 peut-être vous, on directrice Lloyd, c'est le point ici que
15 vous avez fait. Vous avez témoigné à l'effet que :

16 « Au cours des dernières années, on a
17 soulevé auprès du gouvernement le
18 besoin de trouver des façons de
19 résoudre ça. » (Tel qu'interprété)

20 C'est compliqué, mais il faut résoudre. Et
21 ensuite, j'étais assez frappé par un énoncé que vous avez
22 fait dans la prochaine phrase.

23 « On a demandé à certains homologues
24 du Groupe des cinq qui travaillent en
25 sécurité nationale sur comment ils
26 gèrent ces tensions, donc leur
27 exécutif. Donc, comment ils ont, en
28 fait, comment ils font pour éliminer

1 la partisanerie? » (Tel
2 qu'interprété)

3 Vous avez évalué ça au fil de plusieurs
4 années. Donc, peut-être vous, la directrice Lloyd, pourriez
5 répondre, comment nos alliés du Groupe des cinq gèrent ce
6 dilemme?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument, Madame la
8 Commissaire. Juste pour être clair, ce que... ce qu'il dit
9 dans le paragraphe sur le premier ministre et ce que... la
10 question que j'ai posée à mes collègues à l'étranger... la
11 façon dont on a fait les allégations, je n'ai pas corrigé.
12 Je n'ai pas demandé en raison du Premier ministre.

13 La question que j'ai posée à mes collègues
14 qui travaillent dans le système Westminster, comme au
15 Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande, c'est comment
16 prenez-vous de l'information que l'exécutif - c'est-à-dire le
17 parti qui est au pouvoir, qui a la majorité dans la Chambre
18 des communes - pour pouvoir gouverner? Comment est-ce que
19 vous prenez de l'information et gérez quelque chose de très
20 délicat? Et comment vous le présentez à un ministre et à un
21 groupe qui sont des députés, des parlementaires? Comment
22 vous gérez cette question? Vous prenez de l'information qui
23 est problématique vis-à-vis un membre de l'opposition
24 concernant l'ingérence étrangère. Comment gérer cette
25 information en protégeant la réputation des individus et en
26 faisant en sorte qu'il n'y ait pas d'ingérence dans le
27 travail?

28 Voilà, c'est ça la teneur des discussions que

1 j'ai eues avec mes collègues. C'était très utile comme
2 information. Et voilà pourquoi j'avais dit dans mon
3 témoignage, qui est résumé dans ce document, que nos tâches
4 étaient de trouver une façon de le faire. Je pense que
5 monsieur Basler ce matin a témoigné à l'effet qu'une façon de
6 le faire a été trouvée et qu'il y a un breffage qui a lieu à
7 ce sujet.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Il ne me reste plus de
9 temps, donc, je vais terminer mes questions.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maintenant, on passe aux
11 questions de l'avocat de monsieur Erin O'Toole.

12 **Me TOM JARMYN:** Bonjour, je suis Tom Jarmyn
13 pour monsieur O'Toole. Je n'ai pas inclus le document
14 CAN23483 pour le contre-interrogatoire.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS JARMYN:**

16 **Me TOM JARMYN:** Alors, la plupart de mes
17 questions viseront notamment le breffage que monsieur O'Toole
18 avait reçu, ses remarques dans la Chambre et son évaluation
19 subséquente de ceci. Est-ce que je comprends bien, Dre
20 Giles, que vous étiez là lorsque monsieur O'Toole a été..
21 avait reçu l'information, les renseignements.

22 **Dre NICOLE GILES:** Oui.

23 **Me TOM JARMYN:** Est-ce que j'ai bien compris
24 que, Monsieur Henderson [sic], vous étiez la deuxième
25 personne qui présentait le breffage?

26 **M. BO BASLER:** Non. Ce n'était pas moi.

27 **Me TOM JARMYN:** Dre Giles, vous étiez
28 présente. Mes questions seront surtout pour vous mais si

1 d'autres membres du panel souhaitent intervenir, n'hésitez
2 pas.

3 Tout d'abord, ce que j'aimerais faire, c'est
4 qu'on affiche le document CAN22.

5 --- PIÈCE No. CAN.DOC.000022:

6 Commission request for summary
7 information on briefing to Erin
8 O'Toole

9 **Me TOM JARMYN:** Ce document a été déposé par
10 le SCRS et c'est un résumé d'information qui a été fourni à
11 monsieur O'Toole lors de ce breffage. Monsieur Basler et
12 Dre Giles, vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance?

13 **Dre NICOLE GILES:** Oui.

14 **M. BO BASLER:** Oui.

15 **Me TOM JARMYN:** Et il reflète précisément le
16 contenu du breffage qui a été fait à monsieur O'Toole?

17 **Dre NICOLE GILES:** C'est un résumé, oui.

18 **M. BO BASLER:** C'est un résumé qui peut être
19 publié.

20 **Me TOM JARMYN:** Au cours... bon, on n'a pas
21 besoin d'afficher CAN23483. Il y a un commentaire à l'effet
22 que l'information que monsieur O'Toole a mentionné par la
23 suite dans la Chambre des communes n'a pas été vérifiée.
24 Monsieur Basler, vous avez utilisé les mots non confirmés
25 dans votre témoignage de ce matin. Est-ce que c'est une mise
26 en garde, une précision incluse dans le résumé d'information
27 qui a été fourni.

28 **M. BO BASLER:** Dans ce résumé qui est

1 disponible publiquement, il faudrait que je fasse une
2 recherche de mots pour pouvoir vous confirmer. Mais je
3 présume que vous l'avez lu. Moi, il faudrait que je fasse
4 une recherche pour vérifier.

5 **Me TOM JARMYN:** Oui, j'ai effectué la
6 recherche, aucun de ces termes n'est présent.

7 Peu importe si cette information est
8 confirmée ou non vérifiée, ai-je raison de croire, d'après
9 les commentaires de monsieur Vignole [sic] ce matin, que ces
10 informations n'auraient pas été partagées à moins qu'elles
11 soient crédibles?

12 **Dre NICOLE GILES:** Pour préciser, au moment
13 de la séance d'information pour le ministre... pour le ministre
14 O'Toole... pour le député O'Toole, en fait, l'objectif c'était
15 de partager tous les renseignements avec les députés et avec
16 les parlementaires.

17 Lorsque nous avons donné cette information à
18 monsieur O'Toole, nous lui avons fourni des informations qui
19 n'étaient pas forcément confirmées, corroborées, ou nous
20 avons partagé toutes les informations dont nous disposions à
21 l'époque. Et si ma mémoire est bonne, nous avons précisé
22 quelles informations n'avaient pas encore été vérifiées ou
23 corroborées, mais cela faisait partie d'une séance
24 d'information assez importante sur une période assez
25 prolongée de temps. Donc, il serait difficile de préciser
26 quels éléments étaient corroborés ou confirmés et non.

27 **Me TOM JARMYN:** Selon le témoignage de
28 monsieur O'Toole, il ne se rappelle pas ces qualifications ou

1 ces précisions. Mais peu importe, les informations demeurent
2 crédibles, n'est-ce pas?

3 **M. BO BASLER:** On fait un amalgame de
4 terminologies, à mon avis. Et c'est pas, en fait, ce qui
5 serait indiqué. S'il y avait un élément d'information qui
6 n'était pas crédible, à notre connaissance, et bien, elle
7 n'aurait pas relevé de la séance d'information. Mais ne
8 faisons pas d'amalgame avec cela et des éléments
9 d'information non corroborés, non vérifiés. Ce sont deux
10 choses distinctes et il vaudrait mieux ne pas en faire un
11 amalgame.

12 **Me TOM JARMYN:** Merci beaucoup. Regardons,
13 s'il vous plait, CAN382. Et je demande à la greffière de
14 passer à la page 9.

15 **LA GREFFIÈRE:** Vous voulez bien répéter le
16 chiffre, s'il vous plait?

17 **Me TOM JARMYN:** CAN23482... 23483 plutôt. À la
18 page 9.

19 Alors, voici un onglet dans le cadre de cette
20 mémoire ou communiqué. Et je tiens pour acquis que cette
21 analyse a été formulée par le SCRS?

22 **M. BO BASLER:** Ce document a été rédigé par
23 le Bureau du Conseil privé, mais c'était conforme aux
24 informations dont nous disposions.

25 **Me TOM JARMYN:** Oui. Avez-vous examiné ce
26 document avant qu'il soit intégré au communiqué?

27 **Dre NICOLE GILES:** Non, les conseils
28 prodigués au Premier ministre vont directement du Bureau du

1 Conseil privé.

2 **Me TOM JARMYN:** On n'a pas demandé vos
3 retours, votre opinion quant à l'analyse?

4 **M. BO BASLER:** L'analyse était fondée sur les
5 efforts que nous avons déployés. Nous n'avons pas passé en
6 revue le produit final, mais d'après ce que j'ai compris, le
7 document a été rédigé à partir d'évaluations.

8 **Me TOM JARMYN:** Ce matin, vous avez témoigné
9 qu'en fait, on avait mené une ingénierie à l'inverse du
10 discours de monsieur O'Toole?

11 **M. BO BASLER:** Donc, c'était le Service qui a
12 été responsable de fournir ces conseils.

13 **Me TOM JARMYN:** S'il vous plaît, EOT013,
14 c'est les propos prononcés par monsieur O'Toole.

15 **--- PIÈCE No. EOT0000013:**

16 May 30, 2023 - Hansard Extract

17 O'Toole Question of Privilege

18 **Me TOM JARMYN:** Et regardons ensemble le
19 paragraphe qui commence par :

20 « Si je prends la parole aujourd'hui,
21 c'est au sujet d'une question de
22 privilège. » (Tel qu'interprété)

23 Savez-vous en quoi consiste une question de
24 privilège?

25 **M. BO BASLER:** Oui, de façon générale. La
26 réponse est que oui.

27 **Me TOM JARMYN:** Bon, une question de
28 privilège, aux yeux d'un parlementaire, en fait, est fondée

1 sur el fait qu'il y a un geste qui a été posé qui porte
2 préjudice ou qui remet en question son bilan ou sa prestation
3 en tant que parlementaire, que ce soit à l'heure actuelle ou
4 ultérieurement ou antérieurement. Est-ce exact?

5 **M. BO BASLER:** Oui, c'est exact.

6 **Me TOM JARMYN:** Monsieur O'Toole avait déjà
7 annoncé son départ à la retraite et avec... en réalité, il a
8 pris sa retraite quelques semaines plus tard. Donc, ce qu'il
9 invoque, c'est qu'on a bafoué ses droits, en fait,
10 antérieurement.

11 **M. BO BASLER:** J'ignore la réponse. C'est
12 une question qui s'adresse mieux à monsieur O'Toole.

13 **Me TOM JARMYN:** Justement, c'est ça la
14 difficulté, vu que le document a été produit tardivement, on
15 ne peut pas poser ces questions à monsieur O'Toole. Et bon,
16 lorsque le point de privilège a été invoqué, le député se
17 doit de présenter les faits et prouver qu'on a bafoué ses
18 droits en tant que parlementaire, on a enfreint ses droits.

19 **M. BO BASLER:** Je ne suis pas spécialiste en
20 procédure parlementaire, mais si j'ai bien compris, c'est
21 exact.

22 **Me TOM JARMYN:** Le député ne dispose qu'une
23 seule possibilité pour faire valoir ses arguments lorsqu'il
24 invoque le règlement. Il n'y a pas une deuxième occasion de
25 motiver son point de privilège.

26 **M. BO BASLER:** J'ignore le nombre de
27 possibilités dont dispose un député pour motiver son point de
28 privilège.

1 **Me TOM JARMYN:** Le point de privilège invoqué
2 par monsieur O'Toole était fondé sur le breffage qu'il a reçu
3 par le SCRS. C'est consigné au procès-verbal que monsieur
4 O'Toole avait tenu des discussions avec monsieur Chiu au
5 sujet de bris de privilège ou certains gestes qui avaient été
6 posés en 2021 qui avaient à voir avec l'ingérence étrangère.
7 Ai-je raison?

8 **M. BO BASLER:** Que les deux, on en discutait
9 l'un avec l'autre?

10 **Me TOM JARMYN:** Non, qu'il ait témoigné de ce
11 fait.

12 **M. BO BASLER:** Je ne me rappelle pas avoir lu
13 ce témoignage, mais je te crois sur parole. Je vous crois
14 sur parole.

15 **Me TOM JARMYN:** Donc, selon votre analyse et
16 selon ces arguments présentés à la Chambre des communes,
17 monsieur O'Toole a traité du génocide Ouighours, Huawei, Hong
18 Kong et qu'il y a eu des... que ça a été lourd de conséquences
19 et que le régime populaire de la Chine a réagi négativement à
20 cela. Savez-vous que monsieur O'Toole et que son personnel
21 de campagne dans le cadre des élections de 2021 avaient
22 traité avec le groupe du travail SITE comme quoi certains
23 sièges parlementaires avaient fait l'objet d'ingérence
24 étrangère.

25 **M. BO BASLER:** Oui, je suis conscient du fait
26 que le Parti conservateur avait fourni certains
27 renseignements au Groupe de travail SITE.

28 **Me TOM JARMYN:** Vous êtes au courant des

1 articles de journaux lorsque le rapporteur indépendant a été
2 nommé et qu'il traitait des allégations d'ingérence
3 étrangère.

4 **M. BO BASLER:** Vous voulez bien répéter la
5 question, s'il vous plait?

6 **Me TOM JARMYN:** Il y a eu une couverture
7 médiatique importante?

8 **M. BO BASLER:** Oui, c'est exact.

9 **Me TOM JARMYN:** À partir du mois d'octobre
10 2023, avant... jusque... et ce jusqu'à la nomination du
11 rapporteur spécial qui avait à voir avec des documents
12 provenant du SCRS, dans certains documents ciblés
13 monsieur O'Toole. Est-ce que vous êtes conscient de
14 l'existence de ces rapports?

15 **M. BO BASLER:** Oui, j'étais au courant de
16 certains rapports médiatiques qui traitaient précisément de
17 monsieur O'Toole, mais j'ignore les dates de ces rapports.

18 **Me TOM JARMYN:** Merci beaucoup. Une telle
19 rétro-ingénierie du discours pour tenir compte des
20 informations fournies par le SCRS ne reflète pas la réalité.
21 Il y a d'autres éléments qui sont pris en compte lorsqu'il
22 s'agit d'invoquer le règlement. Et la seule personne qui
23 aurait pu faire une rétro-ingénierie, c'était monsieur
24 O'Toole ou son avocat pour savoir quel était le fond de la
25 motion qu'il a présentée?

26 **M. BO BASLER:** Encore une fois, ne faisons
27 pas d'amalgame de notions fort importantes.

28 D'abord, quand quelqu'un commence par dire

1 que j'ai bénéficié d'un breffage de la part du SCRS qui
2 confirme certains faits, et ce dans la foulée d'une séance de
3 breffage classifiée, il incombe au SCRS de faire une rétro-
4 ingénierie pour déterminer s'il y a eu atteinte au niveau de
5 privilège pour ce qui est de la sécurité nationale. Alors,
6 tout à fait. C'est un processus obligatoire pour déterminer
7 s'il y a eu préjudice ou pas.

8 **Dre NICOLE GILES:** Justement, cela fait
9 partie de l'évaluation de dégâts qui est nécessaire à tout
10 moment où il y a divulgation de ces renseignements.

11 **Me TOM JARMYN:** Je suis tout à fait d'accord,
12 mais monsieur O'Toole avait présenté sa motion sur... n fait,
13 sur le fond de ce breffage.

14 **Dre NICOLE GILES:** Ce que nous avons fait, ce
15 n'est pas une tentative de faire une rétro-ingénierie du
16 discours prononcé par monsieur O'Toole à la Chambre. Cette
17 rétro-ingénierie visait à déterminer quelles informations
18 classifiées étaient divulguées dans le cadre de son discours.
19 Et ce, dans le but d'évaluer le niveau de l'envergure de
20 préjudice ou d'atteinte à la sécurité nationale.

21 **Me TOM JARMYN:** À l'onglet 2, on discute du
22 commentaire de monsieur O'Toole comme quoi il serait une
23 cible continue de l'intervention étrangère. Et je vous
24 renvoie à CAN23483.

25 En bas de la page, s'il vous plait.
26 CAN23484, à la page 10, s'il vous plait. Tout est tout à
27 fait en bas de la page, à droite, la colonne à droite.

28 Le SCSC a confirmé qu'en tant que député ou

1 ancien député, monsieur O'Toole pouvait être une cible à
2 l'avenir. Mais selon le résumé du SCRS, c'est beaucoup plus
3 catégorique. Tant et aussi longtemps que monsieur O'Toole
4 est élu et qu'il fait valoir des prises d'opposition par
5 rapport à un État étranger et qui ne serait pas conforme aux
6 intérêts du Canada, il serait éventuellement cible des
7 opérations d'intervention étrangère. Est-ce exact comme
8 résumé?

9 **M. BO BASLER:** En fait, d'après notre
10 compréhension, tant et aussi longtemps qu'un élu qui s'est
11 prononcé par le passé sur des questions controversées, tant
12 qu'ils vont, en fait, demeurer cible de toute tentative à
13 l'avenir.

14 **Me TOM JARMYN:** Merci beaucoup pour votre
15 temps et pour vos questions.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Madame Teich, pour la
17 Coalition des droits de la personne, s'il vous plait.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SARAH TEICH:**

19 **Me SARAH TEICH:** Bon après-midi. Je vais
20 poser mes questions à monsieur Vigneault et monsieur Floyd
21 [sic]. HRC91, s'il vous plait. Commission des droits de la
22 personne, 91, s'il vous plait. Merci beaucoup.

23 **--- PIÈCE No. HRC0000091:**

24 Combatting Transnational Repression
25 and Foreign Interference in Canada

26
27 **Me SARAH TEICH:** C'est un rapport de l'année
28 dernière préparé par moi-même et mes collègues. Est-ce qu'on

1 peut défiler à la page 53, s'il vous plait? J'aimerais
2 attirer votre attention au dernier paragraphe à la colonne
3 gauche, donc qui commence par « ce qui est frappant ». Je
4 vais le lire à haute voix.

5 « Ce qui est frappant, les Safeguard
6 Defenders ont cerné des cas où des
7 pays démocratiques, dont notamment le
8 Canada, ont collaboré de façon
9 secrète avec les forces de
10 l'application de la loi de la Chine
11 pour dépister et pour déporter des
12 fugitifs allégués. Et le Canada a
13 aidé les fonctionnaires chinois à
14 entrer au pays pour mener des
15 négociations [défilez vers le haut,
16 s'il vous plait] avec les
17 ressortissants nationaux avec le but
18 de les persuader de rentrer en Chine.
19 Et donc de l'aide pour l'obtention de
20 visas, par exemple. » (Tel
21 qu'interprété)

22 **Me ERIN DANN:** Malheureusement, vous lisez
23 très rapidement. Et donc je vous demande de ralentir.

24 **Me SARAH TEICH:** « L'Agence des services
25 frontaliers du Canada a précisé
26 qu'ils ne participent pas aux
27 négociations entre les ressortissants
28 et seulement la documentation précise

1 que dans le cas des négociations
2 couronnées de succès, l'Agence peut
3 aider pour faciliter ou favoriser le
4 départ de ces particuliers. Mais on
5 a précisé qu'il n'était pas question
6 de gens donc trouvés coupable ou
7 passibles d'une peine de prison pour
8 crime au Canada ou à l'étranger. »
9 (Tel qu'interprété)

10 Je me rends compte que vous êtes pas des
11 représentants de l'Agence, mais puisque l'Agence des services
12 frontaliers du Canada ne va pas témoigner, je vous demande de
13 répondre à ces questions.

14 Êtes-vous conscient de ce document?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non, je ne suis pas
16 conscient.

17 **Me SARAH TEICH:** Étiez-vous d'accord qu'on a
18 apporté de l'aide aux fonctionnaires chinois de cette façon?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Moi, je n'ai aucune
20 connaissance en la matière. Et cette partie du document ne
21 donne aucune précision au sujet des échéanciers des incidents
22 allégués. Donc, je n'ai pas de point de repère par le temps
23 de choses qui sont arrivées il y a deux ans, cinq ans, dix
24 ans.

25 **Me SARAH TEICH:** Il aurait été inacceptable
26 que les autorités canadiennes aident les fonctionnaires
27 chinois de cette façon. Êtes-vous d'accord?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,

1 nous avons fait état de l'évolution de la menace. J'ai parlé
2 devant cette Commission des stratégies employées par la Chine
3 après l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping en 2012. Donc, il y
4 a eu une évolution de l'approche adoptée par la Chine. Le
5 résultat, c'est qu'il y a eu une prise de position très
6 agressive par rapport à l'ingérence étrangère que mène la
7 Chine au Canada.

8 Mais hors contexte, je ne pourrais... je ne
9 saurais pas vous dire si ça aurait été indiqué ou non,
10 surtout dans un contexte des activités qui se déroulaient à
11 l'époque.

12 **Me SARAH TEICH:** Ça va, merci beaucoup.

13 Prochain paragraphe, même page. Sam Cooper :

14 « Dans les séances d'information de
15 2022, la SCRS a déclaré qu'en 2020,
16 un agent de police chinois a
17 collaboré avec un policier canadien
18 pour rapatrier un fugitif
19 économique. » (Tel qu'interprété)

20 Étiez-vous au courant de cela?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non, pas dans le cas
22 précis qui nous concerne.

23 **Me SARAH TEICH:** Savez-vous qu'un agent de
24 police chinois a collaboré avec un policier canadien pour
25 rapatrier un fugitif économique en 2020?

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Hors contexte, je ne
27 saurais pas répondre à votre question.

28 **Me SARAH TEICH:** Bon, c'est assez récent.

1 Est-ce que si c'était arrivé, est-ce que ça aurait été
2 inacceptable à votre avis?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
4 répondre à une question hypothétique de cette façon-là, on
5 fait très attention de pas... nous pesons avec prudence les
6 mots que nous prononçons. Et donc, je comprends là où on
7 veut en venir l'avocate et je comprends les préoccupations
8 exprimées, mais il n'est pas juste que de se prononcer sur
9 des questions hypothétiques.

10 D'après mon expérience, c'est qu'il y a eu
11 une évolution dans le Service de renseignement et au sein de
12 toutes les institutions du gouvernement canadien à propos des
13 activités de la RPC, à propos de l'intention, des
14 conséquences et j'avais constaté une évolution importante au
15 fil des ans. Dix (10), 15, comment les institutions
16 réagissent dans leurs interactions et les mesures de
17 précaution qu'ils ont adoptées pour ne pas nuire à quiconque
18 dans leurs interactions avec la RPC.

19 **Me SARAH TEICH:** Bon, j'aimerais vous poser
20 plein de questions dessus, mais je vais passer à autre chose
21 vu le temps qu'il nous reste. Est-ce qu'on peut afficher
22 maintenant le document CAN 29962.

23 **--- PIÈCE No. CAN029962 0001:**

24 PRC Transnational Repression: Key
25 Actors and Their Tradecraft - IA
26 2022-23/27

27 **Me SARAH TEICH:** Il s'agit d'une évaluation
28 de renseignement du SCRS, si on peut maintenant afficher la

1 page 4 s'il vous plait.

2 Ici, l'évaluation parle de l'incident où des
3 hackers ont ciblé des journalistes, des militants et des
4 dissidents, notamment des Ouighours au Canada.

5 « Selon Facebook, ce groupe a utilisé
6 différentes tactiques de cyber-
7 espionnage pour identifier les cibles
8 et infecter leurs appareils, bien que
9 les opérations ne soient pas
10 attribuées spécifiquement. » (Tel
11 qu'interprété)

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Pardon, nous ne pouvons
13 pas voir cela.

14 **Me SARAH TEICH:** C'est un peu petit, mais
15 c'est à l'écran. Bien qu'ils n'ont pas été attribués
16 spécifiquement, leur persistance suggère l'implication de la
17 RPC, des acteurs tactiques de la RPC. » (Tel qu'interprété)

18 Est-ce que vous êtes d'accord avec cette
19 évaluation?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je n'ai pas les détails
21 de cela, mais cela correspond à ce que je comprends d'après
22 les tactiques.

23 **Me SARAH TEICH:** Quelles sont les mesures
24 prises par le SCRS pour protéger les Ouighours au Canada?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
26 je n'ai pas sous la main des détails de la réaction. Mais je
27 peux vous dire que nous avons travaillé avec différentes
28 communautés, comme Madame Giles avait décrit ce matin, avec

1 différentes communautés et aussi des individus spécifiques
2 qui, quand on avait de l'information, qu'ils étaient ciblés.
3 Si on avait de l'information qu'il y avait des menaces contre
4 quelqu'un, on avait des protocoles pour réagir rapidement.

5 Le dernier point que je soulèverais à ce
6 sujet, c'est que notre participation est lorsqu'on a de
7 l'information spécifique des activités à l'égard d'une
8 personne, mais aussi plus globalement des types d'activités
9 contre une communauté. Dans ce cas, nous avons dialogué avec
10 une communauté. C'est le processus expliqué par madame
11 Giles.

12 Depuis 2019, nous avons dirigé notre
13 attention dans ce sens pour pouvoir le faire parce que
14 l'oppression transnationale est réelle. Les personnes
15 touchées sont souvent laissées démunies sans pouvoir se
16 protéger. Si on a de l'information ou des possibilités de
17 les aider, c'est ce qu'on essaie de faire.

18 **Me SARAH TEICH:** Est-ce qu'on peut maintenant
19 afficher le document CANDOC44? Il s'agit d'un rapport de
20 renseignement du SCRS. Et si on peut bien se rendre à la
21 page 16. Je vais lire ça :

22 « Le SCRS a publié des rapports non classifiés, y compris par
23 exemple 'ingérence étrangère et vous' en huit langues, y
24 compris les langues de plusieurs communautés de la diaspora
25 ciblées directement par l'ingénierie étrangère. » (Tel
26 qu'interprété)

27 Et on a plusieurs langues qui sont énumérées.
28 L'arabe, le farsi, le russe, le chinois simplifié, le chinois

1 traditionnel, le punjabi, anglais et français. Est-ce que
2 cette liste est exhaustive?

3 **Dre NICOLE GILES:** Ce que je dirais, c'est
4 que nous cherchons continuellement à mettre ces publications
5 et d'autres dans plusieurs langues. Nous sommes en cours de
6 tenter de faire traduire ces documents en d'autres langues
7 des communautés qu'on sait être ciblées.

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Si vous me permettez
9 d'intervenir, Madame Giles, sous son leadership, nous avons
10 travaillé avec d'autres communautés. Et dans certains de nos
11 documents, nous avons corédigé des documents Inuktitut pour
12 pouvoir rejoindre les communautés dans le Nord qui
13 normalement n'auraient pas accès à nos informations.

14 **Me SARAH TEICH:** Merci. Au moment de la
15 rédaction, mais à l'heure actuelle, aujourd'hui, est-ce que
16 cette liste est toujours exhaustive?

17 **Dre NICOLE GILES:** Je cherchais... j'essayais
18 de trouver la réponse à cette question. Je sais qu'il y en a
19 quelques documents qui sont en traduction. Je ne pense pas
20 qu'ils ont été affichés sur le site Web, mais sont en
21 préparation.

22 **Me SARAH TEICH:** Donc, à part cela, est-ce
23 qu'il y a la langue ouïghour?

24 **Dre NICOLE GILES:** Je suis... je ne peux pas...
25 je ne me rappelle pas.

26 **Me SARAH TEICH:** Est-ce que vous pensez que
27 ça vaudrait la peine de le faire?

28 **Dre NICOLE GILES:** Je pense que oui. Ce

1 serait intéressant de faire traduire ce rapport dans autant
2 de langues qu'on a de communautés au Canada.

3 **Me SARAH TEICH:** Merci. Si on peut
4 maintenant retourner au document HCR91. Et c'est la dernière
5 fois que je vais vous faire changer de document. À la page
6 164, je vous prie. Donc, le point 33 recommande que :

7 « ... le traité entre le Canada et la
8 République populaire de la Chine sur
9 l'aide juridique mutuelle en question
10 criminelle [...] » (Tel qu'interprété)

11 Est-ce que vous êtes au courant du traité?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Pas spécifiquement de ce
13 traité, mais le processus. Mais je n'ai pas participé à ce
14 processus.

15 **Me SARAH TEICH:** Est-ce que vous pensez que
16 le Canada devrait participer dans ce genre de processus?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
18 je pense que nous avons eu des collègues du ministère de la
19 Justice qui ont comparu hier. Je ne sais pas si on leur a
20 posé ces questions. Je n'aimerais pas... je n'ai pas de
21 réponse précise, outre de dire que d'après mon expérience, ce
22 sont des questions... comme l'extradition, je partage
23 l'information en matière criminelle. Donc, sur différents
24 sujets.

25 On a vu une évolution importante au cours des
26 dernières années qui correspond à notre compréhension de la
27 manière dont la RPC utilise ces informations et comment elle
28 se sert processus transparents à des fins qui ne sont pas

1 transparents pour le Canada.

2 Donc, je ne peux pas vous parler de ce traité
3 en particulier, mais je sais qu'il y a des procédures qui ont
4 été suspendues ou terminées parce que c'est... donc, c'est des
5 informations qui n'étaient pas disponibles à l'étape
6 initiale.

7 **Me SARAH TEICH:** Il y a donc un avis, préavis
8 de six mois. Est-ce que vous pensez que le traité devrait
9 avoir une disposition de six mois?

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
11 je vais prendre... je vais reprendre la même question.

12 J'ajoute. Bon, vous avez posé beaucoup de
13 questions à mes collègues. Ce qui a été illustré clairement
14 ce matin avec la docteure Giles et c'est cette mobilisation
15 de parties prenantes. Et votre question est de savoir si ces
16 documents ont été traduits d'une autre langue. C'est
17 exactement le commentaire et la rétroaction et le dialogue
18 qu'on cherche.

19 On peut penser qu'on sait beaucoup de choses.
20 Mes collègues pensent qu'ils savent beaucoup de choses, mais
21 c'est exactement le genre d'informations qu'on cherche à
22 obtenir. À savoir que s'il y a des gens qui ont besoin de
23 notre aide, on a quelque chose à offrir et tout à fait, on
24 souhaiterait le faire. Alors, nos collègues ont pris bonne
25 note des questions que vous avez posées.

26 **Me SARAH TEICH:** C'est tout.

27 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PRABJOT SINGH:

28 **Me PRABJOT SINGH:** Merci à nos panélistes.

1 Je suis Prabhot Singh pour la Coalition des sikhs. Je vais
2 essayer d'être aussi efficace que possible en vous attirant
3 l'attention sur plusieurs documents et vous poser des
4 questions de suivi.

5 Vu l'heure, monsieur Vigneault, je vais poser
6 des questions à vous, puisque vous étiez directeur au moment
7 qui nous intéresse. Donc, on essaie d'assurer la
8 transparence tout en protégeant de l'information qui est
9 sensible et qui est délicate en termes de sécurité nationale.
10 Je sais qu'il y a des questions que vous ne pouvez pas
11 répondre dans le contexte public. Alors, je vous prie de
12 l'indiquer pour qu'on puisse en prendre bonne note. Et s'il
13 y a quoi que ce soit de requis à huis clos, l'avocat de la
14 Commission pourrait le faire.

15 Donc, nous avons entendu des experts qui ont
16 parlé des difficultés de l'attribution de la désinformation à
17 des États en particulier, notamment lorsqu'il s'agit de
18 rapports de sources ouvertes et des données de celles-ci.

19 Je veux confirmer que d'après votre
20 confirmation, à plusieurs occasions, les agents étatiques ou
21 agences de renseignement indiens ont participé dans la
22 désinformation dans une forme quelconque contre le
23 Gouvernement du Canada et près des communautés de la
24 diaspora.

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
26 nous travaillons avec la Commissaire pour produire des
27 documents non classifiés qui décrivent les activités de
28 l'Inde. C'était... nous avons fait notre possible pour rendre

1 le maximum d'information possible publique. Si ce n'est pas
2 dans le document, je ne pourrais pas vous en dire davantage.
3 Question. Je pense que vous faites référence au document CN-
4 130.

5 **Me PRABJOT SINGH:** Je pense que vous faites
6 référence au document CAN.SUM.30. Donc, votre réponse à
7 partir de cela, en ce qui concerne la désinformation, c'est
8 ce qui se trouve dans ce document?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, ce document en est
10 spécifique, mais de manière plus globale. L'information qui
11 a été divulguée provient de l'information classifiée qu'on
12 possède et qui forme la base de notre compréhension. Si ce
13 n'était pas divulgué, je ne peux pas vous donner plus de
14 détails sur notre compréhension spécifique des
15 renseignements.

16 **Me PRABJOT SINGH:** Je comprends. Madame la
17 Greffière, est-ce qu'on peut afficher le document CAN32961?
18 Il s'agit d'un document d'analyse qui a été transmis aux
19 avocats de la commission. Si on peut dérouler, ça va.

20 Alors, ce document décrit la volonté de
21 l'Inde d'acquérir des cybercapacités auprès des pays comme
22 Israël et participer à la guerre cognitive. Je paraphrase,
23 mais vous avez défini ce terme comme une tactique agressive
24 qui pénètre les foyers et les cerveaux des gens afin de
25 changer leur façon de penser et façonner une opinion publique
26 collective. Est-ce que j'ai bien décrit cela, ce terme?

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
28 je pense que c'est juste de dire que j'ai évoqué ce matin les

1 efforts par l'Inde d'acquérir Pegasus. J'ai parlé également
2 de la guerre cognitive, mais je n'ai pas fait le lien proposé
3 par l'avocat. Je ne sais pas si ça se trouve dans le
4 document, mais ce matin, ce n'est pas tout à fait comment je
5 l'ai formulé. Je n'ai pas eu l'occasion de relire tous les
6 documents.

7 **Me PRABJOT SINGH:** Je vais essayer simplement
8 d'arriver à une définition de la guerre cognitive. Je pense
9 que c'est plus tard dans le document. En fait, j'aimerais
10 attirer votre attention sur la ligne sur la ligne où on dit
11 que le gouvernement de l'Inde chercherait à promouvoir un
12 discours pro-Inde en utilisant des techniques de guerre
13 cognitive. Donc, sans aucun doute, cela pourrait poser des
14 menaces à la sécurité nationale du Canada, n'est-ce pas?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

16 **Me PRABJOT SINGH:** Maintenant, à la page 5 du
17 CAN23184.

18 **--- PIÈCE No. CAN023184:**

19 2023 Threat Summary Report

20 **Me PRABJOT SINGH:** Donc, c'est un rapport de
21 menace de 2023 préparé par le SCRS. Le document fait
22 référence à un avis aux voyageurs de 2023 qui vise à nuire la
23 réputation du Canada.

24 J'aimerais vous parler de la teneur de cela.
25 Donc, des crimes haineux et des activités anti-Inde sont à la
26 hausse au Canada selon l'avis aux voyageurs.

27 Je vous suggère qu'une des tactiques de
28 désinformation de l'Inde est de fabriquer des discours avec

1 l'objectif de polariser les communautés au Canada. Et donc,
2 ce sont des stratégies que les partenaires du Groupe des
3 cinq, comme l'Australie, avaient constaté également. Est-ce
4 que vous êtes d'accord?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
6 comme beaucoup de ces choses, il faut être vraiment très
7 prudent par rapport aux nuances. Je pense que l'énoncé dans
8 le document, je suis d'accord avec cela.

9 Ce qu'on connaît ou ce qu'on peut évaluer à
10 partir du raisonnement du gouvernement de l'Inde pour la
11 publication de cela est présenté dans le document. Mais il
12 faut être prudent de ne pas tirer des conclusions.

13 Par exemple, lorsque vous décrivez certains
14 faits qui vont être de la mésinformation ou de
15 désinformation, et je parle de manière plus généralement, pas
16 de ce cas en particulier, souvent il y a de l'impact, parce
17 qu'il y a des éléments de la vérité. Alors les gens, ils
18 peuvent faire des liens parce qu'ils l'ont vu dans les médias
19 ou ils ont vécu certaines de ces questions. Alors la partie
20 désinformation, mésinformation, leur efficacité vient du fait
21 que vous utilisez certains éléments qui pourraient être
22 factuellement corrects.

23 C'est pourquoi vous avez proposé, Maitre,
24 quelque chose qui ne me rend pas tout à fait à l'aise. Donc
25 je suis à l'aise avec le document tel qu'il décrit et la
26 façon dont il décrit l'intention derrière cet avis aux
27 voyageurs et qu'il est donc préoccupation... préoccupant,
28 plutôt.

1 **Me PRABJOT SINGH:** Si on regarde l'ingérence
2 de l'Inde dans l'ensemble, elle n'essaie pas simplement de
3 s'ingérer aux élections. Plutôt, ils ont des buts beaucoup
4 plus calculés, à savoir de manipuler les processus
5 démocratiques du Canada afin d'influencer et contrôler les
6 politiques. Notamment la manipulation des médias, la
7 composition du Parlement et les enjeux soulevés au Parlement.
8 Est-ce que c'est juste de dire cela?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
10 nous avons publié nos résumés. Je ne sais pas si Maitre
11 pourrait nous afficher un rapport où nous avons décrit les
12 activités de l'Inde qui pourrait nous aider. Il y a une
13 liste longue d'éléments que vous avez inclus dans votre
14 énoncé, Maitre, et j'aimerais simplement être juste et ne pas
15 donner une réponse injuste.

16 **Me PRABJOT SINGH:** Je me fie à ce résumé. Je
17 me demande si vous avez de l'information - si vous ne pouvez
18 pas la partager, vous pouvez nous le dire. Est-ce qu'on
19 pourrait dire que les fonctionnaires de l'Inde, avec les
20 efforts diplomatiques et de l'ingérence clandestine, pour
21 miner ce qu'ils considèrent des positions anti-Inde au
22 Canada?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Auriez-vous les détails
24 du résumé?

25 **M. BO BASLER:** Dans le résumé que nous avons
26 produit pour la Commission, en ce qui concerne les activités
27 du gouvernement de l'Inde, je ne pense pas que c'est un texte
28 qui apparait dans le résumé. Nous avons déployé des efforts

1 (Tel qu'interprété)

2 En ce qui concerne la surveillance des
3 dissidents, l'Inde fait plus que simplement surveiller les
4 dissidents. Est-ce que, d'après votre compréhension, les
5 acteurs indiens participent également à des activités
6 coercitives?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
8 écoutez, c'est le même genre de question qu'on vient de me
9 poser. Nous avons... nous nous sommes efforcés d'être le plus
10 transparent possible par rapport à la divulgation des
11 informations. L'avocat fait état des diverses stratégies que
12 puisse employer un pays. Nous avons parlé de certains... d'une
13 nature fermée de certaines des activités menées par ces
14 États, mais nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer
15 sur cette question.

16 **Dre NICOLE GILES:** Petite précision. Nous
17 sommes passés par un processus exhaustif pour élaborer ces
18 résumés. Et, en fait, c'est le... nous n'avons jamais par le
19 passé transféré autant d'information dans le domaine public.

20 Alors, si ce langage précis importe autant,
21 c'est parce que on veut veiller à ce que nos adversaires ne
22 puissent pas identifier nos sources et tirer profit de
23 quelques lacunes que ce soit.

24 **Me PRABJOT SINGH:** Merci beaucoup. Ce résumé
25 était très utile. L'objet de ce contre-interrogatoire, c'est
26 d'obtenir de plus amples renseignements, davantage de
27 détails, sinon cet exercice serait redondant. S'il y a des
28 informations que vous ne puissiez pas divulguer ici, on vous

1 demande de faire un suivi.

2 Au mois de septembre, les Canadiens ont fini
3 par comprendre, et c'est non-classifié, que l'Inde était prêt
4 à assassiner les militants sikhs sur le sol canadien. Est-ce
5 exact?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Vous avez fait allusion
7 au discours du Premier ministre dans la Chambre des communes.

8 **Me PRABJOT SINGH:** Le SCRS était au courant
9 d'une menace à la vie de cinq leaders sikhs à partir du mois
10 de juillet 2022 lorsque des membres d'une équipe
11 d'application de la Loi leur ont rendu visite pour émettre un
12 avertissement. Pouvez-vous confirmer ça en public ou?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** J'ignore la source de
14 cette information, mais il a été dit sur la scène publique
15 que la police sont tenus de l'obligation d'émettre des
16 avertissements à partir des renseignements dont ils
17 disposaient ou de ceux qui leur ont été transmis par le SCRS.

18 Et pour ce qui est de ces cinq personnes en
19 particulier, je n'ai pas de plus amples renseignements à vous
20 transmettre.

21 **Me PRABJOT SINGH:** Il y a des militants sikhs
22 qui continuent à être ciblés par l'étranger à l'heure
23 actuelle.

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Selon les documents qui
25 étaient rendus publics, le gouvernement de l'Inde cible
26 certains dissidents au Canada.

27 **Me PRABJOT SINGH:** Malgré les nombreux
28 avertissements avant 2023 et des menaces à la vie de nombreux

1 militants, le SCRS n'a pas cru bon d'atténuer les risques et
2 de... d'assurer la sécurité de ces personnes. Donc, ces gens-
3 là sont laissés à leur propre sort pour éviter tout tort.

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je n'accepte pas la
5 prémisses de cette question.

6 **Me PRABJOT SINGH:** Étant donné l'échec du
7 milieu de renseignement et de sécurité du Canada pour
8 dissuader cette ingérence étrangère qui s'est soldée par le
9 meurtre d'un citoyen canadien, malgré les connaissances qu'on
10 avait, pouvez-vous partager les éléments qui ont mené à
11 l'échec du Canada? Était-il question d'un manque de
12 compétence, des lacunes dans la Loi, un manque de volonté
13 politique?

14 C'est pour mieux savoir ce qui est arrivé, ce
15 qui a permis à un État étranger que d'assassiner un citoyen
16 canadien.

17 **Me BARNEY BRUCKER:** Madame la Commissaire,
18 l'avocat, dans ses propos, a employé un langage très
19 tendancieux. Et donc, le SCRS a fourni d'amples... beaucoup de
20 renseignements en la matière. Le processus est en cours et
21 nous attendons avec impatience les résultats des poursuites
22 pénales.

23 **Me PRABJOT SINGH:** Dernière question. Dans
24 un cas où un État étranger réussit à assassiner un citoyen
25 canadien, quelles leçons peut-on en tirer d'une telle
26 expérience et quels conseils êtes-vous en mesure de fournir
27 pour éviter tout incident de ce genre à l'avenir?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,

1 comme on l'a mentionné souvent, le travail qui a été fait par
2 les organismes pour comprendre certains évènements incluent
3 des pratiques de leçons apprises, *lessons learned*. Il y a
4 beaucoup de travail qui a été fait non seulement par le
5 gouvernement canadien, les agences de renseignement de
6 sécurité, mais également avec nos partenaires internationaux.

7 C'est une... la menace continue d'évoluer et on
8 continue d'apprendre des techniques des... et également des
9 limites que certains pays se mettent sur l'utilisation de
10 certaines techniques pour avancer leurs intérêts. Et donc,
11 je peux... ce que je peux partager avec la Commission, c'est
12 que, oui, il y a beaucoup de travail qui a été fait et qui
13 continue d'être fait pour mieux comprendre et mieux défendre
14 les Canadiens.

15 **Me PRABJOT SINGH:** Je vais m'arrêter là.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** L'avocat pour le Groupe
17 concerné, s'il vous plait, ou préoccupé.

18 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NEIL CHANTLER:

19 **Me NEIL CHANTLER:** Oui, bon après-midi.

20 Avocat pour le Chinese Canadian Concern
21 Group. Moi, je vais m'attarder sur des questions qui
22 intéressent mes clients et peut-être d'autres membres de la
23 diaspora chinoise au Canada.

24 Je vais commencer par le rapport du CPSNR,
25 COM363, s'il vous plait, Madame la Greffière. Je reconnais
26 que ce rapport a fait l'objet de beaucoup de discussions
27 aujourd'hui et j'aimerais, en fait, évoquer certains éléments
28 de ce rapport relativement à mes clients.

1 Je vais commencer par mentionner les
2 stratégies employées par la Chine pour exploiter les membres
3 de la diaspora chinoise au Canada. Et dans ce but, dans le
4 but de déterminer si le SCRS est d'accord avec ces
5 conclusions ou de... s'il est prêt à se mettre en désaccord.
6 Et je tiens à souligner les stratégies employées par la Chine
7 en matière d'ingérence étrangère au Canada.

8 La page 28, s'il vous plait, au paragraphe
9 38.

10 Ce rapport décrit les efforts déployés par le
11 United Front au Canada :

12 « The United Front Work Department
13 opère par un réseau important, dont,
14 notamment, des organismes qui ne
15 déclarent pas leur affiliation au
16 Parti communiste de la Chine et qui
17 ont une fonctionnalité juridique.
18 Ces organismes prennent des
19 directives de la part de certains
20 gouvernements étrangers, des médias
21 étrangers, des membres de communautés
22 ethnoculturelles, et certains genres
23 d'affaires pour donc remplir les
24 objectifs du régime populaire de la
25 Chine. » (Tel qu'interprété)

26 Et ce rapport a été conçu à partir de
27 renseignements fournis par le SCRS. Êtes-vous d'accord avec
28 les conclusions tirées dans ce rapport et voulez-vous

1 apporter quelques éclaircissements, que ce soit?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Moi, je vais commenter
3 le rapport. Moi, je soutiens cette déclaration. Nous avons
4 témoigné déjà devant ce comité comme quoi la Chine, sous
5 l'égide de Xi Jinping, joue un rôle de plus en plus
6 important. Il ne s'agit pas d'une entité étatique, c'est une
7 entité du Parti communiste qui fait rapport directement au
8 Politburo. Et nous avons vu le budget croître à tel point
9 que c'est plus que le ministère des Affaires étrangères du
10 RPC.

11 Alors, j'appuie ce qui est écrit. Je suis
12 d'accord avec ce qui est écrit là. Et je suis d'accord avec
13 ces inquiétudes par rapport aux activités.

14 **Me NEIL CHANTLER:** Merci. Page 28.
15 Paragraphe 39. C'est le prochain paragraphe.

16 Ce paragraphe décrit l'utilisation des
17 associations communautaires par le RPC.

18 « Selon le SCRS, on voit les
19 associations communautaires en
20 particulier comme un moyen important
21 par lequel les fonctionnaires du RPC
22 peuvent aborder le gouvernement
23 canadien et les élus. Le Service de
24 renseignement évalue que UFWD a
25 établi des organismes communautaires
26 pour faciliter des opérations
27 d'influence contre des membres du
28 Parlement et a infiltré des

1 associations communautaires pour les
2 réorienter vers des politiques et
3 récits qui appuient la RPC. » (Tel
4 qu'interprété)

5 Êtes-vous d'accord avec ce résultat ou est-ce
6 que vous voulez fournir des corrections et des nuances?

7 **Mme CHERIE HENDERSON:** Oui, je peux parler de
8 ce paragraphe. Je suis d'accord avec le résultat. Nous
9 avons fait enquête à cet acteur de menace depuis des
10 décennies. Nous avons vu l'évolution, l'amélioration. Nous
11 avons vu qu'ils approfondissent les activités dans les
12 communautés de la diaspora.

13 C'est l'une des raisons pour laquelle c'est
14 une enquête tellement importante afin de ne pas perdre de
15 perspective, que l'on comprenne la menace auxquelles on fait
16 face de la Chine et d'autres pays pour ce qui est de
17 l'ingérence étrangère et d'avoir cette discussion, la
18 transparence et de bâtir de la résilience au sein de notre
19 pays.

20 **Me NEIL CHANTLER:** Merci. Paragraphe 40.

21 Ce paragraphe décrit la participation de
22 personnel diplomatique chinois pour avoir une influence
23 auprès des associations communautaires. Dans le paragraphe,
24 ça dit :

25 « Ces organisations ont souvent des
26 relations étroites avec l'ambassade
27 du RPC et les consulats et peuvent se
28 fier sur du soutien financier pour

1 leurs activités, peuvent bénéficier
2 de faveurs réciproques, y compris des
3 incitatifs financiers économiques ou
4 d'autres prix ou honorifiques pour
5 collaborer avec les autorités du RPC
6 ou vont peut-être appuyer la RPC à
7 cause d'un sentiment de fierté
8 nationale. » (Tel qu'interprété)

9 Encore une fois, vous êtes d'accord avec
10 cela?

11 **Mme CHERIE HENDERSON:** Oui.

12 **Me NEIL CHANTLER:** Merci. À la page 35,
13 paragraphe 63 :

14 « On utilise l'utilisation de
15 Canadiens comme remplaçants qui
16 agissent en leur nom et cela crée
17 [une menace... cela crée... pardon...] une
18 distinction entre les deux. » (Tel
19 qu'interprété)

20 Il y a une étude de cas et on décrit les
21 activités de mandataires et que cela peut poser une menace à
22 la sécurité nationale. Est-ce que cela va de pair avec la
23 compréhension du panel du renseignement?

24 **M. BO BASLER:** Oui. Cela va de pair avec
25 notre compréhension et se conforme au renseignement que nous
26 avons publié.

27 **Me NEIL CHANTLER:** Merci. À la page 21
28 maintenant.

1 C'est dans la catégorie de répression
2 transnationale. On parle de postes de police.

3 « À partir de mars 2023, il y avait
4 au moins sept stations dans
5 différents endroits, y compris une
6 résidence et un dépanneur, et
7 fournissaient des services
8 administratifs liés au RPC tel que le
9 renouvellement de permis de conduire.
10 Ils ont établi ces postes de police
11 sans la permission du Canada et en
12 contravention de la loi
13 internationale sur les missions
14 étrangères. » (Tel qu'interprété)

15 Êtes-vous d'accord ou est-ce que vous voulez
16 fournir une correction ou des renseignements supplémentaires?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ça, c'est basé sur de
18 l'information qui nous a été envoyée par d'autres organismes,
19 mais je peux dire que oui, je suis d'accord avec ces
20 déclarations.

21 **Me NEIL CHANTLER:** Je vais maintenant passer
22 à une question plus générale. Étant donné les résultats du
23 comité, vous semblez être d'accord avec leur conclusion.
24 Alors, est-ce qu'il y a eu des conséquences à la suite de ce
25 genre d'activité dans ce format? Sinon, pourquoi pas? Les
26 Canadiens sont préoccupés, mes clients sont très, très
27 inquiets par rapport à ce genre d'activité qui se passe sur
28 le sol canadien. Comment pouvez-vous nous rassurer qu'il y a

1 eu des conséquences à la suite de ce genre d'activité au
2 Canada ou peut-être qu'il faut apporter des modifications en
3 vertu du projet de loi C-70 ou à la *Loi sur le SCRS*, qu'il y
4 aura en fait des conséquences?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Bon, je peux dire qu'il
6 y a quand même eu des conséquences. Il y a eu des rapports
7 publics du travail qui a été fait par nos collègues à la GRC
8 pour ce qui est des soi-disant postes des police. Et il y a
9 eu une décision rendue par le ministre des Affaires
10 étrangères pour déclarer certains diplomates *persona non*
11 *grata*, quelqu'un qui soi-disant s'adonnait à ces activités.

12 Il y a eu bon nombre de dénoncés en matière
13 de politique publique du gouvernement disant qu'ils
14 n'allaient pas entretenir des relations avec le gouvernement
15 chinois à cause de ces inquiétudes. Et il y a eu d'autres
16 activités aussi qui ont eu lieu et qu'on ne peut pas
17 divulguer ici.

18 **Dre NICOLE GILES:** Oui, je crois que je
19 voudrais rajouter qu'il y a des conséquences significatives.
20 Même avec le processus qui a lieu maintenant, nous avons
21 éclairé certaines activités du RPC au Canada qui autrement
22 n'auraient peut-être pas été divulguées. Parce que
23 maintenant il y a cette sensibilisation, nous sommes plus en
24 mesure d'informer les Canadiens chinois qui se sentent peut-
25 être moins en sécurité, comment identifier ces mandataires et
26 d'être capable de mieux les informer, à savoir comment se
27 protéger au sein de leur communauté. Nous espérons faire
28 plus d'activités de ce genre.

1 **Me NEIL CHANTLER:** Merci. Alors, vous en
2 avez parlé plus tôt, comment le SCRS fait son possible pour
3 participer... pour travailler avec les communautés.

4 Historiquement, il y a eu très peu
5 d'information que vous avez pu partager avec les membres de
6 la diaspora.

7 **Dre NICOLE GILES:** Je suis d'accord. Je
8 crois que nous avons été quand même enthousiastes avec ce que
9 nous avons été capables de partager. Mais maintenant, il y a
10 une ouverture. Ça fait partie du projet de loi C-70.

11 **Me NEIL CHANTLER:** Est-ce que ces
12 modifications à la Loi vont suffisamment loin, vous
13 permettant de partager de l'information avec les citoyens
14 afin qu'ils puissent se... qu'ils pourront se protéger?

15 **Dre NICOLE GILES:** Je crois que les nouvelles
16 autorités quant à la divulgation seront bénéfiques pour nous
17 acquitter de notre mandat. Je crois qu'il faut quand même
18 mentionner qu'il y aura toujours des limites au terme des
19 renseignements que nous pouvons partager, même des
20 renseignements confidentiels. Il faut protéger nos sources
21 de renseignement, nos opérations et nos méthodologies.

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Un instant.

23 **Me NEIL CHANTLER:** Oui.

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je voudrais rajouter.
25 Je suis d'accord avec ma collègue pour ce qui est des actions
26 du SCRS, mais nous avons dit qu'il y a un besoin d'avoir plus
27 que tout simplement le SCRS qui doit participer à ces
28 activités. Il y a d'autres acteurs qui aident aux

1 communautés à lutter contre l'ingérence étrangère. La
2 Sécurité publique, le ministre de la Sécurité publique a
3 participé aussi.

4 Alors, je veux que la Commission sache que le
5 Service de renseignement joue un rôle important, mais ça fait
6 partie d'une communauté qui doit aussi jouer un rôle. Ce
7 n'est pas juste une question liée au renseignement.

8 **Dre NICOLE GILES:** Dre Giles, à la suite de
9 ce que vous venez de dire, et je suis à court de temps, mais
10 alors que les règles sont peut-être en train de changer, vous
11 pouvez peut-être partager plus d'information avec le public.
12 Êtes-vous inquiète qu'il y aura une culture du secret autour
13 de ce genre de renseignement? Est-ce que les agents sur le
14 terrain... est-ce que le Service va changer, changer la culture
15 autour de l'information confidentielle?

16 **Dre NICOLE GILES:** Un changement culturel
17 prend du temps. Et notre ancien chef de la transformation
18 pourra en parler. Je crois que ce que nous voyons, ça a été
19 un changement important et je crois que nous allons continuer
20 à voir cette transition alors qu'il y a une compréhension
21 très approfondie que nous devons être capables de partager de
22 l'information afin de mieux protéger les Canadiens et aussi
23 que la confiance qui en résulte est un élément critique afin
24 d'entreprendre leur travail au quotidien.

25 **Me NEIL CHANTLER:** Oui, pour ce qui est des
26 postes de police chinois, est-ce que vous pouvez rassurer le
27 public que ces postes de police n'existent plus ou est-ce que
28 c'est quelque chose qui existe toujours? Peut-être que vous

1 ne pouvez pas faire un commentaire.

2 **Mme VANESSA LLOYD:** Je crois que ce qu'on
3 peut dire, c'est que nos collègues à la GRC ont fait des
4 déclarations publiques pour ce qui est de leurs enquêtes et
5 quels postes ont été fermés.

6 **Me NEIL CHANTLER:** Merci.

7 CAN1080_R01, À la page 7, paragraphe 14.

8 **--- PIÈCE No. CAN001080 R01:**

9 PRC Foreign Interference in Canada: A
10 Critical National Security Threat -
11 CSIS IA 2021-22/31A

12 **Me NEIL CHANTLER:** Est-ce que le panel
13 reconnaît ce document? Ça a été publié très récemment.
14 C'est une évaluation du renseignement, « Ingérence étrangère
15 du RPC au Canada ». Il s'agit d'un document très détaillé
16 qui explique différents aspects de l'ingérence du RPC au
17 Canada.

18 Et il y a une chose qui attire mon attention,
19 et je vais vous poser la question. C'est à la page 7,
20 paragraphe 14. Il s'agit des campagnes Fox Hunt et Sky Net.
21 Alors, généralement, il y a des renseignements disponibles,
22 mais je trouve ça alarmant que ces campagnes se poursuivent
23 au Canada. Il s'agit d'une opération mondiale lancée par la
24 Chine pour rapatrier des Chinois accusés par la Chine de
25 corruption ou de crime, souvent en utilisant des tactiques de
26 coercition. On est intimidé les membres des familles, on
27 intimide les gens.

28 Alors, pouvez-vous nous parler de cette

1 campagne?

2 **Mme CHERIE HENDERSON:** Oui. Nous sommes très
3 conscients de la campagne Fox Hunt Sky Net. Publiquement,
4 nous l'avons reconnue. C'est un effort très agressif de la
5 part du RPC, comme vous l'avez dit, de trouver des personnes
6 qui ont, selon eux, participé à des activités de corruption
7 au sein de la Chine. Ça faisait partie des efforts du RPC
8 d'avoir un effort anticorruption et de poursuivre les Chinois
9 partout au monde. Alors, ils s'immiscent dans plusieurs
10 pays, pas juste le Canada, mais plusieurs autres pays.

11 **Me NEIL CHANTLER:** Êtes-vous au courant de
12 Canadiens qui ont été ciblés par ce programme et qui ont été
13 obligés de retourner en Chine?

14 **Mme CHERIE HENDERSON:** Je suis au courant
15 d'un cas, possiblement deux, mais j'aurais besoin de vérifier
16 pour voir ce que l'on peut divulguer. Il y a eu beaucoup de
17 travail au niveau gouvernemental, beaucoup de discussions
18 avec nos partenaires à savoir comment gérer ces situations en
19 particulier.

20 **Me NEIL CHANTLER:** Merci, ce sont toutes mes
21 questions.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

23 Maitre Sirois.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

25 **Me GUILLAUME SIROIS:** Guillaume Sirois pour
26 l'ADRC.

27 **--- PIÈCE No. CAN033122 0001:**

28 Moscow's War in Ukraine: Implications

1 for Russian FI Activities in Canada -
2 IA 2023-24/24

3 **Me GUILLAUME SIROIS:** Alors qu'on affiche ce
4 document, c'est une évaluation pour 2023-2024. Ça porte sur
5 la guerre de Moscou contre l'Ukraine et les activités au
6 Canada.

7 Est-ce que vous reconnaissez ce document? Il
8 est daté de mai... 19 mai 2023. Est-ce que vous reconnaissez
9 ce document?

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je reconnais que c'est
11 un document qui, oui...

12 **Me GUILLAUME SIROIS:** Préparé par...

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** ... provient du Service,
14 oui. Absolument. Oui.

15 **Me GUILLAUME SIROIS:** Super. Merci. À la
16 page 2, j'aimerais voir les *key assessments*. Il y en a cinq.
17 On peut voir le troisième qui dit :

18 « (Non interprété) et d'ingérence
19 étrangère au Canada vont se
20 poursuivre dans un effort pour
21 discréditer les politiques du
22 Gouvernement du Canada sur l'Ukraine
23 et promulguer de la désinformation
24 russe pour (non interprété). » (Tel
25 qu'interprété)

26 Je veux aussi attirer votre attention sur le
27 quatrième point, la dernière phrase.

28 « Le résultat, c'est que le

1 gouvernement russe va continuer ses
2 tentatives d'influer dessus et de
3 contrôler la diaspora russe au
4 Canada. » (Tel qu'interprété)

5 La guerre en Ukraine continue encore
6 aujourd'hui, malheureusement. Est-ce que c'est des
7 conclusions... des *assessments* qui sont toujours valides
8 aujourd'hui?

9 **Mme VANESSA LLOYD:** Oui.

10 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. J'aimerais qu'on
11 montre maintenant WIT 134 s'il vous plait au paragraphe 16.
12 Avez-vous autre chose à ajouter par rapport à ces
13 conclusions-là ou... en attendant que le document arrive.

14 **Mme VANESSA LLOYD:** Je dirais que cela
15 revient à mes commentaires de ce matin à propos de la nature
16 de la menace d'ingérence étrangère de la part de la Russie.
17 On a dit ce matin que l'un des objectifs du gouvernement
18 russe dans cet espace est d'influencer les politiques et les
19 positions à propos des conflits comme celui de l'Ukraine.

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** C'est bien. Est-ce
21 qu'on peut afficher le document WIT134, s'il vous plait?

22 Je sais que c'est difficile de faire des
23 remarques sur ces évaluations. Je voudrais voir le
24 paragraphe 16. C'est votre résumé de déposition à huis clos.
25 Paragraphe 16.

26 Madame Tessier décrit les actes de la Russie
27 comme une guerre psychologique. Je me demande si les
28 opérations clandestines qui sont décrites par le SCRS sont

1 comprises dans cette guerre psychologique?

2 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je pense que
3 l'information à laquelle je faisais référence, c'est quand on
4 regarde désinformation surtout - de la désinformation, pas
5 les informations mais la désinformation - qu'on sait que
6 c'est important pour la Russie de tenter de miner la
7 crédibilité de gouvernements occidentaux. Donc, je pense que
8 c'est de ça à lequel je faisais référence. Alors, c'est
9 vraiment pour tenter de créer des divisions et créer
10 l'incertitude dans les populations envers les autorités et
11 envers leur style de gouvernance.

12 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Donc, ça a pas
13 nécessairement rapport avec la guerre en Ukraine, c'est plus
14 en lien avec la division de la société, c'est ça?

15 **Mme MICHELLE TESSIER:** Dans ce cas-ci, c'est..
16 je pense pas. Je parlais de l'Ukraine spécifiquement. Mais
17 je pense c'est plutôt... le but, vraiment, au niveau du
18 gouvernement de la Russie, c'est de créer ce manque de
19 confiance dans... parmi les gouvernements occidentaux, que ce
20 soit l'Ukraine ou autre chose. Ça fait partie de leur façon
21 de tenter d'agir... leur *modus operandi*, en bon français, au
22 niveau de tenter de créer ce manque de confiance.

23 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et ça, on parle du
24 Canada ici aussi? Incluant le Canada, évidemment?

25 **Mme MICHELLE TESSIER:** Ça peut arriver au
26 Canada, oui, tout à fait.

27 **Me GUILLAUME SIROIS:** Est-ce que c'est arrivé
28 au Canada? Est-ce que la Russie essaie de, comme c'est écrit

1 ici là, « undermine Western governments... Canadian
2 government's credibility » au Canada aussi ou c'est juste
3 ailleurs?

4 **Mme MICHELLE TESSIER:** Ça peut arriver au
5 Canada, tout à fait, oui.

6 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Ma question, c'est
7 pas est-ce que ça peut, c'est est-ce que c'est arrivé?

8 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je sais pas s'il y a
9 des exemples plus récents, mais...

10 **Me GUILLAUME SIROIS:** S'il y a pas d'exemples
11 qui viennent en tête, je vous demande est-ce que...

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Ben, je peux vous
13 dire, monsieur Sirois, je serais d'accord à dire que oui,
14 c'est... les activités de la Russie ont eu lieu au Canada,
15 continuent d'avoir lieu au Canada. Pis je pense qu'il est
16 important de comprendre, c'est que c'est pas nécessairement
17 besoin d'être seulement dirigé spécifiquement au Canada pour
18 avoir un impact au Canada.

19 Le but de... un des objectifs du régime de
20 Vladimir Poutine, c'est de changer l'ordre international.
21 Donc, l'ordre international, après la Deuxième Guerre
22 mondiale, qui a fait en sorte que les institutions qui ont
23 dominé tout ça - qui ont créé l'OTAN, qui ont créé le système
24 monétaire international, les institutions financières - on
25 voit qu'un des objectifs spécifiques de Poutine, c'est de
26 mettre à mal ces institutions-là.

27 C'est pour ça qu'ils ont créé le BRICS, donc,
28 avec d'autres pays pour trouver des façons de gouverner

1 différentes pour ne pas donner autant d'importance aux États-
2 Unis spécifiquement, mais à tous les autres états
3 démocratiques de l'Ouest.

4 Donc, des fois, ça peut être dirigé
5 directement contre le Canada, mais généralement, même si
6 c'est dirigé de façon plus globale à l'ordre établi, a un
7 impact ici au Canada également.

8 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je peux... ma mémoire
9 revient.

10 **Me GUILLAUME SIROIS:** C'est beau.

11 **Mme MICHELLE TESSIER:** Je peux confirmer au
12 moins un exemple - je ne rentrerai pas dans les détails -
13 visant le gouvernement... du moins, un représentant ou une
14 représentante du Gouvernement du Canada.

15 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Et juste pour... *for*
16 *the record*... vous pouvez pas entrer dans les détails en raison
17 de la confidentialité de sécurité nationale?

18 **Mme MICHELLE TESSIER:** C'est parce que je
19 sais pas ce qui est en public, parce qu'il y a de
20 l'information qu'on a divulguée en public, une information
21 qui demeure classifiée. Je suis pas en mesure de savoir,
22 donc, j'aime mieux...

23 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je comprends ça. Aucun
24 problème. J'aimerais juste revenir un peu à la question de
25 la guerre en Ukraine et les stratégies de désinformation et
26 d'influence de la Russie en lien avec la guerre en Ukraine.
27 J'aimerais qu'on montre, s'il vous plait, RCD 52.

28 **--- PIÈCE No. RCD000052:**

1 Canadian Vulnerability to Russian
2 Narratives About Ukraine

3 **Me GUILLAUME SIROIS:** Pendant que le document
4 arrive, c'est une analyse de Marcus Kolga et de Christopher
5 Ross, deux membres de *Disinfo Watch*, daté du 8 juillet 2024.
6 On peut descendre pour voir le titre, s'il vous plait. C'est
7 à la page 2, je crois, ou 4... ou 3... 2 ou 3. Les captures
8 d'écran en ligne, c'est jamais parfait.

9 « Canadian Vulnerability to Russian
10 Narratives about Ukraine », 8 juillet 2024. On peut
11 descendre, s'il vous plaît. Je vais vous montrer les
12 principales... les principaux... les principales conclusions de
13 cette analyse-là. Donc, les trois points qu'on voit ici, je
14 vais vous dire les premières phrases clés. Les trois
15 premiers *bullet points*, s'il vous plait. Oui, merci.

16 « (Non interprété). »

17 Deuxième point :

18 « (Non interprété). »

19 Point 3 :

20 « (Non interprété). »

21 Je veux pas politiser du tout, du tout, du
22 tout cette question-là, mais je me demande si vous avez des
23 raisons de douter des conclusions qu'on trouve ici dans le
24 rapport? Est-ce que c'est quelque chose qui est évalué,
25 mesuré par les services, ou est-ce que vous avez des
26 commentaires à ajouter sur ces trois conclusions-là qu'on
27 voit ici?

28 **Mme VANESSA LLOYD:** (Non interprété).

1 **Me GUILLAUME SIROIS:** On peut enlever le
2 document. Merci de cette précision.

3 Nous avons vu que le nombre de Canadiens qui
4 disent que le Canada appuie trop l'Ukraine a beaucoup
5 augmenté depuis le début de la guerre à propos de
6 l'exposition au Canada aux narratifs et aux intentions de
7 Russie afin de faire du tort à l'Ukraine. Est-ce que vous
8 diriez que les stratégies russes pour influencer les
9 Canadiens atteignent l'effet voulu par la Russie?

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Monsieur Sirois, Madame
11 la Commissaire, ce matin, j'ai témoigné sur la réponse à la
12 question de madame Chaudhury sur le *cognitive warfare*. Je
13 pense que ce qu'on voit ici, sans avoir fait une enquête
14 aussi approfondie peut-être que *Disinfo Watch*, je crois que
15 c'est crédible de croire que, oui, il y a un impact de ces
16 stratégies-là de la Russie.

17 Les... je parlais ce matin de *psychological*
18 *warfare*. Ma collègue en parlait également. Le *establishment*
19 russe est très, très fort dans ces approches-là et certaines
20 des techniques qui ont été utilisées dans le passé et encore
21 maintenant ont été développées par les services de
22 renseignement et de sécurité russes. Donc, oui, je crois que
23 c'est une affirmation qui peut être faite et qui, oui, il y a
24 un impact ici au Canada.

25 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci. J'apprécie
26 beaucoup vos clarifications.

27 J'aimerais maintenant parler d'un autre... d'un
28 sujet qui est lié, selon moi. Vous avez probablement entendu

1 parler des évènements de *Tenet Media*, je me... pour commencer,
2 je veux juste savoir, est-ce que vous pouvez commenter
3 davantage à savoir quand vous avez été au courant ou comment
4 vous avez été mis au courant de ces informations-là,
5 quelconque commentaire qui n'est pas déjà public en lien avec
6 les allégations qui sont trouvées dans l'acte d'accusation
7 américain concernant *Tenet Media*.

8 **Mme VANESSA LLOYD:** Madame la Commissaire, il
9 s'agit d'une accusation portée aux États-Unis dont j'ai parlé
10 ce matin. Ce que je peux dire pour répondre à l'avocat,
11 c'est que nous sommes au courant de l'accusation et de
12 l'enquête en cours aux États-Unis. Je m'arrêterai là.

13 **Dre NICOLE GILES:** Je crois qu'il faut situer
14 ça dans le contexte des efforts de désinformation et
15 mésinformation de la Russie dans le monde. On voit que ces
16 efforts sont déployés dans d'autres pays de l'OTAN, et ceci
17 est naturellement amplifié aussi au Canada. On est aussi au
18 courant de cela. On n'est pas les seuls à faire face à cette
19 menace. Elle se situe dans ce paysage de menaces plus vaste.

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci. Intéressant.
21 Je n'entrerai pas dans les détails, mais pour revenir aux
22 effets de ces campagnes, vous savez peut-être que des vidéos
23 multiples qui ont été publiées ou produites par *Tenet Media*
24 concernent des questions politiques canadiennes et un grand
25 nombre attaquent directement le Premier ministre Justin
26 Trudeau.

27 Dans votre évaluation, est-ce que vous pensez
28 que cela s'inscrit dans les efforts de la Russie pour réduire

1 le soutien à l'Ukraine?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
3 je dirais que c'est très difficile de faire la distinction
4 parce que des accusations ont été faites et à supposer que
5 certaines des activités qui ont été alléguées se sont
6 produites, le problème, c'est qu'il faut distinguer entre ce
7 qui peut faire partie de l'approche rédactionnelle des
8 approches et ce qui a été directement ou indirectement
9 influencé par la Russie. Je crois qu'il serait très
10 difficile de distinguer entre quelque chose qui vise
11 directement un politicien. Est-ce que cela a été directement
12 commandé par la Russie ou est-ce que c'est une position
13 éditoriale qui a été adoptée?

14 Donc, c'est très difficile de déterminer
15 cela. Mais il y a un fil conducteur et un narratif qui
16 existe et ce narratif qui a été promu par la Russie.

17 **Me GUILLAUME SIROIS:** Est-ce qu'on peut dire
18 qu'il est un peu trop de confirmer avec certitude que cette
19 information-là a été influencée par la Russie?
20 Indirectement, mais quand même, de discréditer Justin Trudeau
21 spécifiquement, ça peut avoir des effets bénéfiques pour les
22 intérêts de la Russie?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je pense, Madame la
24 Commissaire, que ce qu'on peut dire, c'est que... pour en
25 revenir au point qu'on faisait plus tôt, c'est que c'est une
26 bonne journée pour le Kremlin lorsque les états démocratiques
27 se chicanent, sont en train de faire certaines choses. Donc,
28 oui, il y a un effet.

1 **Me DAVID VIGNEAULT:** J'ai peut-être deux
2 petites dernières questions, si...

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Courtes, oui.

4 **Me DAVID VIGNEAULT:** Très courtes. On a vu
5 des campagnes de désinformation relativement petites, que
6 soit ont pas été détectés ou soit qu'ils ont été détectés,
7 mais ils ont été mis... classifiés comme étant pas
8 significatives. Mais ça, ça se produit à travers plusieurs
9 années. Pis ça se produit aussi dans d'autres pays à travers
10 le monde, surtout les États-Unis là qui sont nos voisins. Je
11 me demande comment le Service peut faire pour mieux adresser
12 l'effet cumulatif de ces campagnes de désinformation-là sur
13 la confiance... par rapport à la confiance du public envers nos
14 institutions ou envers la guerre en Ukraine, par exemple.

15 **M. BO BASLER:** Je vais intervenir. Lorsqu'on
16 parle de désinformation et de mésinformation, en particulier
17 des campagnes de désinformation qui se déroulent dans le
18 monde, qui sont perpétrées par des acteurs... États étrangers
19 qui visent à perturber nos systèmes démocratiques, nos
20 processus démocratiques ici ou dans des pays alliés.

21 C'est tout à fait une responsabilité de
22 l'ensemble du gouvernement et de l'ensemble de la société
23 pour y faire face. On a noté la désinformation efficace et
24 l'impact que cela peut avoir sur le tissu d'une société,
25 comment cela peut rompre la confiance dans les institutions
26 ou par rapport au gouvernement. Mais les solutions exigent
27 une approche de toute la société. Il faut une meilleure
28 éducation, plus d'information. Et nous essayons de mettre de

1 l'information dans le domaine public, de travailler avec les
2 partenaires.

3 Le rapport dont vous avez mentionné plus tôt
4 était par un organisme de la société civile. Ils font un
5 excellent travail partout au monde. Les organismes de la
6 société civile jouent un rôle clé pour contrer cette
7 désinformation.

8 En tant que gouvernement, il y a eu plusieurs
9 initiatives qui ont appuyé ce travail. Nous avons entendu
10 des témoignages il y a deux jours, je crois, à cet égard.
11 Mais de la perspective du Service, nous avons un rôle à jouer
12 à la compréhension des menaces et à enquêter, à conseiller le
13 gouvernement et à permettre et à aider... à faciliter cette
14 approche de tout le gouvernement et de toute la société.

15 **Dre NICOLE GILES:** Oui, aussi pour amplifier
16 le message, ça fait partie de la raison pour laquelle nous
17 utilisons nos outils de médias sociaux pour informer les
18 Canadiens et nous avons eu une campagne pour parler de
19 comment on peut identifier la mésinformation et la
20 désinformation afin que les Canadiens puissent comprendre ce
21 qu'ils sont en train de consommer en termes de médias
22 sociaux.

23 **Mme MICHELLE TESSIER:** Oui, un instant. Oui,
24 on fait ça souvent. Si vous me permettez d'ajouter un
25 commentaire, bon, c'est pas que je vais parler au nom du
26 Service aujourd'hui, mais toute la société. Ces efforts de
27 toute la société... quand qu'on regarde l'intelligence
28 artificielle, par exemple, et les risques, on voit qu'il y a

1 beaucoup de discussion au niveau de les risques de la
2 désinformation et les risques de l'utilisation... la mauvaise
3 utilisation de l'intelligence artificielle, les fameux
4 *deepfakes* au niveau des vidéos. Donc, je dirais que pour les
5 services de renseignement et la société en général, c'est une
6 discussion importante à avoir, finalement.

7 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je vais conclure là-
8 dessus. Je suis désolé d'avoir pris un peu plus de temps
9 cette fois-ci.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est pas vous, c'est les
11 témoins qui...

12 (RIRES)

13 **Me GUILLAUME SIROIS:** C'est vrai, c'est de
14 leur faute.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** On les blâmera pas, par
16 ailleurs.

17 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bien sûr que non.

18 Donc, oui, donc l'ingérence russe, mais aussi
19 de d'autres pays, mais particulièrement l'ingérence russe
20 depuis 2016, les campagnes de désinformation étaient un enjeu
21 depuis assez longtemps, depuis justement au moins 2016, la
22 campagne présidentielle américaine. Des allégations comme
23 *Tenet Media*, pourquoi ça se produit encore en 2024?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Parce que ça fonctionne.

25 (RIRES)

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ben, en fait, je
27 réponds... je veux pas répondre de façon... mais c'est ça, c'est
28 que ça fonctionne. Les techniques s'améliorent. La

1 compréhension, comme je mentionnais plus tôt ce matin, la
2 compréhension comment les avancées en psychologie, en
3 neuroscience, comment est-ce qu'on est capable d'arriver et
4 de... d'utiliser ces moyens-là pour avoir un impact sur les
5 populations.

6 La technologie, ma collègue vient de parler
7 d'intelligence artificielle, il y a des cas qui ont été
8 mentionnés publiquement. En Slovaquie récemment, il y a eu
9 des... de l'interférence étrangère utilisant des moyens plus
10 avancés de la part de la Russie. Et ça fonctionne et c'est
11 dur à détecter et c'est dur à contrer et c'est... souvent,
12 c'est peu couteux pour les... ce que ça peut rapporter en
13 termes d'impact. Donc, oui, c'est... je pense que c'est la
14 façon la plus simple que je pourrais le résumer.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** C'est tout. Merci
17 beaucoup. Bonne journée.

18 **Me ERIN DANN:** Pardon, je ne veux pas
19 interrompre, mais je veux poser une question au nom de notre
20 personnel. Est-ce qu'on pourrait avoir une très courte
21 pause? Je sais qu'on veut terminer la journée, mais même
22 cinq minutes, ça serait beaucoup apprécié.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Cinq minutes, c'est
24 suffisant? Est-ce qu'il nous faut 10 minutes?

25 **Me ERIN DANN:** Dix (10) minutes, s'il vous
26 plait.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** On va revenir à 5 h 15.
28 Merci.

1 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

2 Cette séance de la Commission est maintenant
3 suspendue jusqu'à 17 h 15

4 --- L'audience est suspendue à 17 h 05

5 --- L'audience est reprise à 17 h 18

6 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

7 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
8 étrangère est de retour en session. Il est 17 h 18.

9 --- Mme CHERIE LYNN HENDERSON, Sous la même affirmation:

10 --- Mme MICHELLE TESSIER, Sous la même affirmation:

11 --- M. DAVID VIGNEAULT, Sous la même affirmation:

12 --- Mme VANESSA LLOYD, Sous la même affirmation:

13 --- Dre NICOLE GILES, Sous la même affirmation:

14 --- M. BO BASLER, Sous la même affirmation:

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ensuite, avocat pour Han
16 Dong. Monsieur Wang? Sur Zoom ou Teams?

17 **Me JEFFREY WANG:** Oui, nous sommes sur Zoom.
18 Pas de questions.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pas de questions?
20 Procureur général?

21 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BARNEY BRUCKER:

22 **Me BARNEY BRUCKER:** Je voudrais demander à
23 madame Lloyd et madame Giles, c'est pour vous cette question.
24 Nous avons entendu beaucoup par rapport à l'ingérence
25 étrangère. Et alors que cette enquête a été créée pour ce
26 qui est du processus électoral fédéral et les institutions
27 démocratiques, beaucoup de preuves que nous avons entendues
28 semblent suggérer que la question est beaucoup plus large.

1 Voici la question, quelle perspective devons-
2 nous avoir pour combattre et faire face à cette question
3 d'ingérence étrangère?

4 **Mme VANESSA LLOYD:** Je voudrais commencer,
5 Madame la Commissaire. Pendant la journée, nous avons parlé
6 de l'importance d'utiliser l'histoire du service d'enquêter
7 des menaces liées à l'ingérence étrangère, nos renseignements
8 que nous obtenons de nos partenaires. Nous apprenons de leur
9 expérience quant à l'intention et les tactiques des acteurs.
10 Les outils qui ont été utilisés au fil du temps et qui ont
11 évolué aussi.

12 Et dans certaines discussions récentes, cet
13 après-midi, on a parlé de l'importance d'utiliser une
14 approche de toute la société pour contrer cette menace. Ça
15 doit être sur deux fronts. Premièrement, la société civile,
16 et Dre Giles va certainement en parler pour ce qui est de la
17 transparence, dialogue, divulgation d'information quant aux
18 menaces à toutes sortes d'intervenants, partenaires et la
19 société civile. Et aussi au niveau d'une approche
20 communautaire avec le Gouvernement du Canada.

21 Quand on parle de la réponse aux menaces,
22 l'importance qu'il doit s'agir d'un effort pour apporter tous
23 les outils au sein de la communauté du renseignement et au-
24 delà de cette communauté pour faire avancer notre objectif
25 commun de nous assurer que le Canada est en sécurité, est à
26 l'abri de ces menaces et que les citoyens se sentent à
27 l'aise, que ces agences agissent de façon coordonnée.

28 **Dre NICOLE GILES:** Je voudrais rajouter deux

1 choses. Premièrement, je crois qu'il est important de temps
2 à autre de prendre un peu de recul et se poser la question,
3 quelle est la menace de l'ingérence étrangère au sein du
4 paysage des autres menaces? Il y a le contexte des tensions
5 géopolitiques dans lequel nous fonctionnons. On voit une
6 complexité dans le paysage. On voit de l'extrémisme violent,
7 que ce soit motivé par l'idéologie, la religion ou autre
8 raison. Nous avons fait des arrestations très importantes
9 avec nos partenaires de la GRC au cours de la dernière année
10 en particulier. Et l'espionnage continue.

11 Alors, pour reconnaître que la menace
12 d'ingérence étrangère au Canada n'est pas quelque chose qui
13 existe en isolement. Il y a toutes sortes de considérations
14 géopolitiques. Il y a un travail incroyable fait par nos
15 employés avec leurs collègues afin d'assurer la sécurité des
16 Canadiens tous les jours.

17 Et avec ça, bon, ce n'est pas juste le Canada
18 qui est en train de vivre l'ingérence étrangère et les
19 menaces, ce sont nos partenaires aussi et ça fait partie de
20 l'objectif, des adversaires, de s'en prendre à la démocratie.

21 La bonne nouvelle, c'est que ça fait partie
22 de notre superpuissance, ces partenariats de très longue
23 date. Alors, de prendre un peu de recul, de réfléchir sur
24 ces partenariats, ce qu'ils nous apportent pour ce qui est de
25 nos mécanismes de défense. Et nous ne sommes pas seuls à
26 contrer ces menaces.

27 **Me BARNEY BRUCKER:** Madame Giles, vous avez
28 parlé du projet de loi C-70 et des outils supplémentaires que

1 cela vous donnait pour ce qui est de la *Loi sur le Service du*
2 *renseignement*. Est-ce que cela permet de partager plus
3 d'information, d'apporter le message au public?

4 **Dre NICOLE GILES:** Notre intention est
5 d'utiliser ces autorités pour en faire davantage pour ce qui
6 est du partage d'information. Par le passé, on était dans
7 une zone grise et, parfois, on était un peu mal à l'aise pour
8 ce qui était des paramètres. Maintenant, nous pouvons faire
9 le partage d'information avec beaucoup plus de confiance en
10 termes de notre capacité de nous assurer que les Canadiens
11 obtiennent l'information nécessaire.

12 **Me BARNEY BRUCKER:** Vous pouvez uniquement
13 faire ce que vous autorise la Loi. Et une des choses dont
14 vous n'avez pas parlé, c'est la révision quinquennale de la
15 Loi. Est-ce que ça va aider? Qu'est-ce que ça va faire?

16 **Dre NICOLE GILES:** Une des choses que nous
17 avons entendu très clairement pendant les consultations,
18 pendant les changements à la Loi, il y a eu plus de 360
19 soumissions en ligne, plus de 55 tables rondes, aussi
20 d'autres interactions et consultations.

21 Ce qui en a découlé, c'est le sentiment qu'il
22 faut s'assurer que ce n'était pas un autre 40 ans avant de
23 réexaminer la Loi du SCRS, étant donné la rapidité de
24 l'évolution des menaces et aussi des technologies.

25 Alors, on n'a pas été capable de prévoir
26 l'avenir avec les changements qui sont entrés en vigueur au
27 mois de juin. La révision au bout de cinq ans nous permettra
28 d'avoir ce processus de réflexion pour voir si nous

1 continuons à avoir l'autorité dont nous avons besoin. Le
2 fait que ce soit une révision obligatoire va nous aider.

3 Une chose que nous avons apprise du Royaume-
4 Uni et de l'Australie, cela a permis... cet examen enlève la
5 politique de l'équation parce que c'est obligatoire. Alors,
6 dans quatre ans et demi, nous avons hâte de voir quels seront
7 les résultats.

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,
9 nous avons témoigné aujourd'hui à l'effet que nous n'avons
10 pas une culture très forte de la sécurité nationale au
11 Canada. Ma collègue madame Tessier en a parlé. Mais la
12 menace auxquelles font face les Canadiens sont à la hausse,
13 sont plus complexes et l'intensité s'amplifie. Le monde
14 autour de nous change, pas juste à cause des acteurs
15 hostiles, mais aussi à cause de questions liées au climat.
16 Alors, cela exige une discussion mure parmi nous tous au
17 Canada.

18 Dans le passé, malheureusement, on disait,
19 bon, c'était une équation qui ne menait à rien. Alors, il y
20 avait une espèce de lutte, mais je ne crois pas que les deux
21 côtés de l'équation peuvent... je ne crois pas que un peut
22 exclure l'autre. Les Canadiens comprennent très bien
23 l'environnement dans lequel ils se retrouvent. Alors, le
24 débat, j'espère, permettra la capacité de moderniser au
25 besoin des outils pour le SCRS ou pour d'autres, ou pour
26 adapter nos approches sur une base continue, et de ne pas
27 nécessairement attendre cinq ans ou un évènement dramatique.

28 Alors, j'ai confiance dans les Canadiens. Je

1 crois que nous avons la maturité et la capacité d'agir.

2 **Me BARNEY BRUCKER:** Ce sont toutes mes
3 questions. Merci.

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Merci. Contre-
5 interrogatoire?

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Non.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, je crois que c'est
8 tout. Je ne sais pas si je dois dire que je suis heureuse de
9 vous dire que c'était probablement votre dernière
10 comparution, mais c'était probablement votre dernière
11 comparution. Je reconnais certains visages.

12 Alors, merci de votre temps. Ça a été très
13 utile et je vous souhaite un bon weekend.

14 Bonne fin de semaine tout le monde. On se
15 voit mardi. Lundi est jour férié. Alors, nous serons de
16 retour à 9 h 30 mardi. Merci.

17 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

18 C'est séance de la Commission sur l'ingérence
19 étrangère est suspendue jusqu'à mardi le 1^{er} octobre à
20 9 h 30.

21 --- L'audience est suspendue à 17 h 28

22

23

24

25

26

27

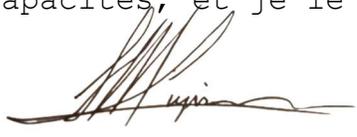
28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

C E R T I F I C A T I O N

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
hereby certify the foregoing pages to be an accurate
transcription of my notes/records to the best of my skill and
ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,
certifie que les pages ci-hautes sont une transcription
conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
capacités, et je le jure.



Sandrine Marineau-Lupien